

Chapitre extrait de l'ouvrage

# AU SERVICE DES FORÊTS TROPICALES

Histoire des services forestiers français d'outre-mer  
1896-1960

par Joanny GUILLARD

Ouvrage édité et mis en ligne par



Centre de Nancy  
Service des Éditions  
14, rue Girardet – CS 14216  
F-54042 Nancy Cedex

Avec le soutien de l'Association française des Eaux et Forêts (AFEF)

© AgroParisTech, 2016

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC) : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivés.



L'autorisation d'effectuer des photocopies à usage collectif doit être obtenue auprès du Centre français d'Exploitation du droit de copie (CFC) – 20, rue des Grands-Augustins – 75006 Paris.



## CHAPITRE II.6

# **Aux frontières du métier : comment vivent les forestiers coloniaux ?**

### **II.6.1 TENTATIVES D'IMMERSION DANS UN UNIVERS VARIÉ ET COMPLEXE**

Le forestier (et il s'agit surtout dans ce chapitre de l'officier des Eaux et Forêts du corps colonial ou d'outre-mer) ne vit pas comme un fonctionnaire isolé au milieu des arbres, fier sous son képi galonné (qu'il porte très rarement) ; il est immergé dans le monde colonial, fait partie d'associations, subit le climat, les maladies, l'éloignement de la métropole, s'adapte à des conditions de vie particulières. Tout ceci, et ses relations avec les autres hommes blancs, jaunes ou noirs, marque sa psychologie individuelle et collective, son « état d'esprit ». Sans prétendre aborder tous les traits de l'existence de métropolitains d'origine transplantés et agissant sous les tropiques, ce chapitre tente d'esquisser un panorama de la vie du forestier colonial.

#### ***II.6.1.1 Un mélange de points de vue***

Trois considérations majeures imprègnent ce chapitre :

a) pendant le demi-siècle de cette étude, les choses et les hommes ont considérablement changé ; il est difficile de rapprocher les conditions de vie, la mentalité, etc., du jeune forestier débarquant en Côte d'Ivoire en 1928-1930 ou trente ans plus tard ;

b) l'Empire ou la France d'outre-mer sont marqués par une grande diversité ; peut-on comparer la vie d'un père de famille vivant à Dakar et celle d'un célibataire

affecté à Lambaréné au Gabon, ou encore plus entre l'Indochine d'avant la Deuxième Guerre mondiale et l'Oubangui-Chari<sup>1</sup> ?,

c) dans ce qui suit, il y a, en quasi-permanence, confusion entre des observations personnelles ou semi-collectives et des notations, miel ou scories des lectures faites avant et pendant ce travail. Acteur et témoin, je ne peux complètement obtenir la distanciation souhaitable chez l'historien même amateur. D'où pour de nombreux paragraphes plus souvent une nébuleuse d'idées souvent assez générales qu'un exposé objectif de faits et témoignages.

L'idée de partir travailler, vivre aux colonies, autrement dit la « vocation coloniale », a évolué au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Sans parler des chercheurs d'aventures ou des personnes fuyant, pour une raison ou une autre, leur famille, la société ou la loi, quelques citations traduisent assez bien cette évolution : « La Colonie ! dans les années vingt, le mot ne manquait pas de magie [...]. Les trois syllabes étaient riches d'évocations. En les prononçant, on pensait au voyage lointain et aux plaisirs de l'exotisme, aux privilèges et à la fortune, et aussi au dépaysement et aux risques de l'inconnu, au climat et aux maladies, voire à une plongée dans la barbarie. » [1, p. 26]

En 1929, Georges Hardy, directeur de l'École coloniale, n'hésite pas à avertir : « Il y a une vocation coloniale de pacotille, qui est nourrie d'illusions, qui n'est fondée sur rien de solide et qui ne tient guère [...]. Trop souvent, le jeune homme qui s'attribue une vocation coloniale, rêve simplement de voir du pays.<sup>2</sup> » [2, pp. 143-144]. Il est certain que les lectures d'adolescence, plus tard les films, etc., exercent une influence certaine sur les décisions ultérieures ; la Ligue maritime et coloniale, l'Exposition coloniale internationale de 1931 par exemple, développent une évidente exaltation patriotico-colonisatrice, sinon colonialiste. Raoul Girardet a longuement traité de l'opinion publique française relative aux colonies ; à deux reprises il traite de la vocation coloniale : « Dans la genèse de bon nombre de vocations coloniales, on retrouve le dégoût d'une certaine forme de civilisation technicienne, la volonté d'échapper aux conformismes présents, l'image idéalisée d'un retour au passé préindustriel, la nostalgie d'une vie autre, plus âpre, plus colorée, plus intense » [3, p. 246], mais il corrige plus loin cette vision nettement négative : « La vocation coloniale [a signifié pour tous cependant] une plus grande intensité de vie, des horizons plus larges et plus amples, une plus libre affirmation de la personnalité. Pour tous, elle a représenté aussi une rupture, des mers à franchir, des climats nouveaux à affronter, des mœurs étrangères à pénétrer. Dans une société assez étroitement repliée sur elle-même, difficilement ouverte sur l'extérieur, elle a maintenu la vision d'un certain dépassement, la persistance d'un certain rêve d'aventure et d'audace... » [3, pp. 411-412]. Désir de responsabilité, de novation, curiosité aussi bien à l'égard des pays et des choses qu'à l'égard des hommes, mais

1. Une épouse de forestier qui, ayant vécu une dizaine d'années au Cambodge, a vu son mari affecté à Abidjan, m'avoua qu'elle l'avait ressenti comme « une déchéance ».

2. Ce que rappelle l'ethnologue Jean-Paul Lebeuf en parlant de ses débuts outre-mer : « Parodiant Jacques Prévert, chacun de nous pourrait dire (ou aurait pu dire avant le temps des avions à réaction) "Je voudrais aller en Afrique parce que... c'est loin !" » cf. LEBEUF (Jean-Paul), 1954. – Du Cameroun au Tchad. – Paris : Nathan éd., 88 p. – p. 4.

également souci d'action positive en leur faveur, animent les « coloniaux », « ceux pour qui l'idéal colonial se confond avec la carrière qu'ils ont choisie et le sens qu'ils ont voulu donner à leur destin » [3, p. 120]. Mais pour ceux-ci, rarement l'appât du gain pour lui-même, à la différence de ceux, dits aussi « coloniaux », qui vont outre-mer à titre personnel dans le commerce, l'entreprise... Parlant des ingénieurs des firmes privées, Alfred Jacobson, président de la Société des ingénieurs civils de France, déclare en 1936 : « Comme on est pris par la passion de la mer, on gagne la passion des colonies. » [4, p. 91]

Il est certain que l'action, la fonction, la vie aux colonies changent les comportements et les mentalités des « coloniaux » au sens large. « À quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent, les Français d'Indochine deviennent, après quelques années de séjour, différents de ceux de la métropole. [...] Ils se reconnaissent très vite à leur façon particulière de formuler une pensée, d'écouter, de regarder les gens et les choses » [5, p. 276] et Charles Meyer dit qu'ils se différencient des autres coloniaux, ce que signale déjà en 1929 Georges Hardy : « C'est cette sorte de chauvinisme colonial qu'il est si amusant de constater dans toutes les colonies : on est "africain", on est indochinois, et l'on ne pardonne point aux camarades de servir sous un autre pavillon. D'anciens trouvent cela ridicule ; pour moi c'est fort émouvant. » [6, p. 46]. Cet attachement à un territoire est progressivement plus marqué, on est Cambodgien ou Tonkinois. Après la Deuxième Guerre mondiale, on est Gabonais ou Ivoirien, voire même carrément Sahélien.

Il y a chez la quasi-totalité des fonctionnaires coloniaux plus l'esprit colonisateur que de « colonialisme », conscience des devoirs d'éducation, de promotion, de protection des populations, volonté d'améliorer la situation, de développer, même d'accélérer la transformation des conditions de vie, de rendre le pays plus riche et ses habitants plus heureux et plus responsables ; inconsciemment ou consciemment, le fonctionnaire colonial devient éducateur. Pendant longtemps, ce dernier pense qu'il dispose du temps, que « l'Afrique est une école de longue patience », et il constate, certes, des progrès chaque année. Aussi, quand le vent de la colonisation commence à souffler, la majorité des esprits pense trop précoce, trop rapide, l'inéluctable conclusion ; cependant les attitudes ne sont pas homogènes, les administrateurs y voient une perte de leurs privilèges sur le terrain et se replient sur les places dans les capitales. Les techniciens sont partagés, pas totalement chagrinés de voir abaissée la superbe des précédents, espérant l'arrivée de crédits nouveaux ils s'inquiètent de la poursuite de leurs travaux, de la carence de remplaçants autochtones, et s'alarment des dégâts de la « folle liberté ».

### **II.6.1.2 Le forestier colonial**

En général, il ne se distingue pas de la majorité des techniciens français. Il s'identifie à sa fonction, vit surtout pour elle, mais sa foi dans sa mission qu'il prétend accomplir ne constitue pas des œillères. Robert Delavignette écrit en 1935 : « L'Europe est le continent des congés ; le reste du monde appartient au Service. Voilà la règle patricienne de la société coloniale. » [7, p. 11] Le forestier en congé se soucie de la réussite des graines qu'il a semées avant son départ. En 1938, Roger Ducamp suit toujours les progrès et les difficultés de la foresterie indochinoise qu'il

a quittée en 1913. Cependant, il est, au moins dans la première partie de sa carrière outre-mer, plus isolé, plus près des réalités des populations et de la nature que beaucoup d'autres techniciens ; il préfère la « brousse » à la capitale<sup>3</sup>.

Aubrèville trace en 1942, à l'intention des élèves de l'École forestière de Nancy, un portrait du forestier colonial : « Quelle que soit leur branche d'activité et leur origine sociale, les hommes chargés de l'aménagement et de la mise en valeur de ce magnifique domaine forestier d'outre-mer doivent avoir, pour réussir aux colonies, un fonds commun de qualités : bonne santé physique et morale, ardeur à la tâche, optimisme, dévouement à l'œuvre, amour de la colonie. Je pourrais donc me résumer en disant que c'est une élite de la jeunesse qui devrait se destiner aux colonies. L'existence y est en effet belle mais rude ; elle tue bientôt les médiocres physiques et moraux. » [8, p. 9]. Il est certain que les pionniers, d'avant 1914 en Indochine comme de 1925-1930 en Afrique, ou les arrivants d'après la Deuxième Guerre mondiale, manifestent de l'enthousiasme, sûrs d'apporter leur foi et des idées nouvelles à l'essor de ces pays tropicaux dont ils avaient rêvé. Cependant, en 1955, le même Aubrèville rappelle : « Le contact des réalités de la forêt dense était ainsi rude pour des forestiers venus à l'Afrique dans l'enthousiasme. La connaissance de cette forêt leur réservait certes beaucoup de satisfaction, mais aussi beaucoup d'amertume [...]. Les richesses étaient limitées, elles s'épuisaient rapidement ; mais, au surplus, celles de demain n'étaient peut-être que mirages. » [9] Le forestier pense qu'il est toujours possible de faire quelque chose pour encourager, promouvoir, défendre la forêt, améliorer le sort des gens, c'est un « activiste » ; mais en même temps il sait que le chemin est sinueux, branchu, hérissé d'embûches ; il ne s'étonne pas si les choses ne se passent pas selon ses désirs, ses prévisions, ce qui tempère son enthousiasme. Mais il est imprégné des idées de continuité et de durée, propres à la profession considérant que ce qui est important doit être durable et l'inverse. Déjà aux Indes, D. Brandis « partageait globalement la foi [on pourrait même dire la superstition du professionnel] dans le statut scientifique d'une gestion axée sur l'entretien du rendement des forêts et dans le caractère inévitable du contrôle de l'État » écrit, en termes modernes, Ramachandra Guha en 1993 [10, p. 154].

Un forestier colonial, André Guichon (112<sup>e</sup> Nancy), s'est assez longuement penché sur la place des officiers des Eaux et Forêts dans la politique forestière en Afrique noire de langue française et à Madagascar (y consacrant en gros un tiers de son intéressante thèse en sciences politiques [11]. Comparant forestier métropolitain et forestier colonial, il décrit le second comme « plus indépendant, plus hardi (parfois trop), doué de plus d'initiative ; avec deux tendances voisines [...] (celle) fréquente, et non pas universelle, à vouloir pratiquer des réformes d'ensemble [...], l'autre à la dispersion des efforts, à vouloir agir sur de trop vastes espaces, eu égard aux moyens dont on peut raisonnablement disposer » [11, pp. 295-296]. Reprenant plus loin son analyse des mentalités, certes assez superficielle pour être généralement admise, André Guichon écrit : « Bien évidemment, le comportement des forestiers coloniaux n'était pas uniforme, de l'"accrocheur" systématique et parfois

---

3. Charles Meyer [5, p. 132] parle des agents forestiers en Indochine : « Très attachés à leurs privilèges et aux préséances, nourris de traditions de déférence de l'Administration [ils] acceptent sa férule [du résident], participent aux manifestations officielles, fréquentent le cercle et y font rarement scandale. »

“don-quichottesque” que je crains bien d’avoir été<sup>4</sup> jusqu’au conformisme et à l’arriviste, heureusement rares, tous les intermédiaires existaient en passant par des hommes objectifs, mesurés et équilibrés » [11, p. 312]. Pour aller un peu plus avant dans le caractère des forestiers coloniaux, on peut dire qu’au-delà de la combinaison assez générale de l’esprit scientifique, de la volonté d’entreprendre et d’une assez large liberté hiérarchique, certains officiers sont plutôt portés à la constatation : observateurs, botanistes systématiciens, recherche des délits, d’autres plutôt tournés vers l’application pratique, les réalisations de terrain, mais presque tous sont désireux non seulement d’expliquer la situation mais de déclencher les moyens de la corriger ; les forestiers coloniaux sont longtemps des « expérimentateurs », parfois un peu à la recherche d’une exagérée satisfaction ou réussite. C’est en partie cette attitude qui explique d’une part leur souci d’introduire des essences nouvelles des « exotiques », et d’autre part une certaine tendance à vouloir organiser l’espace avec des limites définies entre ses formes d’utilisation.

### **II.6.1.3 De l’évolution des idées sur la colonisation**

Il a été beaucoup écrit sur les buts de la colonisation, ses vertus et ses défauts en fonction de l’évolution des idées des métropolitains, de celles des « coloniaux » et aussi du point de vue des colonisés. Faidherbe dit : « Nos intentions sont pures et nobles, notre cause est juste ; l’avenir ne pourra que le confirmer », mais en 1902 D. (probablement Durkheim) met en garde le colonisateur contre « la confiance illimitée qu’il manifeste trop souvent dans la vertu des principes qu’il n’essaie pas de combattre avec d’autres et que l’expérience n’ébranle pas » [13]. L’homme occidental pétri de sa culture se considère longtemps comme seul détenteur de la vérité. J. de Lanessan écrit en 1895 : « Malgré la critique qu’ils en font volontiers, les Français sont, en général, si convaincus de la supériorité de leurs lois et de leurs règles administratives que leur premier soin est de les introduire partout où ils mettent les pieds et de les imposer à tous les peuples sur lesquels s’exerce leur action. » [14, p. 52]

Mais, au début des années trente, on s’interroge sur la légitimité de la colonisation ; la finalité de la colonisation apparaît au père Délos comme « l’exploitation la plus fructueuse du potentiel terrestre, en vue du plein épanouissement économique spirituel et moral de tous les peuples » [15] et Albert Sarraut d’écrire en 1931 : « C’est au nom du droit de vivre de l’humanité toute entière que la colonisation doit prendre en charge la mise en valeur, la mise en circulation des ressources que des possesseurs débiles détenaient sans profit pour

---

4. André Guichon, ancien élève de l’École polytechnique, manifeste souvent et vivement une hostilité certaine vis-à-vis des administrateurs des colonies : « Certains y prenaient même je ne sais quel plaisir, quelle secrète satisfaction, peut-être motivée par la sensation de désintéressement et d’autosatisfaction qu’elles leur procuraient. Je crains d’avoir fait partie de cette catégorie » [11, p. 313], et de se réclamer de Lavauden qui, à Madagascar dans les années trente, témoigna d’une attitude assez proche : « gouverner, c’est mécontenter », ou encore : « Bien peu de voix s’élevaient pour défendre l’avenir contre l’avidité du présent » [12]. Certaines réparties de André Guichon font partie du folklore forestier colonial, telle cette remarque dans une réunion présidée par un administrateur de grade élevé : « Plus le singe grimpe haut dans le cocotier, plus il montre que son cul est sale », ce qui déclenche tout un palabre administratif...

eux-mêmes et pour tous. Le principe essentiel imposé au colonisateur est d'agir en premier lieu pour le bien du colonisé » [16]. Encore en 1942, un propagandiste des idées de Vichy déclare : « Il est bien vrai, quoiqu'on puisse penser, que colonisation, c'est civilisation [...]. On donne ainsi, on peut donner, aux habitants, ces deux biens matériels de toute association : la prospérité, la sécurité. » [17]

Colonisation, civilisation, assimilation, intégration, tous ces mots en -ion ne préoccupent guère l'homme sur le terrain aux colonies. Galliéni « ne s'interroge guère plus que ses contemporains sur les fins dernières de l'entreprise coloniale, sinon pour déclarer – comme eux – sa volonté de “travailler de manière durable à l'assimilation des populations indigènes du Soudan et à l'organisation parmi elles de la production commerciale”. Rien donc sur ce point qui n'ait déjà été affirmé, et avec une plus grande hauteur de vue, par Jules Ferry : organiser une colonie, c'est idéalement pacifier, administrer, développer. » [18, p. 138] C'est que, comme l'évoque Hubert Lyautey en 1900 : « À ceux qui ont été soumis à cette rude école, les uns restent au premier tournant, mais des autres résulte un être spécial qui n'est plus ni le militaire, ni le civil, mais qui est tout simplement le *colonial*. » [19, p. 64] C'est que le colonial a, enraciné, le désir de faire, de changer les choses et les gens. Pujarnisclé dit : « La plupart [des coloniaux] peuvent dire à la fin de leur carrière que s'ils n'étaient pas venus dans ce pays éloigné, les choses n'y seraient pas exactement ce qu'elles sont : ils ont laissé une trace de leur passage, ils ont accompli une œuvre qui a bien des chances de leur survivre » [20, p. 75] et il cite Georges Hardy : « Si humble que soit son rang, il a le droit de dire : j'y suis pour quelque chose. » [6] Comme l'écrit Raoul Girardet : « Le sentiment d'une évidente similitude de genre de vie et d'une non moins évidente communauté de destin, l'orgueil de marginaux conscients du caractère exceptionnel de leur existence par rapport à la masse de leurs compatriotes métropolitains [viennent] renforcer chez beaucoup une foi souvent passionnée dans leur mission en même temps qu'une volonté fervente d'affirmation et de rayonnement. » [3, p. 123] Certes, mais en conséquence, une certaine tendance d'une part à l'autoritarisme, en particulier parmi les administrateurs et agents de l'administration générale (AGOM) anciens et d'autre part à un désir mélangé d'autocompétence et de novation. À la suite de son séjour à Madagascar, Louis Lavauden, du corps métropolitain, écrit dans plusieurs textes : « C'est un travers très répandu aux colonies de croire que, sur toutes les questions dites “coloniales”, la compétence se mesure à la durée du séjour [...]. Les coloniaux, habitués en toutes choses à décider seuls, ont fini par méconnaître entièrement la notion de compétence. C'est un exemple curieux de déformation professionnelle, qui n'est pas sans inconvénients, ni même sans dangers<sup>5</sup> » [21, p. 324]. Il est coutume de dire dans les années cinquante qu'il faut la succession de sept administrateurs pour avoir une subdivision bien tenue : l'un se consacre aux recensements, l'autre aux routes, les suivants à l'ethnographie, à l'embellissement du poste et aux constructions, aux archives, etc., jusqu'à ce qu'un autre bouscule ou abandonne tout.

---

5. Écrivant beaucoup, d'une plume alerte mais souvent critique, Lavauden se répète souvent. Il a une nette tendance à dénoncer la spécificité coloniale, du genre : « La barre qui gêne les embarquements sur la côte occidentale d'Afrique n'est pas propre à celle-ci, elle existe de la pointe de Grave à Bayonne. »



Cette caricature ne peut démentir l'incontestable progrès des capacités et des compétences de l'ensemble des fonctionnaires coloniaux. Dans ces années cinquante, quelle différence avec les jugements portés sur l'administration, en Indochine par exemple. Joseph Chailley-Bert écrit en 1892 : « Nos fonctionnaires [...] trop nombreux, recrutés au hasard, avancés par caprice, n'ont trop souvent ni compétence, ni responsabilité. » [22, p. 2] Ce que déplore aussi Eugène Jung en 1901 : « Les fonctionnaires calmes, sans idées, sans volonté de travail, ont souvent plus d'honneurs et de profits. Il vaut mieux ne rien faire. [...] Triste pays, où ce que vous avez fait est défait par le successeur, où les décisions sont reprises, les affaires révisées, où les indigènes sont à la merci d'une camaraderie ou d'une haine de résidents entre eux. » [23] À Madagascar, Galliéni se plaint au ministre des Colonies A. Lebon le 27 février 1898 : « L'immobilisme et l'immobilité sont, suivant moi, les grands défauts du système colonial français [...] ce qui convient aujourd'hui dans notre colonie peut être ne plus être bon dans quelques années. » [24, p. 6] Il semble qu'il y a un engourdissement progressif entre les deux guerres et à la suite de la crise des années trente. « Pendant longtemps, ce fut donc une gageure pour un ministre des Colonies que d'imprimer des directives politiques, que d'harmoniser une production et une économie dans d'aussi lointaines possessions [...]. Aussi les décisions étaient-elles le plus souvent laissées à l'initiative des administrateurs coloniaux [...]. Il en résulte pendant longtemps un manque de continuité dans l'effort. L'administrateur se trouvait enfermé dans un milieu encore mal connu, en proie au plus tragique isolement, craignant que nul ne connaisse jamais les résultats d'un labeur ingrat » publie en mai 1940 Ph. Roques et Marguerite Donnadiou [25, p. 124]. Ce que reprend en 1946 le médecin-général A. Sicé, ayant participé au ralliement de Brazzaville à de Gaulle en 1940 : « Le fonctionnaire colonial avait, en ces années d'après la guerre 1914-1918, adopté une manière conforme, neutre, terne de servir qui permettait à chacun, tout en défendant avec âpreté ses privilèges, de poursuivre une carrière honorable : le conformiste n'avait pas "d'histoires". » [26, p. 81]

Savoir échapper aux questions, les éluder, répondre à côté ou même mieux s'y dérober en soulevant un autre problème alimente la paperasse mais ne fait pas avancer les affaires. Pourtant, se référant au Maroc de Lyautey, Alfred de Tarde expose en 1915 : « Organiser un pays neuf, c'est d'abord inventer, inventer l'avenir, le fonctionnaire de la métropole n'a besoin que de ponctualité, celui des pays neufs qui a tout à créer a besoin d'invention. » [27, p. 97]. Nous verrons dans les chapitres techniques combien les forestiers coloniaux ont eu, au cours d'un gros demi-siècle, à découvrir, à organiser, à essayer de mettre au point des règlements et des modes d'action, en gros à innover. Certes, il y a parfois tendance à discuter sur des aspects techniques plutôt que de remettre en cause les méthodes et encore moins les objectifs souvent lointains ; on discute sur les écartements de plantation sans juger de l'intérêt d'enrichir ou d'artificialiser la forêt dense humide ; on compare les mérites de telle ou telle essence exotique dans les reboisements de savane sans controverse sur l'intérêt de planter. Le lecteur d'aujourd'hui ne doit pas négliger que les forestiers coloniaux, en particulier ceux des zones sèches, ne sont pas alors confrontés à des problèmes aussi graves qu'en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle et début du XXI<sup>e</sup> siècle quant aux ressources naturelles et aux terres.

À l'évolution des idées, il faut associer les changements dans les transports et les liaisons terrestres et aériennes ; cette conjonction évolution des attitudes et des moyens mécaniques s'exprime pleinement après la Deuxième Guerre mondiale. La multiplication des automobiles sous leurs diverses formes plus ou moins adaptées aux conditions locales facilite les contacts entre Européens, mais coupe en partie de la « brousse » et des populations paysannes qui n'ont pas encore accès à la bicyclette. Si la mécanisation de l'agriculture à grande échelle s'avère être un peu partout un échec (*Groundnutscheme* en Afrique de l'Est britannique, Compagnie générale des oléagineux tropicaux (CGTO) en Casamance, etc.), l'arrivée progressive des matériels lourds type tracteurs à chenilles avec bouteurs, les « bulldozers », bouleversent les conditions de l'exploitation forestière et de la construction des grandes routes. Les lignes aériennes internes et externes assurent des liaisons périodiques régulières ; alors qu'en 1949-1950, un échange inspection-chefferie du service demande 5 à 6 semaines pour un simple aller et retour, que les périodiques métropolitains (Sélection hebdomadaire du *Monde*, *Climats*, et magazines) arrivent avec 15 jours de retard, que la TSF sur batterie n'est souvent audible que pour quelques stations puissantes d'émissions : Radio-Vatican, Moscou, BBC..., les distances chronométriques se réduisent considérablement après 1952<sup>6</sup>. L'amélioration des conditions sanitaires, dont le comprimé de nivaquine à la place du cachet ou de la poudre de sulfate de quinine, l'arrivée plus ou moins régulière dans certaines villes de commandes de vivres frais en provenance de France par avion – fromages, charcuteries par exemple –, ont aussi considérablement modifié les opinions et les comportements.

Pour terminer sur une note humoristique ce sous-chapitre, citons le discours du président du Conseil lors de l'entrée au Panthéon du père Ubu en 1925 : « Les colonies, mot magique qui, à nos esprits charmés, évoque la vision de petits nègres balançant dans des hamacs d'enchanteresses créatures, éventées par les ailes d'oiseaux de là-bas, bouquets vivants de pierres précieuses. Et bien ! Alors que tous les peuples ne rêvent que d'accroître la prospérité de leurs colonies, le père Ubu, lui, combattit cette même prospérité de toutes ses forces. Car il avait compris, par une sorte de divination, qu'une colonie prospère ne pourra qu'exciter la convoitise de l'ennemi, tandis qu'une colonie pauvre n'est enviée par personne. » [28, p. 381]

## II.6.2 ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

### II.6.2.1 Remarques préalables

Même aux époques où les communications étaient difficiles, longues et parfois aléatoires, l'officier des Eaux et Forêts des colonies n'est pas complètement isolé, il n'est pas limité aux seules liaisons de service ou administratives à l'intérieur du territoire où il sert. Il entretient une correspondance avec sa famille, ses amis, il lit

---

6. Au terminus des lignes internationales, les initiés s'arrachent les journaux et magazines distribués aux passagers ; mais je me souviens n'avoir appris la chute de Diên-Biên-Phủ, événement qui a beaucoup marqué les esprits dans l'outre-mer français, qu'avec un décalage d'une semaine.

des revues plus que des journaux ; il a bien le sentiment d'appartenir à un corps, ce qui signifie estime réciproque, amitié et solidarité à l'intérieur de celui-ci, mais aussi vigilance sur les positions réciproques en matière d'avancement et d'affectation. Les fonctionnaires ne pouvant se constituer en syndicats, ce sont des associations qui maintiennent des liens puis s'occupent de la défense des intérêts moraux et matériels de leurs membres. Les officiers du corps métropolitain ont montré l'exemple ; les agents du cadre local du service forestier de l'Indochine s'organisent rapidement, dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Il sera d'abord évoqué quelques associations de caractère colonial assez général, puis traité les deux associations ci-dessus avant d'étudier les problèmes syndicaux des officiers (avec quelques allusions aux problèmes des syndicats des cadres locaux).

Une des plus anciennes associations de forestiers tropicaux est le Vabinoï, association des forestiers hollandais des Indes néerlandaises, fondée en 1907, qui, dans la revue *Tectona*, publie pendant 50 ans d'intéressants articles sur le teck et sur les forêts de l'Indonésie. À la suite de la première conférence forestière impériale tenue à Londres en 1920, se crée *The Empire Forestry Association* en novembre 1921, avec cinq objectifs :

- 1) développer l'intérêt public envers la foresterie ;
- 2) faire que le lien entre offre de bois et gestion des forêts soit bien reconnu ;
- 3) récolter et faire circuler les informations sur la foresterie et l'utilisation commerciale des produits forestiers ;
- 4) rassembler tous ceux concernés par la foresterie ;
- 5) offrir un moyen de communication à ces derniers.

En 1926, cette association compte 575 membres, dont 300 font partie des services forestiers de l'Empire britannique. Son président est alors le Prince de Galles. Elle publie l'*Empire Forestry journal* bisannuel qui se transforme en *The Empire Forestry review* trimestrielle. Avec le développement des services forestiers canadiens, sud-africains, australiens, et les revues forestières publiées dans ces dominions, la publication devient de plus en plus consacrée aux problèmes tropicaux avec des articles techniques, la publication des rapports annuels des services coloniaux, des nouvelles des personnels et un actif courrier des lecteurs, ce qui en fait pour nous une intéressante source de renseignements.

## **II.6.2.2 Les associations**

### **II.6.2.2.1 Quelques associations « coloniales » de caractère assez général**

Citons en trois seulement, en dehors de la très connue Ligue maritime et coloniale avec ses diverses dénominations. En 1894, l'explorateur Gabriel Bonvalot crée le Comité Duplex « pour attirer l'attention sur les colonies, les faire mieux connaître et préparer à la vie coloniale les Français susceptibles de devenir colons ». Ce Comité organise des conférences, publie un périodique *La France de Demain* et des ouvrages sur l'installation de colons, par exemple en 1907 de Robert Doucet : *Doit-on aller au Tonkin ?* 60 pages. Assez critique : « Évidemment, les colonies n'étaient pas les eldorados qu'on s'était imaginé, ni leurs gouverneurs les génies à

tout faire qu'on souhaitait. » Le Comité Dupleix fait appel aux Français de bonne volonté, essentiellement en vue de préparer des colons et des hommes d'affaires pour les colonies, de réclamer « un bon recrutement du personnel chargé de les gouverner et les administrer, et aussi une politique coloniale digne de ce nom. [...] Troisième chose à renforcer, nous lutterons contre les dépenses inutiles et les abus qui désolent notre pays »<sup>7</sup>.

La même année, 1894, quelques ingénieurs, en particulier ayant travaillé à la création de chemins de fer coloniaux, fonde la Société française des ingénieurs coloniaux, réseau d'entraide et solidarité professionnelles sans dépendance de l'origine, de la spécialité ou du corps d'appartenance des membres. Reconnue d'utilité publique en 1910, elle devient plus tard la SIFOM puis, en 1960, la SOFIOM (Société française des ingénieurs d'outre-mer). Un certain nombre d'officiers des Eaux et Forêts de la France d'outre-mer en sont membres, mais cette société est largement dominée par des ingénieurs civils, en particulier des travaux publics. Dans un esprit tout à fait différent, est créé (en 1949 ?) le Comité d'expansion culturelle de la France d'outre-mer (CECFOM) pour les arts et les lettres avec son périodique *Résonances*.

#### II.6.2.2.2 Des associations forestières

La société forestière provençale « Le Chêne », créée en 1908, a des débuts difficiles avec peu de moyens. En 1913, elle diversifie ses objectifs et accroît à 1 200 le nombre de ses membres, dont seulement quelques officiers des Eaux et Forêts. Puis, à partir de 1926, elle évolue, s'ouvre largement aux personnels forestiers, devient société forestière de la région méditerranéenne puis, en 1923, ajoute le terme « et coloniale » mais, sauf exceptions (Ducamp, Magnien, Niquet, anciens tropicaux), est surtout tournée vers l'Afrique du Nord. Un beau bulletin, *Le Chêne*, est, comme la société, peu à peu dominé par la pensée de l'administration forestière métropolitaine.

Le premier congrès national des facteurs de France et d'Algérie de septembre 1900 est le point de départ de l'Association Générale des Sous-agents des Postes et Télégraphes de France et des Colonies ; et la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur le contrat d'association ouvre la porte à de multiples créations associatives. En mai 1907, à la suite d'un congrès, naît l'Association fraternelle des adjudants et des préposés des Eaux et Forêts de France et d'Algérie, sous les conseils de l'avocat Duclos de la Maille. En 1909, elle compte 4 680 adhérents ; le journaliste Testelin est nommé président et reprend le journal *Le Forestier*. Après le congrès de Tours en 1925, cette association devient le Syndicat national des personnels techniques des Eaux et Forêts de France et d'outre-mer, lié à la CGT ; ce syndicat crée la société mutualiste complémentaire des forestiers de France et d'outre-mer reconnue par arrêté ministériel du 19 octobre 1931. En réalité, l'outre-mer se limite aux trois territoires du Maghreb.

Tout à fait différente est l'Association amicale des agents forestiers de l'Indochine, pour laquelle les renseignements collectés sont très faibles. Créée à

7. *La France de Demain*, XVIII<sup>e</sup> année, n° 203 du 20 octobre 1913, page III.

l'instigation de Roger Ducamp, alors chef du service forestier de l'Indochine, elle essaie de rassembler les forestiers européens du cadre local. Le président Follaci étant décédé, une assemblée générale a lieu le 8 février 1908 à Saïgon, réunissant 26 membres, en majorité semble-t-il affectés en Cochinchine, les agents en service au Tonkin, en Annam et même au Cambodge ayant eu des difficultés pour venir à Saïgon, ou n'ayant pas été convoqués régulièrement<sup>8</sup>. Le jeune Georges Fabé, né en 1878, garde stagiaire recruté en 1904, qui a suivi pendant son congé l'enseignement de l'Institut colonial de Nancy, section Forêts, en service à Xuyén-Moc à la frontière de l'Annam, se fait élire président et le transforme en association amicale et professionnelle. C'est l'occasion d'attaques assez virulentes contre les statuts de ce cadre local résultant du décret du 7 février 1901, en particulier contre la prééminence des forestiers issus de Nancy qui bénéficient d'une admission prioritaire au grade de garde général et d'inspecteur (décrets du 1<sup>er</sup> août 1903 et du 30 juillet 1905). Fabé demande : « Un véritable statut légal nous garantissant contre l'arbitraire et le favoritisme doit être une de nos plus vives préoccupations [...]. Ils [les Nancéiens] ne pourront plus, par un court séjour en Indochine, conquérir un nouveau galon, et voilà pourquoi certains d'entre eux sont hostiles à une organisation officielle de l'enseignement forestier pour les coloniaux. [...] Quel est celui d'entre nous qui n'a pas été choqué de l'allure hautaine, du ton autoritaire de certains chefs métropolitains ? » [29]. R. Ducamp, vice-président d'honneur de l'association, semble avoir réussi à calmer les esprits. Par lettre du 15 avril 1908 adressée au chef de service, Georges Fabé se limite à rappeler le malaise du personnel, les retards de l'avancement, le manque de personnel de bureau, l'absence d'indemnités de fonction, etc., et constate que le Service forestier n'est pas bien traité en Indochine. Fabé, lieutenant au 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, est tué au combat en juillet 1916. Les tensions à l'intérieur du cadre indochinois des forêts restent sous-jacentes et, en 1930, l'association n'est plus connue des nouveaux recrutés.

### II.6.2.2.3 L'association des officiers-ingénieurs des Eaux et Forêts

Comme pour beaucoup d'associations, aujourd'hui disparues, l'histoire en est difficile à établir car les archives suivies manquent. Seuls quelques bulletins subsistent pour certaines années. Une association des agents<sup>9</sup> des Eaux et Forêts est créée en 1910 ; elle subsiste jusqu'en 1946, en parallèle avec l'association des officiers des Eaux et Forêts puis l'association des officiers-ingénieurs, les deux tenant en 1937 leur assemblée générale le même jour au même endroit, l'une le matin, l'autre l'après-midi. En 1939, l'Association des officiers-ingénieurs des Eaux et Forêts se pose les questions de la coexistence, car vient de se créer un syndicat des officiers des Eaux et Forêts issus de l'école secondaire des Barres et du concours direct. La

8. Lettre de R. Ducamp du 13 mars 1908.

9. Au début du siècle, le terme « agent » est réservé aux officiers, c'est-à-dire à partir du grade de garde général. Le personnel subalterne est désigné sous la vocable général de préposés. À noter que l'Association fraternelle des préposés vue ci-dessus rappelle que « les instituteurs ne sont pas des "fonctionnaires" dans le sens que la loi donne à ce mot, car ils ne détiennent aucune parcelle de l'autorité publique, ne peuvent verbaliser et ne sont point armés », cf. *Annuaire des Forestiers 1909-1911*, pp. 473-474.

séparation entre Nancéiens, officiers brevetés, et Barrois, officiers de gestion, met fin à l'association des agents. Ces deux associations ont une motivation de défense des intérêts de leurs membres, dont bon nombre se retrouvent dans les deux. À ce titre, dès l'origine l'intention est affichée d'adhérer à la Fédération nationale des corps de l'État et des cadres des administrations publiques (FNCA) ; et, en décembre 1945, le bureau de l'association des officiers (le titre d'officier-ingénieur n'étant plus utilisé) s'interroge sur les relations avec les syndicats, en particulier sur la possibilité de l'association d'entrer, en tant que telle, dans la Fédération des cadres fonctionnaires (FCF) rattachés à la Confédération générale des cadres.

À la différence de ces associations d'essence corporatrice, est fondée en 1925, à l'occasion du centenaire de l'École forestière de Nancy, la Société des amis et anciens élèves de l'École nationale des Eaux et Forêts, dont les statuts sont modifiés en 1948 et 1967, reconnue comme d'utilité publique en 1937, amicale dont l'objectif est le maintien des traditions et la promotion de l'enseignement forestier supérieur.

Un des problèmes posés à l'Association des officiers des Eaux et Forêts est celui de la défense des officiers coloniaux avec création d'une section de la France d'outre-mer. Au congrès des chambres de commerce et d'agriculture de la France d'outre-mer en 1931, Roger Sargos s'intitule « président d'une section de l'Association professionnelle des ingénieurs des eaux et forêts, section qui comprend précisément nos forestiers africains » [30, p. 138]. Le bureau de l'association décide en 1935 de faire revivre les sections régionales et de créer une section de la France d'outre-mer. L'inspecteur-adjoint Robert Lecoïnte, en service à l'administration centrale des Eaux et Forêts à Paris, est, bien qu'encore non-membre du conseil d'administration de l'association, chargé de l'étude de toutes les questions concernant la France d'outre-mer. Lecoïnte, qui n'a jamais mis les pieds outre-mer, entretient une correspondance abondante avec des forestiers coloniaux, se documente et exprime clairement sous sa signature des propositions assez constructives concernant le service forestier colonial [31, 32, 33]. En 1935, Lavauden est sollicité pour prendre la présidence de la section des coloniaux. Il en accepte le principe, mais exige d'une part que ce président fasse effectivement partie du conseil, d'autre part conteste l'existence même du corps colonial, enfin il exprime son scepticisme vis-à-vis de l'association « [elle] est devenue surtout un syndicat d'intérêts particuliers, qui sont ceux du bureau, "Ne me faites pas d'ennuis et vous serez récompensés", voilà la convention, inavouée mais réelle avec la direction générale » [35].

Ce projet de section outre-mer semble n'avoir pas abouti (un forestier colonial, Germain, participe cependant à la réunion du conseil d'administration du 17 décembre 1945). Lecoïnte est nommé secrétaire central de l'association et adresse le 18 mars 1937 une lettre circulaire de cinq pages aux membres outre-mer dans laquelle sont évoquées les discussions sur un « statut forestier colonial » : « La nécessité d'une réglementation bien étudiée s'est enfin imposée aussi bien rue Oudinot [ministère des Colonies] que rue de Varenne [administration des Eaux et Forêts, ministère de l'Agriculture] », problème pendant depuis 1935. Il demande aux forestiers d'outre-mer de constituer « un bloc ayant un programme représentatif et professionnel complet cohérent et bien étudié » à présenter par le secrétariat central, et souhaite recevoir « le plus grand nombre de renseignements sur la vie très dure qui est la tienne dans la brousse » [34].

#### II.6.2.2.4 Le syndicalisme des officiers des Eaux et Forêts d'outre-mer

La loi du 21 mars 1884 sur les syndicats d'une part n'est pas applicable aux fonctionnaires et à leurs associations qui ne peuvent se placer que sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901<sup>10</sup> et, d'autre part, n'est pas promulguée dans les colonies<sup>11</sup>. Dans une lettre du 13 août 1934, le ministre des Colonies explique que « la question d'une extension partielle de la législation syndicale aux seuls citoyens français est actuellement à l'étude dans ses services et ceux du gouverneur général de Madagascar » et P. Boiteau, qui rapporte cette réponse, indique : « En fait, les fonctionnaires européens commencent à se constituer en syndicats sans attendre l'autorisation du ministre. » [36, p. 337]. En 1937, Landrau fonde le Syndicat des administrateurs de la France d'outre-mer, affilié à la Confédération générale du travail (CGT) qui regroupe bientôt autant de membres que l'ancienne association [37, p. 179]. C'est un décret du 1<sup>er</sup> août 1938 qui reconnaît aux colonies le droit syndical sans discrimination.

Début 1946 (coïncidence ?) se créent séparément un syndicat des ingénieurs des Eaux et Forêts de la métropole et un syndicat national des forestiers (actuels et anciens) du cadre général des colonies. Les statuts du « Syndicat national des fonctionnaires du cadre général des officiers des Eaux et Forêts des colonies » sont déposés le 2 mai 1946 par le premier conseil syndical J. Fournols (103<sup>e</sup> Nancy), L. Bégué (102<sup>e</sup> Nancy) et R. Verdier (103<sup>e</sup> Nancy). Ces statuts énoncent sept buts principaux, dont en numéro 1 la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres et des cadres dont ils font partie, tandis que plusieurs autres points portent sur l'étude des problèmes forestiers et généraux de la France d'outre-mer, sur « l'apport de l'entier concours de tous ses membres au gouvernement en vue d'assurer l'aboutissement des programmes de développement économique [...] de l'Union française » et sur « le resserrement [...] des liens qui unissent la Métropole et la France d'outre-mer ». Le texte déposé prévoit un conseil syndical élu pour un an, avec trois membres dits permanents, un bureau (les trois membres permanents) et des sections d'outre-mer qui délèguent chacune un membre au conseil syndical. En réalité, ces sections ne voient pas le jour, et l'action est surtout menée, jusqu'en juillet 1949, par J. Fournols, premier secrétaire général, affecté à la direction de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts au ministère de la FOM. Elle s'effectue en liaison étroite avec les forestiers de ce service central, P. Terver, et P. Gazonnaud de 1945 à 1949, puis Aubréville ensuite. La première assemblée générale se tient en juillet 1947, le syndicat comptant alors 123 membres (dont 26 encore à l'ENEF Nancy) sur l'effectif total de 147 pour le corps. Elle décide que le syndicat, au-delà de son rôle de défense des intérêts de ses membres, doit garder le caractère d'association amicale pour lutter contre l'isolement du forestier colonial et l'informer sur le corps, les mutations, etc. Cette large information est obtenue par la

10. « Le régime de syndicat est incompatible avec les idées de hiérarchie et de discipline qui sont à la base des rapports entre les fonctionnaires et leurs chefs de service », Conseil d'État, 13 janvier 1922.

11. La création de caisses de crédit agricole (loi du 5 novembre 1894), promulguée à Madagascar le 3 mai 1919, prévoit que les membres de ces caisses doivent obligatoirement faire partie d'un syndicat professionnel agricole. Or les syndicats ne sont pas autorisés, même si le gouvernement de Madagascar a lui-même consenti des avances à divers syndicats, sans existence légale ! *La Revue agricole et vétérinaire de Madagascar* réclame en 1919 la proclamation dans cette colonie de la loi du 21 mars 1884.

diffusion à tous les membres des comptes rendus de réunions du bureau syndical et des assemblées générales puis, à partir de 1957, époque de rapide évolution des situations administrative et politique, par un bulletin régulier, avec une fois par an la liste des membres avec leur grade et leur affectation (14 numéros de septembre 1957 à décembre 1959).

En 1947 se pose le problème du rattachement de ce petit syndicat à une centrale syndicale plus puissante, alors que la CGT vient d'éclater et que Force ouvrière (FO) vient d'être créée. Tandis qu'un membre propose la CGT et deux FO, la quasi-totalité des membres, interrogés par correspondance, se prononce pour l'autonomie. C'est d'ailleurs la position adoptée par beaucoup de fonctionnaires d'outre-mer (à l'exception des instituteurs) ; naît ainsi un intersyndicat autonome des cadres généraux de la France d'outre-mer (secrétaire général J. Guilloteau, ingénieur d'agriculture).

Le rôle du secrétaire général est primordial. La plupart du temps, il est l'adjoint de l'inspecteur général des Eaux et Forêts en poste rue Oudinot ; c'est dire que la démarche syndicale est largement liée à l'action administrative. Parmi les premières actions, celle relative au reclassement aboutit au nouveau statut du corps (décret du 28 juillet 1952 et arrêtés d'application des 11 et 27 août 1952) ; y est incluse la résolution de l'anomalie concernant la non prise en compte pour les retraites des années passées à l'École à Nancy des élèves coloniaux alors boursiers des colonies, levée partiellement par le décret de 1952<sup>12</sup>. Vient ensuite la revendication d'une intégration dans le corps métropolitain par une possible permutation, assez farouchement combattue par ce dernier. Un système d'assurance-décès est mis en place par le syndicat pour les volontaires. Les secrétaires généraux successifs, R. Perraudin et L.J. Lemasson, sont aidés de détachés du Centre technique forestier tropical, Y. Marcon, J. Devois et J. Morellet. Leurs successeurs, J. Le Ray et C. Letourneux, sont confrontés à l'arrêt du recrutement à la suite de la loi-cadre de 1956 et à la distance créée par l'ordonnance du 29 octobre 1958 entre administrateurs issus de l'École nationale de la FOM et les cadres généraux techniques quant à la poursuite de leurs carrières. Lors de l'élection des représentants du corps à la commission administrative paritaire du 22 juin 1959, la liste syndicale recueille une très large majorité (99 voix sur 103 votants).

La période 1957-1970 est fortement marquée par les soucis de carrière des membres. Alors que l'assemblée générale du 18 décembre 1958 s'interroge sur la stratégie à adopter : affectation comme experts ou détachement dans les services locaux des jeunes États, cette deuxième position, qui permet de maintenir une continuité d'influence, est jugée préférable.

---

12. La question est encore pendante en août 1976. En effet, les ingénieurs des colonies entrés à Nancy comme élèves et boursiers avant 1952 ne se voient pas reconnus comme fonctionnaires dès leur entrée bien qu'ils aient cotisé pour la retraite et certains ne peuvent ainsi arguer des 40 annuités nécessaires. Le ministre de l'Agriculture a soulevé la question depuis juillet 1966 mais le ministère des Finances ne répond pas. Cependant, pour les forestiers d'outre-mer qui se sont fait intégrer dans le cadre métropolitain devenu le cadre des ingénieurs du Génie rural des Eaux et des Forêts, la validation de ces deux années d'École est acquise sans problème ! À l'assemblée générale du syndicat du 22 octobre 1976, sont discutées les voies possibles de recours (le syndicat compte alors 45 membres) (cf. *Bulletin* n° 56 mai 1976-février 1977). En 1984, il reste encore deux cas non réglés.



Cependant, dit le secrétaire général Le Ray le 3 novembre 1958 (*Bulletin Syndical* n° 7) : « D'un côté tous les discours, et Dieu sait s'il y a des orateurs, soulignent l'urgente nécessité de recruter et de fournir des techniciens pour aider au développement économique et social. D'un autre côté chaque jour apporte aux camarades sa dose de difficultés et d'écœurement qui provoquent automatiquement les départs sans esprit de retour. » Les difficultés de l'intégration à un niveau convenable, c'est-à-dire sans recul d'indice, maintiennent longtemps un effectif important au corps autonome<sup>13</sup>, et, intégrés ou non, les membres du syndicat restent fidèles par esprit de camaraderie à ce dernier.

Le Syndicat national des ingénieurs des Eaux et Forêts d'outre-mer se préoccupe jusqu'en 1970 des conditions d'intégration, mais aussi de l'avancement dans le corps autonome dit d'extinction. La dernière assemblée générale a lieu le 18 novembre 1984 et le syndicat tombe en léthargie jusqu'à ce qu'une ultime assemblée générale, le 30 mars 2001, prononce sa disparition. La création d'une amicale, l'Association des forestiers tropicaux, permet de maintenir les liens anciens et d'accueillir de nouveaux membres.

L'action syndicale est très liée à la position de l'administration forestière d'outre-mer, le secrétaire général du syndicat étant longtemps l'adjoint du chef de service des Eaux et Forêts au ministère de la France d'outre-mer. Deux exemples assez révélateurs : fin 1946, I. Michon, adjoint à l'inspecteur général Alba à Dakar, assiste en tant que représentant du personnel forestier, en face d'Alba, à l'ouverture d'une commission de réformes administratives qui doit, dans un premier temps, étudier les modalités d'applications à l'AOF de la loi d'octobre 1946 sur la fonction publique métropolitaine. À la deuxième séance, quelques semaines plus tard, Alba effectuant sa tournée habituelle de fin d'année, Michon se retrouve à la fois le représentant du chef de service et celui du personnel, puis cette commission disparaît ! (correspondance personnelle de Michon du 15 mars 1994).

Deuxième exemple, à Paris en 1950, Aubréville travaille avec Werquin et le contrôleur Peyroulan à la modification des statuts des officiers et des contrôleurs. Comme des difficultés se présentent pour ces derniers, Peyroulan rédige pour ses camarades une lettre-type d'interpellation au ministre, à suggérer à leur député. Le ministère des Finances, qui reçoit un certain nombre de ces lettres, demande au ministère des Colonies de l'éclairer et de préparer une réponse ; la tâche retombe sur le service des Forêts où Aubréville s'empresse d'en charger Peyroulan... « En se répondant ainsi à lui-même, ce dernier peut ainsi faire avancer (un peu...) les choses », m'écrit J. Werquin.

#### II.6.2.2.5 D'autres syndicats

L'existence d'un syndicat des contrôleurs européens des Eaux et Forêts pose problème. En effet, ce personnel fait partie des cadres communs supérieurs ou des cadres locaux propres à chaque fédération ou à chaque colonie. Un syndicat aurait

---

13. Significativement, l'annuaire 1959 des Eaux et Forêts qui, traditionnellement, consacrait un chapitre au corps forestier d'outre-mer, ne fait pas mention collectivement et individuellement de ses membres.

été créé en AOF après 1945 par deux contrôleurs, Daron et Fleury, avec même un bulletin, *Le Forestier tropical* ; aucune trace n'a été retrouvée et plusieurs anciens contrôleurs disent n'en avoir jamais eu connaissance. Par contre, en 1946 naît à Dakar un Intersyndicat autonome des cadres généraux et des cadres communs supérieurs de l'AOF avec deux co-secrétaires généraux, un pour chaque groupe ; il est rattaché à l'Intersyndicat des cadres généraux d'outre-mer dont le siège est à Paris (correspondance Michon du 16 mars 1994). Ibrahima Kegneko Diallo, dans son histoire du Service forestier de la Guinée, signale qu'un mouvement syndical du secteur des Eaux et Forêts publie un bulletin, *Le Forestier d'outre-mer* (aucune trace), et écrit qu'en avril 1956, après analyse de la loi-cadre, une section AOF-Togo du Syndicat des ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts de la France d'outre-mer est fondée à Dakar [38, p. 22].

En ce qui concerne les personnels autochtones, les affaires ne sont pas beaucoup plus claires. En AOF, le décret du 11 mars 1937 sur les syndicats professionnels et celui du 20 mars de la même année modifié le 12 juillet 1939 sur les associations professionnelles indigènes, permettent la création de syndicats dans la ligne traditionnelle des syndicats métropolitains : doctrine et revendications. Sous Vichy, les organisations syndicales disparaissent et ne réapparaissent qu'en 1943, dépôt des statuts du syndicat des ouvriers de l'arsenal de Dakar. C'est le décret du 7 août 1944 signé à Alger qui relance l'activité syndicale en adaptant à l'Afrique noire les lois de 1884 et de 1920, ce qui renforce le droit de grève et ouvre en AOF la porte au multi-syndicalisme ; en 1947, on compte en AOF 124 syndicats pour le secteur public et 48 pour le secteur privé, et en 1950 respectivement 154 et 94 syndicats, avec une nette séparation sur des bases raciales même si leurs délégués se rencontrent dans l'Union des syndicats confédérés de Dakar [39, pp. 65-67].

En Indochine, en parallèle avec les mouvements et le Front populaire en métropole, les grèves se multiplient à partir d'août 1936. Pour la période août 1936-février 1937, on recense 242 grèves ouvrières, 56 grèves d'ouvriers agricoles (en particulier de plantations d'hévéas), 23 grèves de marchands et 7 d'employés [40]. Ce n'est qu'après 1944 que des grèves se produisent en AOF : « Lorsque l'Administration tenta d'imposer un recrutement par concours pour les fonctionnaires du cadre commun secondaire, les syndiqués boycottèrent les inscriptions suivant les mots d'ordre de leurs organisations [...]. Les grèves de novembre et décembre 1945 affectèrent toute l'AOF. » [41, p. 365] D'octobre 1947 à mai 1948, la grève des travailleurs des chemins de fer du Sénégal s'avère dure avec des incidents marqués, notamment à Thiès<sup>14</sup>. Après la campagne électorale de 1951 et l'implantation du Rassemblement démocratique africain, l'agitation syndicale est forte en Guinée française ; la mise en application du Code du travail outre-mer s'accompagne de lutte et la grève du 21 septembre au 26 novembre 1953 marque les populations guinéennes.

En ce qui concerne le personnel autochtone des services forestiers (qui participe en partie en Guinée à la grève de 1953), les premières tentatives de syndicalisation apparaissent en 1948 et 1949, liées à l'arrivée des premiers assistants

14. Voir SEMBÈNE (Ousmane). – *Les bouts de bois de Dieu*. – Pocket, 1<sup>re</sup> édition 1960.

diplômés de l'École forestière fédérale du Banco-Bouaké (Côte d'Ivoire) ; jusqu'en 1957, la participation se limite surtout à verser une cotisation. C'est le premier congrès fédéral du personnel des Eaux et Forêts de l'AOF en février 1957 qui marque un vrai tournant avec « des résolutions hardies et ambitieuses » [38, p. 22]. Une fédération est créée avec un conseil d'administration de huit membres et son siège à Abidjan. Blaise Yao N'Go est élu président, le secrétaire général pour la Guinée est élu au comité exécutif de l'Union syndicale des travailleurs de Guinée. L'organisation est poussée : section jusqu'à l'échelon de la brigade, journal trimestriel, *Le Forestier africain*, éducation syndicale. Les activités sont essentiellement revendicatrices : accès au grade de préposé, augmentation des indemnités, opposition au retour en Guinée d'un inspecteur [38, p. 23]. Le non au référendum proposé par de Gaulle et l'indépendance de la Guinée clôt cette partie du sous-chapitre sur associations et syndicats.

## II.6.3 QUELQUES IMAGES SUR LES CONDITIONS DE VIE

### II.6.3.1 Une littérature abondante et variée

On ne saurait dénombrer les ouvrages décrivant la vie coloniale sous l'un ou l'autre de ses aspects, reportages de voyageurs ou journalistes de passage, mémoires, témoignages, romans associant fiction et réalisme. En face de ce kaléidoscope d'images, toujours plus ou moins déformées, soit idéalisées, soit noircies, il est toujours nécessaire de préciser le lieu et la date. Il y a une énorme différence entre les conditions des militaires en dolman, sirotant l'absinthe sous les piqûres de moustiques du début du siècle et les Blancs, commerçants, entrepreneurs ou fonctionnaires qui, soixante ans plus tard, en ville, jouent au bridge dans une pièce climatisée avec devant eux un verre glacé de whisky allongé. En 1929, un jeune exploitant forestier rappelle sur le bateau qui le conduit au Cameroun : « À bord, ses aînés ne lui ont pas marchandé leurs conseils. Il a maintenant de forts principes sur l'exploitation forestière proprement dite, sur l'hygiène à observer en forêt et saura dorénavant reconnaître et soigner le modeste accès de fièvre, le funeste "coup de bambou", voire même la bilieuse hémoglobinurique et la dysenterie amibienne. » [42, p. 142]. En 1930, deux spécialistes de l'Afrique noire abordent ce problème des conditions de vie. Georges Hardy écrit : « Les conditions matérielles, l'installation se sont complètement modifiées ; on porte des vêtements commodes, on se nourrit normalement, on s'impose un régime de juste milieu entre les privations et les excès ; l'hygiène coloniale est aujourd'hui en possession de règles certaines qui permettent de faire aux colonies toute une carrière en gardant une fort belle mine [...]. La vie coloniale n'est donc pas ce cruel exil, ni cet enfer dont on menaçait jadis les mauvais garçons, et les joies, les fortes et saines joies qu'elle apporte à qui sait en goûter le charme, n'ont nullement pour contrepartie le sombre lot de misères et de risques dont on persiste à la croire inséparable » [43, p. 434] et Henri Labouret explique la même année : « L'ouest africain n'est pas un pays de colonisation blanche ; l'Européen n'y vit qu'au prix de certaines précautions. Il ne peut s'y établir

à demeure et surtout il ne peut y travailler de ses mains. Par conséquent, il lui faut, pour produire, le concours de l'indigène. » [44, p. 54] Le publiciste Raoul Monmarson est, en 1949, d'avis contraire : « Quant au régime "débilitant", des anciens s'ils vivaient – comme Eugène Schneider ou comme Oddos – pourraient affirmer que leur labeur des temps héroïques ne leur a pas interdit de devenir de brillants septuagénaires. Il faudrait en finir une bonne fois avec ces légendes des colonies mangeuses d'hommes. La dépense physique, à la colonie, est l'antidote le plus énergique aux pièges qui guettent les sédentaires. On pourrait appliquer à la colonie l'expression "Bien suer et laisser dire !" Elle résumerait une règle de vie [...]. Il est essentiel de se souvenir que plus l'Européen se dépense physiquement à la colonie, plus il a de chances de se maintenir en parfait état de santé. » [45, p. 147]

La comparaison de deux documents écrits par des femmes permet de mesurer l'écart chronologique et géographique des conditions de vie. Dans l'un, Suzanne Prou conte la vie d'une petite fille d'officier pendant cinq ans au Tonkin dans les années trente [180] ; dans l'autre, l'épouse d'un forestier évoque en particulier son premier séjour au Cameroun en 1945-1947 [181].

Ce sous-chapitre est, pour la commodité de l'exposé, divisé en quatre longs paragraphes : II.6.3.2 Le climat ; II.6.3.3 Santé et médecine ; II.6.3.4 L'équipement et le personnel médical dans l'outre-mer français ; II.6.3.5 Quelques aperçus de la vie matérielle. Une partie importante est constituée de témoignages et opinions personnelles sur le Cameroun de 1949 à 1957.

### **II.6.3.2 Le climat**

Le florilège sur le climat tropical et ses conséquences est abondant. Timée explique en 1929 à Ergaste qui envisage une carrière coloniale : « Se dire que les périls du climat colonial ne sont pas du tout ce qu'on imagine et qu'on les a, comme à plaisir, exagérés. Sans doute a-t-il fait de nombreuses victimes au temps de la prise de contact, au moment des premières installations et surtout au temps des colonnes militaires [...]. On peut aujourd'hui considérer comme un accident le cas de l'Européen bien constitué et soigneux de sa santé qui succombe aux attaques du climat. » [6, p. 18]

Le soleil, voilà l'ennemi, le traître mortel. En 1891, P. Thomé, un des premiers officiers des Eaux et Forêts ayant visité l'Indochine, explique à ses camarades servant en métropole : « Se garantir du soleil qui est l'ennemi le plus terrible. Aussi rien n'est vrai comme le dicton populaire : "si en face d'un tigre tu laisses tomber ton casque et ton fusil, ramasse d'abord le casque et le fusil ensuite" » [46, p. 220]. Le docteur Courtois prescrit en 1900 : « Quitter son casque au Tonkin, c'est aller à la mort, même par les temps brumeux qui sont les plus perfides de tous. » [47, p. 212] En arrivant à Tananarive en 1930, Pierre Saboureau (102<sup>e</sup> Nancy) est prévenu contre toute exposition au soleil même par temps nuageux : « Tire les rideaux, sans protection tu risques un coup de bambou, les rayons ultraviolets sont aussi fréquents et dangereux par un ciel couvert qu'avec soleil, on ne s'en méfie jamais assez. » [48]. Visitant en 1936 l'Afrique noire française, le député Gaston Bergery remarque :

« C'est un fait que j'ai trouvé tout le monde, en AEF, avec une terreur du soleil qui prend des formes de phobie » [49, p. 24] ; on connaît l'exigence du docteur Schweitzer à Lambaréné de porter le casque même à l'intérieur des bâtiments. S'exposer au rayonnement solaire, c'est le coup de bambou, l'insolation, « mais aussi se mettre à l'abri de l'affaiblissement que déterminent les transpirations trop abondantes provoquées par l'exercice en plein soleil » dit J.L. Lanessan pour la Cochinchine et le Cambodge en 1889 [50, p. 190]. Raymond Vacquier signale : « C'était un dogme, qu'on ne devait pas rester sans casque : dans ses "Conseils et instructions aux nouveaux employés en partance pour l'Afrique", la FAO<sup>15</sup> le confirmait "ne fusse que pour traverser une cour, un espace de quelques mètres" » [51, p. 179]. Au fil des années et au gré des approvisionnements, la forme du casque a évolué, sans bords ou avec bords bas sur la nuque, blanc ou kaki, etc., mais quasiment universel pour les enfants, les femmes comme pour les hommes en ville comme en brousse. En 1948, O. Godard donnant des conseils sur la vie en forêt écrit encore : « On peut vivre sans casque, généraliser cette mode fait courir au Blanc des risques graves. » [52, p. 188]. Puis, au casque colonial succèdent des couvre-chefs plus légers jusqu'à ce, qu'après les indépendances, les Européens circulent souvent tête nue au milieu de la journée. Dane Kennedy, qui présente en 1990 une analyse des périls du soleil, propose une explication psychoraciale : « *Solar topies [...] were a great deal more than the quaint manifestation of social and racial theories. They were in fact symbolic expression of the conviction that social and racial boundaries were essential to the protection, privilege and power of the coloniser* » [53, p. 131]. Alors qu'en Europe le soleil est la vie, et est parfois abusivement recherché au risque de cancers de la peau (ce qui n'a à ma connaissance jamais été noté au temps des colonies où beaucoup d'Européens, même blonds, circulaient bras et genoux nus), la plupart des Indochinois, hommes et femmes, ont l'habitude d'utiliser des chapeaux (de feuilles de latanier par exemple) et des casques (parfois en écorce de *Melalereca*) ; ce n'est que dans les années cinquante que certains Africains des villes ont commencé à porter des casques et des lunettes de soleil, le turban plus ou moins volumineux des hommes du Sahel étant essentiellement un signe racial et hiérarchique.

Mais l'étude comparative de l'habillement des autochtones tropicaux au cours du XX<sup>e</sup> siècle nécessiterait une longue thèse. En ce qui concerne les Européens, on peut noter un allègement progressif des vêtements. En 1919, il est recommandé le port de guêtres, de solides souliers ou de bottes pour aller en brousse. Après la Deuxième Guerre mondiale, la chaussure de toile à semelle en caoutchouc épais, type Pataugas, qui ne retient pas l'eau des flaques et marigots, est très répandue. La chemise à manches courtes, le short (et les demi-bas jusqu'au dessous du genou) en coutil (« drill ») blanc ou kaki constituent l'habillement courant des hommes jusqu'en 1958-59 où les exigences protocolaires imposent en ville le pantalon et la cravate. Pour les pays de forêt dense, il est encore recommandé en 1949 de porter la nuit une ceinture de flanelle pour protéger l'abdomen du refroidissement nocturne !

Cependant, le soleil n'est pas seul en cause dans cette attitude de crainte vis-à-vis des climats tropicaux. Malgré l'intensité de l'insolation, les régions sèches

---

15. Compagnie française de l'Afrique occidentale (FAO) et non pas agence des Nations unies !

de savane et du Sahel avec leurs variations nycthémérales et saisonnières de température sont considérées comme plus saines pour les Blancs adultes ; pourtant, d'une part règne souvent en fin de saison sèche une nervosité individuelle et collective, c'est la « soudanite » génératrice de tensions éphémères, d'autre part, les enfants en bas âge sont fréquemment atteints de cétonurie liée à la déshydratation, la climatisation qui apparaît dans les lieux électrifiés à partir de 1958-1959 y porte remède<sup>16</sup>.

Ce sont surtout les régions de forêt dense humide qui sont longtemps réputées les plus malsaines. Déjà les matelots des bateaux négriers chantaient : « *Beware and take care of the Bight of Benin. There's one comes out for forty goes in.* » [54, p. 13]. En 1878, Armand de Quatrefages écrit : « Il est des régions funestes pour l'homme... Tel est le vaste estuaire du Gabon. Le Nègre lui-même y dépérit. » [55, p. 161] En 1884, Paul Gaffarel parle de la « langueur énervante » du climat du Gabon. « Quant à la chaleur, elle n'est pas excessive, mais constante. La moyenne habituelle est de 28 degrés ; mais l'humidité et surtout la tension électrique de l'air rendent cette température insupportable aux Européens. Le climat du Gabon est donc foncièrement mauvais, puisqu'il est débilitant. Ce caractère se retrouve dans les maladies locales, fièvres pernicieuses, et surtout anémies avec leur cortège de lassitudes sans cause, de douleurs sans lésion et de débilités sans remèdes. Un pareil pays séduira peut-être le voyageur ou le naturaliste ; mais l'Européen qui n'y est pas retenu par de sérieuses obligations se contentera d'y camper. Il ne s'y établira jamais. » [56, pp. 91-92]. Christophe Wondji montre comment au début du siècle fut transférée de l'insalubre Grand-Bassam à l'aérée Bingerville à proximité de la ville-sanatorium d'Adjamé-Santé, la capitale de la Côte d'Ivoire [57, pp. 85-87]. Aublet dit en 1913 en parlant de l'Afrique : « Les colonies les plus favorisées sous le rapport de la forêt ne sont pas les plus saines [...]. Nous ne sommes pas plus faits, nous les Blancs, pour vivre sous le soleil tropical ou équatorial que le noir n'est fait pour supporter le froid que présentent les régions septentrionales. » [58, p. 263]. Le docteur Jules Rochard écrit dans la *Revue des deux Mondes* du 1<sup>er</sup> octobre 1886 : « Il n'y a pas, à proprement parler, d'acclimatation pour l'Européen dans les régions intertropicales [...] ; les forces s'épuisent peu à peu, et l'Européen qui se faisait remarquer à son arrivée par son activité, son ardeur au travail, son insouciance pour la fatigue et le soleil, voit peu à peu sa vigueur décliner, son teint pâlir, ses forces décroître. » (cité par Charles Meyer [5, p. 97]). Et le forestier Thomé d'expliquer en 1891 pour le Tonkin : « La fièvre des bois est plutôt une sorte d'empoisonnement causé par les miasmes qui se dégagent de l'humus de la forêt qu'une fièvre ordinaire ; elle se traduit par un abattement général et des vomissements. » [46, p. 220]

Au début du siècle, on commence à soupçonner l'importance des maladies tropicales, en particulier de la mortelle fièvre jaune et du débilitant paludisme. En 1906, Fernand Rouget conteste l'opinion selon laquelle « Notre Congo<sup>17</sup>, à cause

16. À Garoua (Nord-Cameroun), les températures fréquentes en mars sont de 40-41 °C à l'intérieur des maisons le jour, de 35-36 °C à l'extérieur la nuit. Il y a en moyenne le décès d'un enfant européen de moins de deux ans chaque année sur une vingtaine de familles au début des années cinquante.

17. Sous le terme de Congo français, cet auteur traite de l'ensemble de l'Afrique-Équatoriale Française, du Gabon au Tchad.

de son pernicieux climat, ne vaut pas la peine d'être mis en valeur [...]. Cela parce que l'on a jusqu'ici confondu les deux termes climat et conditions d'existence [...]. Quoiqu'il en soit, le Congo n'est pas un pays où les Européens peuvent s'acclimater [...]. Il convient, pour être exact, de remarquer que toutes les régions de la colonie ne sont pas également débilitantes et les Européens pourront peut-être s'acclimater, ou en tout cas prolonger leur séjour [... dans] les points salubres et élevés de l'arrière-pays. » [59, pp. 279-280] C'est que l'on suspecte, en même temps que le climat, l'environnement. Sans parler, comme Rondet-Saint, « des influences telluriques morbides [...] poches de terrain, dont le remaniement est mortel à ceux qui y procèdent, en 1933 sur la construction du Congo-Océan [60, p. 197], on parle de "miasmes" ». Le forestier André Consigny, qui est affecté en Indochine, écrit en 1936 : « La forêt épaisse a toujours été très malsaine par elle-même, sans que l'on sache exactement pourquoi. Et l'on a donné le nom de fièvre des bois aux malaises, parfois mortels, que contractent ceux qui sont appelés à vivre longtemps dans ces forêts. » [61, p. 188] Deux notations plus anciennes, puisque toutes deux de 1912 : l'une relative à l'Indochine : « Le palétuvier n'est pas, comme on l'accuse, un "porte-fièvre". Que le terrain où il pousse ne soit pas très salubre, nous en conviendrons d'autant plus facilement que nous en avons fait l'expérience. Mais il convient de ne pas se tromper dans les relations qui peuvent exister entre un effet et ses causes. S'il suffisait de faire disparaître les palétuviers pour supprimer le paludisme, ce serait vraiment enfantin » [62, p. 436] ; l'autre parlant des eucalyptus en Algérie, « ces arbres providentiels qui, non seulement croissent avec une extrême rapidité, mais encore assainissent dans les mêmes proportions, en absorbant les miasmes délétères des marécages » [63, p. 2]. En 1992, Jean-Pierre Hervouet peut écrire : « S'il est un poncif qui continue à hanter les esprits, c'est bien celui d'une forêt tropicale malsaine s'opposant à un monde de savane beaucoup plus salubre [...]. Il est vrai que les premiers Blancs s'étant aventurés dans les régions forestières payèrent de lourds tributs aux "miasmes pestilentiels" qui s'y développaient. » [64, p. 155]. C'est un poncif qui a eu la vie dure.

Ce problème de l'adaptation de Blancs sous les tropiques n'est pas spécifiquement français. D'après Maximilien Sorre, les Hollandais s'affirment convaincus de la possibilité d'acclimatement, les Américains, les Australiens sont d'un avis contraire, attribuant « à l'abondance de l'ultraviolet dans la radiation totale, à la constance des hautes températures et de l'humidité, les troubles du métabolisme et l'épuisement nerveux dont sont frappés les Européens transplantés dans les contrées chaudes. » [65, p. 95]. Un autre géographe, spécialiste des questions tropicales, Pierre Gourou, conclut en 1954 : « La notion d'insalubrité tropicale n'est pas inexacte : la chaleur, l'humidité et la pluie sont favorables à la conservation des formes parasitaires qui infectent l'homme et à l'activité pérenne d'insectes vecteurs de germes [...]. [Cette notion] doit être maniée avec précaution. » [66, p. 12] Un spécialiste de l'ergonomie publie en 1960 une intéressante étude sur les conditions de travail agricole dans les pays tropicaux : « Le climat tropical, caractérisé par la chaleur, l'humidité et l'insolation intense, a une action profonde sur l'organisme humain et constitue une ambiance de travail très particulière. Chaleur et humidité ont une action dépressive sur la production du travail. » [67, p. 154]

On peut multiplier les citations, et il est certain que jusque pratiquement au milieu du siècle, sans parler des maladies proprement dites dont il est traité au paragraphe II.6.3.3, le séjour en milieu tropical, et plus spécialement sous un régime de pluie équatoriale, est, pour l'Européen, très défavorable à sa santé et à son moral. Bien peu d'auteurs parlent de ces petits ennuis si fréquents : les chiques, la bourbouille, les insectes volants ou non : moustiques, maringouins, « fourous ou moutmoutes, fourmis de tailles et couleurs diverses, champignons cutanés, plaies qui ne se guérissent pas, « cro-cros », etc., qui ont été longtemps un souci quotidien du « broussard ».

Un changement périodique de climat est considéré comme utile, en particulier le retour en congé en Europe. Mais on recherche aussi une alternative, ou plutôt un complément moins coûteux, un séjour temporaire en altitude dans un climat plus frais. Dès 1864, les Britanniques installent la capitale d'été du gouvernement indien à Simla, et des stations de repos sont créées sur les contreforts himalayens où « *the new ruling caste [...] could recuperate from the deteriorating physical effects of the heat of the Indian low lands [...] and draw increasing distance between itself and the Indian environment* » [53, p. 119]. Roger Ducamp, après sa visite du Service forestier de l'Inde, expose en 1906 ou 1907 dans une note au gouverneur général de l'Indochine, « Station d'altitude et méthode de gouvernement », l'intérêt de la station de Tam-Dao (tapuscrit 10 pages, Laboratoire de botanique ENSA Montpellier) ; ce seront Dalat (1 500 m) en Annam, Chapa (1 640 m) au Tonkin. La coupure avec la métropole pendant la Deuxième Guerre mondiale suscite des installations, pour la santé des familles en particulier ; ce sont, entre autres, Pita (altitude 1 000 m), station climatique ouverte en 1942 pour une « cure de plein air et d'altitude », et Dalaba (1 200 m), vaste hôtel pour les familles en Guinée, le centre climatique de Dschang (1 500 m) et le projet de Kounden au Cameroun.

Il est certain que l'amélioration assez générale des conditions de vie des Européens sous les tropiques, de même que les progrès de la médecine et de la lutte contre les maladies tropicales, ont considérablement progressé pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et surtout entre 1945 et 1960. Le vêtement, l'hygiène du corps, l'alimentation, les équipements personnel et social ont beaucoup évolué et, si tout cela n'a pas atténué les inconvénients du climat lui-même, ces progrès ont permis d'échapper aux principaux périls.

### **II.6.3.3 Santé et médecine**

En plus de leurs effets directs : effort considérable de thermorégulation, exposition au rayonnement solaire direct ou indirect, humidité ou sécheresse excessives, les climats tropicaux favorisent la pullulation d'agents vecteurs de maladies, d'où des pathologies plus ou moins graves, tenaces et répandues.

Les autochtones qui sont mal vêtus, mal protégés, qui souffrent souvent non pas de faim mais d'alimentation carencée en protéines et parfois en calcium, qui n'ont pas les conditions d'hygiène des Européens, résistent plus ou moins à la situation tropicale mais subissent fortement les attaques diverses. Pendant les premières années de conquête et d'organisation des colonies, les Européens sont



durement frappés et les décès sont nombreux. En 1906, Auguste Chevalier cite un dicton sénégalais relatif au baobab : « Les Noirs meurent quand le baobab a perdu ses feuilles, c'est au tour des Blancs de mourir quand il a repris sa parure », ce qui signifie d'après lui que la mortalité des indigènes est plus grande pendant la saison sèche et froide tandis qu'à la saison chaude et humide la mortalité sévit chez les Européens [68, p. 484]. À la même date, au sujet du Congo, Fernand Rouget ne cache pas le danger : « La mortalité est difficile à évaluer, sauf pour Libreville, à cause du manque de formations sanitaires. Pour 1903, on note pour l'hôpital de Libreville une mortalité moyenne des Européens de 13,7 % » [59, p. 283] Si le delta du Niger est « *the white man's grave* », Tamatave est considérée en 1930 comme le « cimetière » des Européens. Les chiffres sont assez rares, en voici quelques-uns. De 1862 à 1870, sur 11 officiers et 431 sous-officiers de gendarmerie ayant servi en Cochinchine, 110 sont décédés. De 1861 à 1879, il y a eu 20 021 malades rapatriés par bateau d'Indochine [5, pp. 103-104]. Jacques Roulet, chef du Service forestier d'Indochine par intérim, rappelle en 1910, aux obsèques de François Proust, garde avec trois ans de service, chef de la division de Tuyen Quang, que c'est le 5<sup>e</sup> décès sur 20 agents du service en deux ans [69, p. 56]. Gilbert Comte s'appuie sur un recensement établi juste avant la guerre de 1914 pour dire que « 12 % des fonctionnaires éparpillés du Sénégal au Congo meurent de maladies tropicales dans l'exercice de leur carrière. Les survivants disparaissent à leur tour en moyenne 7 ans avant leurs collègues demeurés en Europe » [70, p. 285]. D'après William Cohen, entre 1887 et 1912, sur 984 administrateurs des colonies affectés, 135 – soit 16 % – sont morts en cours de séjour : « Environ un tiers des 16 000 Européens vivant en AOF en 1929 furent hospitalisés pour une moyenne de 14 jours. » [71, p. 23]. Les conditions s'améliorent pour les colonies françaises comme dans les colonies étrangères. Worthington donne les chiffres suivants de décès : pour 1 000 fonctionnaires en 1881-1897, Gold Coast : 75,8, Lagos (Nigéria) : 53,6, mais en 1925-1928, le taux de décès est de 6,5 ‰ pour les fonctionnaires de moins de 25 ans, 12,1 ‰ pour ceux de 45 ans en moyenne et 9,3 ‰ pour ceux ayant dépassé 50 ans [72, p. 587]. Les décès de maladies tropicales, en forte proportion chez les gardes et brigadiers au début, sont plus rares chez les officiers et contrôleurs. Après 1945, on peut même dire que les accidents, d'automobile en particulier, ont tué plus d'agents des services forestiers que les complexes pathogènes tropicaux.

Par contre, beaucoup d'entre eux, et leurs familles, ont subi des atteintes plus ou moins graves de diphtérie amibienne récidivante, d'autres parasites intestinaux (ankylostomiase, bilharziose, ténias...) de filarioses, etc. Il sera traité plus loin des trois endémies africaines – fièvre jaune, trypanosomiase, paludisme – qui ont sévi à l'époque où existent les services forestiers. Mais il faut mentionner les épidémies de choléra, spécialement en Indochine (1881, 1884-1895, 1902), et de peste. En avril 1899, la peste bubonique attaque à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) : « En quelques semaines, 3 000 noirs meurent ainsi que 29 des quarante blancs demeurés sur place ; 35 autres qui avaient pris la fuite et, quand ils revinrent après ce qu'on croyait être la fin de l'épidémie, ils succombèrent à leur tour au cours de l'été. » [73, p. 162] En 1902-1903, elle sévit à Hanoï : décès d'un Européen en 1902, six cas européens, deux décès en 1903 [5, p. 212]. La peste arrive à Madagascar en 1919 mais la vaccination antipesteuse de 1932 fait tomber le nombre de cas de 3 500 par an à

moins de 200. De 1920 à 1940, elle touche 29 180 personnes au Sénégal (taux de mortalité de 65,6 %) et 37 073 à Madagascar (taux de mortalité de 91,8 %) [74, p. 16]. S'il n'y a eu aucun cas de peste au Sénégal en 1939 et 1941, elle réapparaît en 1942 (6 cas, tous mortels), en 1943 (269, dont 226 mortels) et en 1944 (70 cas, dont 60 mortels). « Au moment où elle reculait dans la colonie, elle attaque avec virulence la circonscription de Dakar et dépendances (dont Rufisque) : 570 cas dont 512 mortels, parmi lesquels trois Européens. À la fin de l'année elle est jugulée, les quatre derniers cas sont enregistrés au début de 1945. » [75, pp. 433-434]. Certes, pour le choléra comme pour la peste, les Européens sont de moins en moins touchés, mais un long séjour colonial reste plein de dangers. Comme le dit l'épouse d'un administrateur ayant vécu en Haute-Volta entre 1950 et 1958 : « Il est vrai que, si nous avons certaines facilités de vie, nous avons eu aussi à faire face à des difficultés dues au pays ; et sur le plan de la santé, nous avons pas mal "trinqué" : paludisme, amibiase, deux méningites cérébro-spinales..., sans compter des ennuis mineurs et tout ce qui aurait pu se produire aussi bien en métropole. » [76, p. 85]

Mais il convient de s'attarder un peu sur trois grands fléaux qui ont sévi sur les colonies françaises : la fièvre jaune, la maladie du sommeil et le paludisme.

### II.6.3.3.1 La fièvre jaune

La fièvre jaune, avec son virus très dangereux transmis par les piqûres de moustiques (*Stegomyia fasciata*, depuis rebaptisée *Aedes aegypti*), fait de nombreuses victimes lors de bouffées épidémiques, surtout dans les zones de mosaïque forêt-savane, savane humide et dans les agglomérations. Le Sénégal et l'agglomération dakaroise sont fortement touchés, en particulier en 1878-1881 (décès de 685 Européens sur les 1 300 vivant alors au Sénégal, dont 22 médecins et pharmaciens coloniaux) [77, p. 51], en 1900 (416 cas observés, 207 ou 225 décès parmi les Européens, selon les auteurs), en 1910 et 1926-1927 (190 cas européens, 135 morts dans Dakar et ses environs<sup>18</sup>) [78, p. 14]. La Côte d'Ivoire est touchée au début du siècle : en 1898 (3 morts sur 150 Européens), en 1899 (29 sur les 40 restés à Grand Bassam), et en 1901 (11 morts sur les 210 de ce port), mais aussi plusieurs milliers de Noirs à chaque passage [79, pp. 20 et 76]. En 1931, la fièvre jaune sévit sur les chantiers du chemin de fer à Bobo-Dioulasso. Alors qu'elle est endémique mais frappant moins en forêt dense, elle touche le Gabon en 1934 avec quatre décès d'Européens.

En 1933 est signée une convention sanitaire internationale pour la navigation aérienne, proposée par l'Office international d'hygiène publique sis à Paris. Un passeport sanitaire est institué contre les risques de propagation à partir de foyers endémiques (renforcement en 1938). Mais un vaccin anti-amarile est mis au point en 1934 (type Stephanopoulos puis Laigret), il n'est pas au début obligatoire. G. Roure raconte (communication personnelle) que, ayant sollicité cette vaccination

---

18. On peut lire à ce sujet LONDRES (Albert), 1927. – Terre d'ébène. – Paris : Albin Michel. – p. 574 : « Le cauchemar dure cinq mois, un mort et demi par jour [...]. Cent quatre-vingt sept morts dit l'administration. Plus de 300 renvoient les colons. La vérité est sous terre. » Et combien parmi les Africains ?

début 1935 pour lui-même affecté en AOF et son épouse, il dû signer une décharge et subir une période d'isolement à l'Institut Pasteur de Paris. Cette vaccination est rendue obligatoire pour les tropiques africains en 1941-1942.

En 1960, les médecins du Congo belge signalent « le contraste entre la savane où la fièvre jaune prend l'allure de bouffée endémique passagère et la forêt où elle semble un accident erratique » [83, p. 975] ; et Guy Chauvet, avec une intéressante bibliographie à l'appui, donne en 1986 une explication écologique à cette dynamique spatiale [82, p. 238]. Il ne semble pas y avoir eu de cas de fièvre jaune parmi les Européens des services forestiers français en Afrique, mais on attribue au vaccin Laigret – à tort ou à raison – les atteintes neurologiques de Lajugie de la Renaudie (96<sup>e</sup> Nancy), un des premiers forestiers arrivés en Côte d'Ivoire, à son retour au Soudan en 1937, qui, après séjour au Lazaret à Dakar puis à Marseille et enfin au Val-de-Grâce, est réintégré en 1938 dans le corps métropolitain des Eaux et Forêts.

### II.6.3.3.2 La maladie du sommeil

Au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la maladie du sommeil, contrairement à la fièvre jaune, n'est pas apparue comme une menace pour les Européens, à tel point qu'on affirmait qu'elle ne touchait que les Noirs [81, p. 153]. Ce n'est qu'en 1849 que l'Anglais R. Clarke fait les premières observations scientifiques, qu'en 1902 le parasite trouvé dans le sang de « sommeilleux » de Gambie est baptisé par E. Dutton *Trypanosoma gambiense* et qu'en 1903 on découvre sa présence dans le liquide céphalo-rachidien. On soupçonne les mouches tsé-tsé ou glossines, spécialement *Glossina palpalis*, d'être le vecteur de la trypanosomiase humaine, mais ce n'est qu'en 1909 que le rôle d'hôte d'intermédiaire obligatoire des tsé-tsé est confirmé. La maladie du sommeil est soupçonnée en 1899 en Haute-Volta et détectée en 1904 dans le Baoulé en Côte d'Ivoire sur des travailleurs du chemin de fer. Le lieutenant-gouverneur de cette colonie Angoulvant, imitant une circulaire ministérielle du 27 janvier 1908 propre à l'AEF, ordonne par circulaire du 26 février 1909 des mesures de lutte : isolement des malades dans des villages d'isolement, débroussaillage, destruction du gibier considéré comme réservoir des germes [84, pp. 64-65]. Plusieurs missions médicales (Bouët-Roubaud en AOF, Martin-Leboeuf en 1907 en Oubangui-Chari) confirment la présence assez générale de la maladie et surtout son extension le long des voies de communication par portage généralisé. Une convention est signée le 27 octobre 1908 entre la colonie du Congo français, la Société géographique de Paris et l'Institut Pasteur, créant à partir de la mission Martin-Leboeuf un institut de recherche et de lutte. Les Allemands s'engagent aussi dans l'Est-Kamerun, avec en 1914 la présence de 7 médecins, 16 agents, deux sœurs infirmières et 76 infirmiers camerounais [86]. Le grand nom dans cette lutte contre la trypanosomiase humaine est le docteur Eugène Jamot (1879-1937) qui s'y consacre en Oubangui en 1917-1919 puis au Cameroun jusqu'en 1928, crée en 1931 le service de prophylaxie en AOF et dont l'histoire est bien connue. C'est que la maladie du sommeil touche en AEF et Cameroun de plus en plus d'indigènes et que les progrès de la médecine deviennent plus assurés. C. Coquery-Vidrovitch et H. Monniot rappellent que « l'épidémie [...] qui avait débuté sur la route des portages du Niari au Congo en 1898 se prolongea jusqu'en 1912, détruisant la

moitié de la population, et se propagea ensuite le long des grands axes jusqu'au cœur du pays » [87, p. 169]. En 1928, Jamot estime à environ 130 000 le nombre de trypanosomés au Cameroun avec un taux annuel de mortalité de 25 à 50 %. L'indice de morbidité/nombre de malades dans une population donnée tombe dans ce pays sous mandat de 62,5 % en 1926 à 8,7 % en 1930 et 0,4 % en 1934, mais la France engage dans ce combat en 1930 18 médecins, plus 34 agents européens et 324 infirmiers africains<sup>19</sup> [86]. En 1934, 45 % de la population de l'AEF ont été examinés par la mission de lutte contre la maladie du sommeil. En Afrique-Occidentale Française, l'endémie suscite des inquiétudes, et le service de prophylaxie de la maladie du sommeil est créé par arrêté du 30 novembre 1931 ; il siège à Ouagadougou avec à sa tête le docteur E. Jamot. En 1934, il est recensé au Dahomey, au Niger, en Guinée, au Sénégal et dans la zone des Volta (rattachée à la Côte d'Ivoire à la suite de la dislocation de la Haute-Volta par le décret du 5 septembre 1932), 50 000 trypanosomés dont environ 38 000 dans la seule Côte d'Ivoire [84, p. 65]. En fait, le service ne fonctionne pas, ses personnels sont rattachés à l'assistance médicale indigène par suite de rivalités personnelles et d'hostilité aux méthodes Jamot et d'emploi de l'atoxyl par voie rachidienne. Une circulaire du 10 août 1933 constitue pour l'AOF la charte de la lutte contre l'endémie de trypanosomiase, mais on relève qu'à la fin de 1937 il y a environ 160 000 sommeilleux en AOF, dont un peu plus de la moitié en Côte d'Ivoire (soit 2,2 % de la population touchée). Aussi en 1938, sur injonction du ministère des Colonies, est reconstitué un service général autonome de la maladie du sommeil, installé le 20 janvier 1939 à Bobo-Dioulasso par le médecin lieutenant-colonel Muraz, surveillant et traitant une population de 3 700 000 habitants. La circulaire n° 1871 du 4 septembre 1939 crée un passeport sanitaire et formule des directives pour la prophylaxie agronomique afin de rompre le contact entre l'homme et la glossine : contrôle des gîtes, destruction du sous-étage dans les galeries forestières, les bosquets, les bois sacrés. L'effort est accentué en 1940 mais rencontre bien des difficultés : pénurie de cadres et de main-d'œuvre par suite de la mobilisation, faible collaboration des services de l'agriculture et des forêts. Entre 1939 et 1944, le dépistage touche 80 % de la population de la Haute Côte d'Ivoire et 20 % de la Basse Côte d'Ivoire [84, 85]. La conférence de Brazzaville de début 1944 décide l'abandon de cette lutte spécifique et un décret du 15 juin 1944 crée pour toutes les colonies un Service général d'hygiène et de prophylaxie qui devient en 1945 le SGHMP (hygiène mobile), devant lutter contre les endémies et les épidémies.

Au Tanganyika et en Urundi, les Allemands avant 1914 luttent contre la trypanosomiase par la déforestation systématique des rives du lac Tanganyika et des cours d'eau. Puis, dans le combat que conduit Swynnerton dans l'est africain britannique contre les trypanosomoses animales et les glossines, des opérations assez massives de débroussaillage et de destruction du gibier sont menées dans les années trente. Worthington publie en 1938 une carte montrant la répartition des mouches tsé-tsé en Afrique sans distinction d'espèces [72, carte n° 2]. Ce n'est véritablement que dans les années quatre-vingt que des études fines d'écologie

19. Ces chiffres sont en réponse à l'argumentation développée dans le tract jaune du *Fichte Bund*, édité en vue de la reprise des anciennes colonies allemandes (cf. *Le Temps* du 1<sup>er</sup> septembre 1931).

montrent que le contact homme-glossine est plus étroit en savane, et plus précisément dans les galeries forestières qu'en forêt où les glossines sont très dispersées et peu anthropophiles [82, p. 239] ; et comparant en Côte d'Ivoire forestière l'espace fermé des Baoulé relativement à l'abri et celui plus ouvert des immigrés où la mobilité des hommes est plus grande, mais où ils sont plus exposés au trypanosome, les chercheurs de l'ORSTOM fournissent des lumières nouvelles. Si la lutte contre les glossines entraîne certains déboisements, il faut rappeler que la poussée vers le sud des cavaliers souvent islamisés a été arrêtée par suite du décès des chevaux, que de très vastes zones d'Afrique ont été, au profit de la flore et de la faune sauvages, protégées contre l'élevage bovin et la culture intermittente ou itinérante en raison de la présence de tsé-tsé. Les glossines ont joué un rôle très important dans la répartition des populations, dans les économies et dans l'état de la nature en Afrique. Bien que les forestiers de tous grades circulent en forêt dense ou dans les galeries forestières en savane ou sur les rivières, il semble que peu d'entre eux contractent la maladie du sommeil ; il est vrai que dans les régions très exposées, une piqûre préventive de lomidine est courante, je ne connais qu'un cas, celui du contrôleur Bena, touché à la suite d'une campagne de prospection dans le sud-est Cameroun, rapidement traité et guéri.

### II.6.3.3.3 Le paludisme

Si les Européens, et en particulier les forestiers, ont pendant longtemps grande peur de la fièvre jaune et de la maladie du sommeil, mais ont été au XX<sup>e</sup> siècle relativement peu touchés, les « fièvres », c'est-à-dire essentiellement paludisme ou malaria et leurs vecteurs, les moustiques, les touchent plus ou moins fortement pendant une longue partie de la moitié du XX<sup>e</sup> siècle. En 1924, Bruneau de Laborie, explorateur et chasseur, surtout en AEF, dans une conférence à la Société géographique de Paris, raconte : « Notre vrai, notre dangereux, notre inlassable ennemi, c'est l'infiniment petit, le moustique, agent de la transmission du paludisme [...]. Il s'attaque à notre repos, à notre santé, à notre vie. » Les vertus de l'écorce de quinquina contre les fièvres sont connues depuis longtemps quand, en 1820, Pelletier et Caventou isolent la quinine qui peut être administrée sous la forme de poudre de sulfate de quinine. L'Algérie, l'Indochine et les expéditions africaines sont atteintes par les fièvres ; on confond d'ailleurs souvent au XIX<sup>e</sup> siècle fièvre jaune, bilieuse exanthématique, malaria, miasmes et influences telluriques morbides. William Cohen donne des chiffres effrayants sur les décès des Européens dus au paludisme [89, pp. 24-25] ; les colonnes militaires françaises perdent beaucoup plus de Blancs par le paludisme que par les balles ennemies, car, à la différence des Britanniques qui emploient la quinine à titre préventif, le traitement des malades est fort incertain<sup>20</sup>. En 1880, Laveran découvre que les cycles du parasite *Plasmodium falcifarum* (ou *P. Vivax* aux Caraïbes) sont la cause des attaques de fièvre, et on comprend assez vite que le vecteur est un moustique (*Anophelas*).

20. William Cohen démontre que la création de l'Empire français est moins le résultat de la réduction de la mortalité des Blancs que l'inverse, ce serait l'installation progressive outre-mer permettant d'employer des soldats et auxiliaires locaux ayant déjà une certaine immunité et l'amélioration des conditions de vie qui auraient permis la chute du taux de mortalité [89, p. 35].

Lors de l'expédition de Madagascar en 1895, les deux généraux « Hazo » et « Tazo », c'est-à-dire la forêt et la fièvre, sont considérés comme les alliés du Hova. Sur une force totale de 21 600 hommes, 20 périssent de blessure, 5 592 des fièvres. Mais au début du XX<sup>e</sup> siècle on comprend mieux l'usage prophylactique de la quinine et l'intérêt des moustiquaires. À Bangui, en 1901, Léon Mercier indique dans sa correspondance : « Pour mon compte, j'ai pris un système, dix centigrammes de quinine chaque matin et une purge le premier de chaque mois, c'est la recette du premier docteur que j'ai vu à la colonie. » [90, p. 32]. En 1904, à Fort-Lamy : « La quinine dans ce pays est aussi nécessaire qu'au Soudan. On la trouve sur toutes les tables, il n'y a pas encore de comprimés. On prend dans un petit flacon quelques parcelles de poudre avec son couteau ; on les roule dans une feuille de papier à cigarette Job et l'on avale le tout » se rappelle le général Gouraud [91, p. 164]. Lors de la campagne contre les Allemands au Cameroun pendant la Première Guerre mondiale, les Français refusent la quinine et la moustiquaire : « *As a result more Frenchmen were lost from disease than German bullets in the conquest of the Cameroons.* » [89, p. 29] En Côte d'Ivoire en 1912 : 192 rapatriements d'Européens dont 156 pour paludisme ; en 1913 : 193 hospitalisations pour paludisme, 150 rapatriés et 14 décès ; en 1914 : 114 cas de paludisme [92, p. 285]. L'usage régulier de la quinine se généralise en 1916 et au Congrès d'agriculture coloniale de Paris en 1918, le rapporteur général E. Vivier de Streel plaide pour des services spéciaux d'hygiène antipaludique dans toutes les colonies pour les Blancs comme pour les indigènes : « Ils comprendront des agents quininisateurs indigènes ou européens. » [93, p. 36]. Monseigneur Frito, évêque du Gabon, a l'habitude de dire : « En ce qui me concerne, je connais de vieux coloniaux qui ont pris leur quinine régulièrement, et les autres, qui ne deviennent jamais de vieux coloniaux. » [94, p. 18]

En Indochine, le paludisme est un aspect important de l'état sanitaire des Blancs et des indigènes : « Encore en 1920, les statistiques montraient que pour 100 malades reçus dans les hôpitaux d'Indochine, douze étaient atteints de forme grave de paludisme et que dix en mouraient » [95, p. 192]. Le docteur Yersin fait des essais d'acclimatation du quinquina, propose en 1897 d'installer une station climatique sur le plateau du Lang-Biang où Doumer commence la construction à Dalat d'un sanatorium. Le cap Saint-Jacques, lieu de repos conseillé aux paludéens, est abandonné à cet égard quand il est prouvé que c'est une des régions les plus frappées par le paludisme. Les assistants de plantation obligent les ouvriers à absorber, sans la recracher, une tasse de liquide à base de quinine. Armand de Vogüe fait à ce sujet deux remarques intéressantes : le paludisme est inconnu sur les terres grises mais touche fortement les plantations installées sur les terres rouges, et « les Annamites en général et les coolies de plantations en particulier, ne croyaient pas aux vertus préventives ou curatives de la quinine, "l'eau mauvaise à boire" serait pour eux la cause du paludisme » [96, p. 132]. Le géographe Pierre Gourou expose plus tard que la répartition des espèces d'anophèles vecteurs plus ou moins dangereux est liée à la différence entre eaux stagnantes ou à faible courant et eaux plus turbulentes. En 1930, le service antipaludéen des Instituts Pasteur d'Indochine est créé, et la lutte contre les gîtes à moustiques, par épandage de pétrole sur les mares et étangs, s'opère dans les plantations de caoutchouc.

La situation se renverse en 1937-1938 avec l'apparition d'antipaludiques de synthèse sous forme de comprimés faciles à prendre, efficaces aux points de vue aussi bien préventif que curatif<sup>21</sup>. La quinacrine (ou mépacrine ou atébrine) est utilisée largement et avec bonheur dans les armées en région intertropicale, mais a quelques inconvénients dont une peau jaunâtre. À partir de 1941 lui succède la nivaquine (chloroquine ou aralen) blanche, mieux tolérée et n'exigeant pour une protection à 95 % qu'une prise hebdomadaire. S'y ajoutent, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, chez les Européens, un plus grand confort domestique et, pour tous, une lutte plus active contre les anophèles, un contrôle des eaux stagnantes autour des habitations même dans le plus petit récipient abandonné, et surtout l'emploi d'insecticides chimiques HCH, et surtout DDT largement employé en pulvérisation dans les habitations et même répandu par hélicoptère (ce qui a permis une campagne de lutte tout à fait efficace en Corse en 1948). À Tananarive, le taux de décès passe de 37 pour mille habitants en 1947 à 22 % en 1951 (pour une agglomération de 145 000 puis 160 000 âmes). La chimie avec un comprimé par semaine et une pulvérisation annuelle bien faite permet ainsi de faire nettement régresser le fléau, (mais ce ne sera hélas, que temporaire !) et de résoudre un certain nombre de problèmes tels que celui évoqué par le forestier Allouard au Cambodge avant la Deuxième Guerre mondiale : « Dans la forêt de Dang-Tong région jusque-là considérée comme peu malsaine, nous [le service forestier] n'avions pas jugé nécessaire de distribuer quinine et quinacrine. Or il se trouva que des abattages de forêt sur une centaine d'hectares provoquèrent une élévation du niveau de la nappe phréatique, d'où de multiples émergences d'eau qui causèrent de nombreux cas de paludisme grave et plusieurs morts. On attribua aussitôt, dans le pays, cette calamité aux caractères de nos travaux et il fut difficile ensuite de remonter la pente dans l'esprit de la population. » [97, p. 6]

Sauf rares exceptions, tous les forestiers, Blancs ou autochtones, sont touchés par le paludisme plus ou moins gravement au cours de leur séjour outre-mer, eux ou leur famille ; mais à ma connaissance sans décès chez les Européens.

#### **II.6.3.4 L'équipement et le personnel médical dans l'outre-mer français**

Sans la compétence et le dévouement des médecins militaires du corps de Santé coloniale, quel eut été le sort des colonies françaises, tant au point de vue de la démographie des populations locales que de l'existence même des Européens ? Roland Dorgelès fait parler en 1923 un vieux rizier enrichi de Cochinchine : « Ça a changé depuis 25 ans... Maintenant, quand je m'embarque, c'est à peine si je retrouve deux ou trois compagnons des débuts... Et ne nous plaignons pas puisque nous avons réussi... – Et les autres ? – Le gros rizier eut un geste vague : – Vous verrez, ils sont grands, nos cimetières coloniaux... » [98, p. 229].

Et pourtant, l'Indochine est la colonie où l'effort médical fut le plus précoce et probablement le plus important. Si, en 1888, on envoie les malades européens de Cochinchine se faire soigner à l'hôpital de Yokohama au Japon (*cf.* arrêté du

---

21. Pendant le congé en France, la quinine quotidienne, classée comme produit abortif, ne peut être achetée sans ordonnance.

gouverneur de Cochinchine du 12 juillet 1888 concernant l'affectation à son retour du garde forestier Veyssset), un professeur de médecine de Montpellier tente en 1887 de monter une petite faculté de médecine à Hanoï [99, p. 37] de brève existence. En 1897, Paul Doumer désire créer une école de médecine en Indochine ; elle est créée à Hanoï le 8 juin 1902 et dirigée jusqu'en 1904 par le docteur Yersin, devient en 1922 école de plein exercice, puis en 1935 faculté de médecine et de pharmacie [100, p. 164]. L'école dentaire ouvre en 1922. En 1891, Albert Calmette installe à Saïgon le premier Institut Pasteur hors de la métropole et lutte avec succès contre la rage et la variole ; s'ouvrent ensuite les Instituts Pasteur de Hanoï, et de Nha-Trang avec Yersin. Suite à une proposition du directeur du service de santé des troupes françaises, le médecin-général Grall, le gouverneur général Beau fonde par arrêté du 20 janvier 1904 l'Aide médicale indochinoise (AMI). Quelques chiffres pour donner une idée de l'accroissement des moyens : en 1904, 69 établissements médicaux existent pour toute l'Indochine ; en 1913 : 175 ; en 1931 : 533 formations sanitaires<sup>22</sup>. Le personnel médical croît rapidement, grâce en partie à la venue des médecins indochinois<sup>23</sup>. D'après la statistique de l'Indochine publiée en 1931, pages VI et VII, le nombre d'Européens y passe d'une moyenne de 111 par an en 1913-1915 à 86 de 1916 à 1920 pour croître jusqu'à 177 de 1924 à 1929. Au Cambodge, le nombre de médecins français passe de 6 en 1908 à 15 en 1922, mais à cette dernière date il est aidé par 16 médecins auxiliaires, 8 sages-femmes et 122 infirmières [102, p. 37]. En 1937, l'AMI emploie 110 médecins européens et 240 médecins indochinois [102, p. 37] ; mais Justin Godard, lors de sa mission en Indochine cette même année, note que si, pour les 4 millions d'habitants des 5 provinces du Nord Annam, il y a deux docteurs en médecine française, 10 médecins indochinois, deux pharmaciens et 100 infirmiers spécialisés, et pour tout l'Annam (8 millions de personnes) 15 docteurs en médecine, dont 6 médecins militaires, pour l'AMI, « en face de cette situation, le régiment compte 6 médecins pour 600 hommes, et encore les malades militaires graves sont soignés dans les hôpitaux par l'assistance médicale » [101, p. 161]. Il faut ajouter à ces chiffres d'une part les médecins d'entreprises, par exemple des grandes sociétés de caoutchouc, et les praticiens libres : 25 Européens et 63 Indochinois en 1937, s'occupant surtout des classes riches des villes. Il n'a pas été recherché de données sur la situation après 1945, mais l'effort prévu est très important ; au Plan décennal est inscrit en 1947 1 428 millions de francs, pour le Service général d'hygiène mobile et de prophylaxie et les Services d'hygiène urbaine de l'Indochine, soit près de 40 % de l'ensemble prévu pour toutes les colonies.

Des ouvrages spécialisés en la matière fournissent probablement des données chiffrées détaillées sur l'effort médical général, c'est-à-dire en plus de la lutte contre les endémies, mais le tableau II.6.1, en partie tiré de Worthington [72, p. 485], en partie complété de divers documents, peut fournir une image assez bonne des

22. Soit 117 hôpitaux (Cochinchine : 55 ; Tonkin : 27 ; Annam : 21 ; Cambodge et Laos : 14), quatre instituts ophtalmologiques, 414 infirmeries, maternités, postes médicaux, 17 asiles pour orphelins, aveugles, sourds-muets, incurables, un asile d'aliénés [100, p. 167].

23. Hanoï produit, de 1902 à 1930, 236 médecins indochinois puis, de 1935 à 1954, 308 docteurs en médecine.



**TABLEAU II.6.1. QUELQUES DONNÉES SUR LE PERSONNEL ET L'ÉQUIPEMENT MÉDICAL EN AFRIQUE**

	Nombre d'hôpitaux		Nombre de lits		Nombre de médecins	Nombre d'habitants par médecin
	Pour Européens	Pour Africains	Pour Européens	Pour Africains		
<b>AOF</b>						
1937	11	788	54	84	180	
1940					189	
1942					135	
1955	25	579			600	28 300
<b>AEF</b>						
1936	5				80	45 000
<b>Gabon</b>						
1938	2	15				
<b>Oubangui Chari</b>						
1927		5				
1934	1	6				
1946	1	13	14	56		
<b>Cameroun</b>						
1937	1	4	54	2064	45	
1955						70 000
<b>Togo</b>						
1937	1	9	10	318	13 + 6*	
<b>Nigéria</b>						
1937	12	57	148	3 503	85 + 12*	
<b>Gold Coast</b>						
1937	6	68	32	965	4	
1960						30 000
<b>Sierra Leone</b>	1	14	5	535	1 + 14*	

\* Nombre de médecins africains.

progrès des personnels et équipements médicaux en Afrique tropicale. Ce tableau ne tient pas compte des maternités ni des établissements spécialisés, par exemple en 1948 au Gabon 20 postes de traitement contre la trypanosomiase et 18 contre la lèpre, en Oubangui-Chari en 1946 12 maternités, 10 léproseries et 14 hypnoseries (3 832 places dans ces deux dernières). Il y a de grosses lacunes dans ce tableau en

particulier Madagascar et les colonies non françaises (l'Afrique de l'Est britannique, Congo belge), mais l'objet essentiel de ce paragraphe est de donner un certain aperçu de la faiblesse des moyens médicaux en Afrique noire française, et des progrès faits.

À la Conférence africaine de Brazzaville de début 1944, le chiffre de médecins européens dont la présence en Afrique noire sera nécessaire est estimé à 600. « Pour assurer cette permanence notre Corps de santé colonial devra compter comprendre au moins 1 500 médecins. Pour les médecins africains et malgaches qui sont déjà 700 en service, l'effectif devra être porté à 2 500. » Le Plan décennal de 1947 inscrit les projets de dépenses suivants pour le Service de santé colonial en millions de francs.

	Service général d'hygiène mobile et de prophylaxie	Hygiène urbaine	Total
AOF	557,7	138,2	695,9
AEF	172,0	22,0	194
Cameroun	173,3	20,0	193,3
Togo	29,5	4,5	34,0
Madagascar		845 hygiène et assainissement	
	932,5	1 029,7	1 962,2
Autres colonies		242,3 hygiène et assainissement	242,3
Indochine		1 428	1 428
	932,5	2 700,00	3 632,5

Mais dans les années cinquante, il y a encore beaucoup d'Européens qui vivent à cent kilomètres d'un médecin<sup>24</sup>, bien des villages qui ont peut-être été vaccinés une certaine année contre la variole, mais dont les enfants n'ont jamais vu de médecin ou même d'infirmier. Climat souvent pénible, efforts physiques, pullulation de vecteurs de parasites, souvent isolement, les Français d'outre-mer sont menacés dans leurs santés personnelle et familiale<sup>25</sup>. Il faut, comme on le verra dans le paragraphe suivant, ajouter des conditions de confort longtemps médiocres par rapport aux standards métropolitains aux mêmes dates. Les congés en métropole sont généralement nécessaires et toujours bienvenus. Cependant entre l'époque des

24. À titre d'illustration, en 1955 la région de la Bénoue au Cameroun, chef-lieu Garoua, est dotée d'un médecin-commandant et d'un médecin-capitaine affecté au SGHMP; lorsqu'arrive en renfort un dentiste pour tout le Nord-Cameroun doté d'une fraise à pédale.

25. Par exemple l'inspecteur des Eaux et Forêts J. Marie (121<sup>e</sup> Nancy) en poste à Port-Gentil (Gabon) décède, suite à des difficultés de transport, à l'hôpital de Libreville en 1959.

pionniers, par exemple des premiers forestiers français affectés en Indochine, à Madagascar ou en Afrique noire, et la fin des années cinquante, en gros 50 à 35 ans, quels progrès en matière médicale !

Pour clore ce paragraphe, quelques données relatives à l'AOF. D'après les renseignements de la *Note et étude documentaire* n° 10 du 8 mars 1945 (« L'AOF depuis le débarquement allié en Afrique du Nord », 10 pages), le nombre d'Européens ayant eu recours au Service de Santé est le suivant :

	En 1938	En 1942
Consultants	20 727	48 670
Nombre de consultations	56 626	77 720
Traités dans un hôpital	4 872	12 773
Nombre de journées d'hospitalisation	61 705	197 847

Si la population européenne n'a pas beaucoup évolué en ces 4 années, la comparaison des nombres de consultants et d'hospitalisés montre une assez nette dégradation de son état sanitaire. Joseph-Roger de Benoist [103] fournit une indication plus générale pour les années d'après la Deuxième Guerre mondiale :

1946	1958
Nombre de consultants de médecine : 6 130 000	13 266 000, soit 2,16 fois plus
Nombre de personnes hospitalisées : 183 000	344 000, soit 1,88 fois plus

### II.6.3.5 Quelques aperçus de la vie matérielle

Il n'est pas question ici de faire l'histoire des conditions de vie des forestiers français ou autochtones, illustrées avec plus ou moins de rigueur dans la littérature dite « coloniale », et dont les deux auteures citées au début de ce sous-chapitre II.6.3, Suzanne Prou et Yvonne Letouzey, donnent deux images contrastées. C'est donc dans ce paragraphe une suite de flashes venant compléter en partie des indications déjà fournies, et en majorité relatifs à la période post-1945. Mais d'abord trois vues assez longuement partagées.

En 1939, Worthington conclut ainsi son chapitre sur la santé : « Pour que les Européens se maintiennent en bonne santé dans les régions malsaines de l'Afrique, un haut standard de vie est essentiel. Beaucoup de commodités de la vie, qui sont regardées comme de luxe en Angleterre, sont des nécessités sous les tropiques » [72, p. 587]. Le « colonial » n'a pas les mêmes exigences d'équipement et de confort que le métropolitain. Il a aussi un regard différent sur son entourage. Albert Schweitzer, dont on connaît les idiosyncrasies gabonaises, publie en 1952 : « Dans la grande fatigue que nous cause la chaleur déprimante et dans la nervosité que nous donne l'obligation de veiller constamment nous-mêmes aux moindres détails et nous attendre toujours à des erreurs et des négligences de nos gens, il nous faut un grand

effort pour rester capables, non seulement de les commander, mais d'être leurs éducateurs » [104, p. 159]. Avant de boire de l'eau, il faut s'assurer qu'elle a été convenablement filtrée, avant de partir en automobile, mieux vaut vérifier si le chauffeur ou le *motor-boy* ont fait les pleins nécessaires. Après les années de pacification – sauf dans quelques régions mal soumises –, la différence est très grande entre la ville – même si elle ne compte qu'une ou deux centaines d'Européens – et la « brousse ». Dans la première, pendant longtemps, la sécurité personnelle est garantie, mais le vol, le chantage, le cambriolage, sont une menace assez constante contre les biens ; par contre, dans les postes isolés, dans les villages ou même le long des pistes, l'Européen seul n'est menacé ni dans sa personne, ni dans ce qu'il détient.

En matière d'habitation, le fonctionnaire bénéficie d'un logement meublé, attribué par l'administration, gratuit ou moyennant un loyer symbolique, ou reçoit une indemnité couvrant les frais d'une location. Si la maison, ou comme il est courant de dire la « case », est affectée au service dont il relève, le fonctionnaire prend la place laissée par son prédécesseur. Une partie des fonds du Plan versés par le FIDES seront, après discussion sur l'orthodoxie financière de l'opération, consacrés à la construction de logements pour les cadres européens et locaux. Longtemps, les bureaux et la résidence du chef de service forestier de Guinée restent, non pas à la capitale, mais à Mamou dans des locaux loués au chemin de fer Cotonou-Kankan. En ville, surtout avec l'afflux de cadres européens après 1944-1945, la pénurie de logements fait entrer en jeu dans leur attribution les questions de grades, de famille... Certains des nouveaux arrivants passent parfois plusieurs mois à l'hôtel avant d'être bénéficiaires d'un appartement<sup>26</sup>. La maison en Afrique est d'abord en pisé (dit « banco »), ou en briques de terre crue et couverte de matériaux locaux : tuiles de folioles de palmier (ou papo) en forêt, chaume en savane, en terrasse de terre sur poutres de rônier (argamasse) dans le Sahel, avec le sol cimenté. Elle est rarement pourvue de fenêtres vitrées, des portes et des volets en bois – ou parfois fabriqués par aplatissage de fûts d'essence de 200 litres –, sans serrure, font une fermeture symbolique dans les petits postes. Puis elle devient un bâtiment en parpaings de ciment, en moellons de latérite avec une couverture de tôles. Des cadres de métal déployé et plus rarement des grillages moustiquaires permettent l'aération nocturne, mais, hélas, ces maisons n'ont souvent ni les larges vérandas ou varangues, ni la dimension et le charme des vieilles cases, en général plus fraîches. En Indochine, l'emploi des bois et les maisons sur pilotis sont assez généralisés ainsi que les toits en feuilles de latanier ou en chaume de *tranh* (*Imperata cylindrica*). La

---

26. Témoignage personnel sur le Cameroun. Première affectation (juillet 1949-février 1950) : inspection forestière de l'Adamaoua à N'Gaoundéré, pas de logement permanent mais en tournée les 4/5<sup>e</sup> du temps. Deuxième affectation : I.F. de l'ouest à Bafoussam, les familles de l'administrateur et du forestier comme seuls Européens, j'occupe de février à décembre la maison de mon prédécesseur. Troisième affectation : intérim de R. Letouzey à la tête de la section de recherches (janvier 1951-janvier 1952) ; étant célibataire et aucun logement n'étant disponible, le chef de service Grandclément m'attribue une petite somme (équivalent de 200 euros de 2002) et m'autorise à employer le menuisier du service et à ne travailler qu'à mi-temps à charge de construire une maison de bois sur une chambre de prélèvement de terre d'un barrage d'étang piscicole et m'héberge dans sa chambre de passage pendant les deux semaines de cette construction.

Société « Bienhoa Industrielle et forestière » fabrique des maisons en bois standard à partir de 1926. Une opinion assez répandue en Cochinchine dit qu'il n'est pas utile pour les gens appelés à vivre en brousse d'avoir du confort et de l'agrément dans l'habitat, un ancien haut fonctionnaire ayant servi en Cochinchine déclare même en 1937, dans une réunion de planteurs d'hévéas : « Un assistant de plantations, ça se loge sous une paillote, à la rigueur dans un bungalow en bois. Faire davantage serait engager pour rien une dépense totalement injustifiée. » [96, p. 300]

Alors qu'en 1939 le téléphone s'étend progressivement autour de Saïgon, la capitale de la Côte d'Ivoire n'est pas encore électrifiée en 1938. Les parties européennes des villes seront progressivement dotées de réseau électrique fonctionnant quelques heures par jour. À Maroua, Nord-Cameroun, seul le groupe des maisons de la région bénéficie en 1951 d'un groupe électrogène. Après la Deuxième Guerre mondiale, certains produits ou appareils ménagers sont rares et difficiles à obtenir ; il est logique qu'une famille soit prioritaire pour l'achat du si utile réfrigérateur à pétrole ou même d'une lampe à pression. L'eau courante, et plus encore l'eau potable, est longtemps en Afrique le privilège des fortes populations blanches. Dans beaucoup de petites villes, l'eau est portée à domicile, par exemple par des équipes de prisonniers qui trottent sous la charge de la ration de 50 litres par tête d'Européen.

En matière d'alimentation, il a déjà été signalé la spécificité des exigences ou des goûts alimentaires des groupes ethniques entre forêt dense et savane, ce qui crée des difficultés dans les affectations des fonctionnaires locaux. À partir des ports, la diffusion du pain, des boîtes de sardine, du concentré de tomates ou de Maggi « corrige-maman » s'opère par le biais des transporteurs, et il y a des régions où, au riz « qui ne tient pas au ventre » sont préférés soit le manioc soit la boule de sorgho. Pour les Européens, le recours aux produits du cru permet de vivre mais est limité : pommes de terre rares et de petite dimension, salades et haricots verts « kilomètre », issus du jardin du poste ou de quelques maraîchers, poulet étique et filet de bœuf acheté au marché hebdomadaire, excellent poisson quand il y a un cours d'eau ; les boîtes de conserve garnissent les rayons des *factories*. Quand on habite dans un port, le passage d'un paquebot permet d'aller dîner à bord et d'acquérir quelques denrées de France. Celui qui est affecté dans une ville de l'intérieur, souvent sans fruits sauf à la période des mangues non sélectionnées, essaie par diverses combinaisons de faire venir du sud des bananes, des ananas, etc. Il rêve souvent, seul ou en petit groupe, de fromages, de charcuteries, de beurre... Le développement des transports aériens, en particulier grâce à des lignes régulières de DC3, permet, dans les grandes et les petites villes, un approvisionnement assez diversifié mais coûteux en « vivres frais », au début sur commande quinze jours à l'avance puis, vers 1955, en offre libre. L'après-midi de l'arrivée des vivres frais chez *Marinette* fait se rencontrer les résidents des diverses catégories de la ville et ceux plus isolés qui font jusqu'à 100 kilomètres pour venir chercher leur commande.

Un autre lieu privilégié de rencontres est le club ou le cercle dès qu'il y a quelques dizaines d'Européens (les autochtones n'y seront, en Afrique, admis qu'à la fin des années cinquante). On y joue au tennis, aux boules, au bridge, on y boit des bières, des cognac-sodas ou du whisky selon l'époque. Quand le club est riche, ou l'administration généreuse et l'eau disponible, il y a une piscine. Les mères de famille

ont des difficultés avec les jeunes enfants, se consacrent à leur enseignement au niveau du primaire, sauf quand il y a une école disponible, mais la séparation est courante pour les enfants entrant dans le secondaire, excepté dans les capitales dotées d'un lycée. La domesticité est abondante, dévouée, pas très compétente mais peu coûteuse. On se reçoit beaucoup entre Européens mais le plus souvent par catégories professionnelles ou par niveaux, soit buffets froids (*small-chops* au Cameroun) soit en dîners plus ou moins habillés. Le repas se termine souvent par une tisane de kinkéliba ou de citronnelle.

L'arrivée du courrier est aussi une occasion de rencontres auprès des boîtes postales. Avant la Première Guerre mondiale, il y a souvent un décalage d'un mois entre l'envoi et la réception d'une lettre, d'un journal, de deux ou trois mois quand il s'agit d'un poste relié par camion soumis aux aléas de la route en terre. L'avion va tout changer. Albert Mahuzier, chasseur voyageant en Afrique, explique en 1947 : « Paris-Dakar, quinze heures d'avion. Performance magnifique dont les conséquences sont incalculables. La mère-patrie n'est plus une terre lointaine dont le colon rêve comme d'un objet inatteignable, et celui qui reçoit en 24 ou 48 heures son courrier de Paris ou de province, ne se sent pas un homme perdu à l'autre bout du monde. » [105, p. 14]. En 1945, Yvonne Letouzey avec deux enfants en bas âge met quatre jours pour rejoindre son mari à Nkongsamba. Quelle différence avec l'avant-guerre ! Marcel Pitois, en 1918, souligne avec le style de l'époque : « Par la difficulté de moyens de communication avec la mère-patrie, nos colons se sentaient affreusement isolés [...]. Que d'angoisses pour nos colons à la pensée d'être pendant de longues semaines sans nouvelles du foyer familial qu'ils ont quitté pour aller porter au loin l'œuvre civilisatrice de la patrie et de ne point recevoir les lettres qui réconfortent ou les colis bourrés de friandises adressés par les êtres chers restés au pays. » [106, p. 246]. Tous les progrès des communications, routes, automobile, avion, radio, téléphone... ont bouleversé les conditions de vie des Français aux colonies.

Il est aujourd'hui difficile de mesurer, ou seulement d'estimer et même de concevoir, l'énorme écart qui sépare Indochine et Afrique noire aussi bien que la différence des conditions de vie entre les années dix, trente ou cinquante. Aussi, dans ce paragraphe, on s'aperçoit facilement que ce défilé d'images est largement dominé par les souvenirs du témoin que je suis dans les années cinquante dans le nord du Cameroun sous tutelle française.

Même si les soldes des cadres européens des services techniques, des officiers des Eaux et Forêts, et encore plus des contrôleurs et assimilés, font l'objet de revendications, leurs montants exprimés en francs CFA ou en piastres permettent une vie tout à fait correcte pour ceux qui savent limiter leurs dépenses. En effet, il ne faut pas oublier que si le franc CFA vaut par exemple deux francs métropolitains, les produits importés d'Europe valent deux fois plus cher qu'en France. Les économies et les rappels de solde qui arrivent périodiquement pour rattraper la dégradation du franc, autorisent un congé agréable en France. Sans faire de recherches spéciales sur la question du coût de la vie, ont été relevées trois indications relatives à son évolution. En Indochine, les indices suivants peuvent être notés, base 100 en 1925.

Hanoï	1913	1919	1925	1930	1939	1950
<b>Européens</b>						
Indice général en piastres	71	84	100	132	127	2 448
Indice général en or	100	185	165	151	152	2 487
Indice alimentation en piastres	79	126	100	132		
<b>Indigènes</b>						
Indice général en piastres	60	83	100	122	118	3 585
Indice général en or	100-101*	188-190*	188-198*	157-168*		

\* Classe ouvrière-classe moyenne.

Les indices à Saïgon sont parfois inférieurs, parfois supérieurs à ceux de Hanoï [107, pp. XX-XXI et 108]. La Deuxième Guerre mondiale déclenche une hausse générale des prix courants donc une augmentation du coût de la vie. Par exemple à Madagascar, statistique officielle du Service de la statistique générale<sup>27</sup>, les prix pour la consommation d'une famille européenne de quatre personnes sont en moyennes annuelles :

	1938	1944	1946	1948	1950	1953
Indice général	21	58	100	223	345	526
Alimentation	19	57	100	256	390	610
Loyer	28	39	100	246	364	495

C'est l'indice de l'alimentation qui a le plus augmenté. P. Boiteau donne les prix suivants en francs malgaches pour quatre produits du cru [36, p. 268] :

	Moyenne 1939	Décembre 1954	Coefficient de multiplication
Riz rouge (le kg)	1	27	27
Brèdes (légumes pour cuire avec le riz)	0,5	25	50
Lait (le litre)	1,35	41,50	31,4
Viande de bœuf (le kg)	3,60	228	63,3

Dans sa thèse, A. Gangoué fournit quelques indices du coût de la vie dans quelques villes de l'AEF entre 1945 et 1957 [109, pp. 912 et 914].

	Brazzaville base 100 octobre 1945	Bangui base 100 octobre 1951
Octobre 1952	585	Octobre 1952 – 118
Octobre 1954	570	Octobre 1954 – 111
Octobre 1956	572	Octobre 1956 – 107,6

27. *Bulletin de Madagascar*, n° 9, août 1954.

Pour un ménage européen avec un enfant, l'indice pondéré alimentation, eau, électricité, habillement, salaires de domestiques, sur la base 100 pour la moyenne 1952 est de 106 à 112 à Brazzaville, 98 à 107 à Bangui, 110 à 114 à Fort-Lamy.

Comme on le voit, ces comparaisons du coût de la vie sont extrêmement délicates à manier, la valeur des monnaies fluctue (on connaît le problème de la piastre indochinoise et du trafic scandaleux qui en découle), la composition du panier varie. À titre d'exemple, le prix de la bicyclette *Hirondelle*, produit de la Manufacture d'armes et de cycles de Saint-Étienne, modèle de bas de gamme, passe de 185 F en 1893 à 135 F en 1910, mais alors avec des pneumatiques, soit de 594 à 434 euros 2002 !

Tout ce paragraphe tente de présenter un tableau lacunaire mais assez réaliste, surtout des conditions de vie des Européens dans les colonies françaises du champ de cette étude, conditions que partagent, très généralement, les forestiers. Malheureusement, il laisse de côté, sauf allusions, les conditions de vie des personnels annamite, cambodgien, malgache ou africain des services forestiers.

## II.6.4 ÉTATS D'ESPRIT

### II.6.4.1 Avertissement au lecteur

Si le paragraphe précédent traite des conditions matérielles des personnes et des familles, il laisse dans l'ombre les aspects importants de la vie intellectuelle, morale, sociale. Il est tenté d'esquisser ci-après quelques-uns de ces états d'esprit, au pluriel car il faut essayer de se replacer dans les circonstances de la notation, c'est-à-dire dater et localiser. Les mentalités ne sont pas les mêmes en Indochine en 1925 et en 1950 et elles sont différentes de celles qui règnent au Gabon aux mêmes dates. Parlant de la Conférence africaine de Brazzaville de janvier 1944, Jean-Louis Crémieux-Brilhac écrit en 1996 : « Il faut avant tout s'interdire tout anachronisme, le replacer dans son époque, celle de l'Empire français, d'un Empire d'outre-mer de soixante millions d'habitants qu'à peu près tous les Français tiennent pour leur bien légitime. » [110, p. 673].

Selon les catégories de populations, les comportements, les attitudes mentales, politiques ne sont certes pas les mêmes. Le colon, qui met en valeur une concession destinée à devenir sa propriété, ne voit pas les choses de la même façon que l'entrepreneur qui tente de saisir des marchés de courte durée. Le missionnaire qui s'attache à conquérir des âmes n'a pas les mêmes objectifs que le fonctionnaire qui passe. Néanmoins, il y a une certaine mentalité coloniale assez générale chez les Blancs vivant aux colonies, mentalité que partagent la plupart des forestiers européens, et d'autre part, même s'il y a une grande diversité chez les indigènes, l'écart entre ces derniers et les Européens est considérable, le plus souvent méconnu et, en dépit des études anthroposociologiques, longtemps mal connu.

Aussi il ne sera pas traité des états d'esprit des Indochinois, des Malgaches ou des Africains noirs, et ce qui suit portera essentiellement sur les attitudes des Européens, plus spécialement pendant la période 1945-1960. Après un bref rappel



des mentalités<sup>28</sup> en métropole vis-à-vis des colonies et des coloniaux, seront rappelés quelques traits des attitudes de la société – ou des micro-sociétés européennes en résidence outre-mer – et des habitudes d’esprit par rapport aux autochtones. Faut-il ajouter que ce sous-chapitre est largement irrigué par des jugements personnels de l’auteur.

### II.6.4.2 En métropole

Il est certain que les colonies ont longtemps fait rêver les jeunes gens. « Les paysages exotiques, forêts sombres et mystérieuses, arbres étranges, nègres féroces... ont toujours exercé sur mon imagination un prestige irrésistible, obsédant. » [111, p. 9] Grimald, futur gouverneur des colonies, avoue : « Je me construis un monde, celui dont j’ai rêvé depuis tant d’années au travers de l’histoire, de l’épopée de nos grands coloniaux, et de toute une littérature qui a sublimé la féerie des tropiques. » [112, p. 5] Le sociologue Georges Balandier se souvient de sa position fin 1944 : « Je ne voyais que des ailleurs [...]. Celui des autres mondes qui restaient à découvrir, et dont l’imaginerie coloniale et épique masquait la mutation du devenir. » [113, p. 227] En 1929, G. Hardy fait dire à Ergaste : « J’ai lu et relu l’histoire des *Bêtes qu’on appelle sauvages* d’André Demaison. Il y a là comme une atmosphère de paradis terrestre et je sais que Demaison a longuement vécu là-bas, qu’il a le souci de ne rien inventer, de ne point tromper son public. » [6, p. 25]. Le forestier Pierre Allouard reconnaît, à l’occasion de l’évocation de son premier séjour en Indochine en 1931 : « On pensait en toute bonne foi (mais sans le dire officiellement) que ce comportement international (de colonisation) était justifié par une supériorité de la race blanche, qui se considérait comme détenir un degré élevé de civilisation moderne, avec la science et l’organisation (donc le pouvoir) ainsi que la valeur morale par les institutions, ses religions et son mode de pensée. Chaque pays, et plus particulièrement la France, se déclarait porteur d’une mission pour apporter tout cela à ces territoires considérés comme arriérés, pour qu’ils arrivent eux aussi à en être bénéficiaires. » (archives Pierre Allouard, Bibliothèque ENGREF, Nancy).

Au niveau collectif se développe chez les jeunes hommes pendant la date épaisse 1925-1935, une véritable mystique coloniale, avec ses héros comme Lyautey, pacificateur, organisateur, bâtisseur : « Pendant cinq ans de 1927 à 1931, de la création des Semaines coloniales à l’Exposition coloniale internationale à Vincennes, des publicistes (soutenus par le Parti colonial) multiplièrent les films, les conférences et les ouvrages à la gloire de l’Empire. » [115, p. 32]. Georges Balandier analyse son souvenir « [L’Exposition coloniale] me laissait avec une représentation de la colonisation glorieuse. La reconnaissance de l’autre – en ce qu’il donne à contempler et à rêver – n’allait pas jusqu’à remettre en cause son assujettissement [...]. Un seul sentiment enveloppait tous les autres, la colonie était un ailleurs extraordinaire et désirable, un lieu propre à l’accomplissement des aspirations aventureuses, un territoire où tout devenait possible. » [113, pp. 136 et 134]. Naissent des expressions

28. Mentalité : 1° (Sociol.) Ensemble des croyances et habitudes d’esprit qui informent et commandent la pensée d’une collectivité, communes à chaque membre de cette collectivité. 2° (cour.) État d’esprit, dispositions psychologiques ou morales. – Le Petit Robert, 1969, p. 1070.

comme « la France aux cent millions d'habitants » puis « la France d'outre-mer » ; renaissent ou fleurissent les organisations de jeunes : Ligue coloniale de la jeunesse fondée en 1897, Ligue maritime et coloniale, etc. On retrouve, pendant et après la Seconde Guerre mondiale, un sentiment de même nature, lié en partie aux difficultés de la métropole, mais désir de jeunes hommes, et cette fois aussi de jeunes femmes, de servir la France, en équipant, améliorant et aidant l'outre-mer.

Le temps n'est plus où Claude Farrère décrit, en 1905, un grand bal chez le gouverneur général à Saïgon : « Tout Saïgon était là. Et c'était un prodigieux pêle-mêle d'honnêtes gens et de gens qui ne l'étaient pas, ceux-ci plus nombreux car les colonies françaises sont proprement un champ d'épandage pour tout ce que la métropole crache et expulse d'excréments et de pourritures. » (*Les civilisés*, p. 94) Ce à quoi Somerset Maugham fait écho : « Les colonies représentaient encore le dernier espoir des gens incapables de se faire une situation en Angleterre. » (cité en [47, p. 109]). En 1930, Henri Labouret, rendant compte à la Société de géographie de son voyage dans l'ouest africain, dit : « La masse [?] des Français commence à s'intéresser aux colonies et songe à s'y rendre. La meilleure preuve de cette orientation nouvelle, c'est le nombre des demandes d'emplois [...] qui est en somme impressionnant. Mais la qualité des candidats ne répond pas à leur quantité [...]. Ces hommes de bonne volonté ont des colonies une conception romanesque très particulière et qu'il convient de relever. Ils se figurent l'Afrique occidentale comme un séjour béni, propice aux aventures merveilleuses. Ils comptent y trouver des profits sérieux au sein d'une vie oisive et facile, et peut-être un harem peuplé d'esclaves aux longs cils sur les paupières baissées. » [44, p. 52] Joseph Wilbois écrit en 1934 : « Le bruit courait, il y a quelques lustres, dans certains cercles de sédentaires, que seuls ceux qui n'avaient pas réussi dans la métropole étaient allés aux colonies et que seuls ceux qui ne réussissaient pas comme colons entraient dans l'administration coloniale. » [116, p. 201] Après le temps des explorateurs et des aventuriers, puis des « têtes brûlées », des hommes de bonne volonté et des malhonnêtes, vient la période où des compétences « *the claim to expertise* » sont requises. Prenant la présidence de la Société des ingénieurs civils de France en 1936 Alfred Jacobson souligne « l'intérêt considérable que présente pour une nation de cadres, la possibilité de répartir dans d'immenses champs d'action, des hommes qui, par tempérament, préférèrent l'individualisme, l'initiative, à la discipline collective et dont l'ambition est de diriger, de commander, quelque réduit au besoin que soit leur fief » et il exalte le rôle créateur, le rôle civilisateur de l'ingénieur colonial, et les qualités morales qu'ils exigent [4, pp. 14-16].

Les attitudes, les opinions ne sont pas les mêmes dans les colonies qu'en métropole. Raymond Vacquier présente assez bien, à mon avis, ce que les coloniaux ont longtemps pensé : « La majorité des coloniaux français, fonctionnaires compris, avaient une certaine méfiance, sinon une certaine mésestime pour les hommes et les institutions politiques de la métropole. D'abord parce qu'en Afrique on ne faisait pas de politique politicienne : on était là pour travailler et gagner sa vie, on défendait ses intérêts professionnels en cas de besoin, mais précisément ces intérêts étaient trop souvent incompris et compromis par l'esprit centralisateur parisien des bureaux et des assemblées, facilement soupçonnés de combinaisons, de népotisme ou même de nullité et d'incompétence. Ici, nous ne sommes peut-être pas des aigles, mais là-haut ce sont des oies ! » [51, p. 309]

En ce qui concerne les opinions métropolitaines, il est intéressant de traiter à part la position des témoins et des historiens, avec les résultats de quelques analyses d'opinion, et les vues des administrations et des politiques. En 1929, Timée informe Ergaste : « On se représente mal en France ce que représentent les populations de l'Afrique noire, notamment de l'Afrique occidentale : un nègre, cela évoque dans l'esprit de la plupart de nos compatriotes des idées drolatiques ou terrifiantes, une paresse insurmontable, des danses frénétiques, et de sauvages musiques, des habitudes anthropophagiques tout juste réprimées. Plaisanteries traditionnelles et caricatures auxquelles il serait grand temps de renoncer. » [6, p. 133] En 1934, Henri Labouret déplore : « Abusé par des articles ou des livres décrivant des faits mal observés, par des films documentaires ou d'imagination, tendancieux ou ridicules<sup>29</sup>, le public métropolitain se fait de l'Afrique tropicale une idée singulièrement fausse. » [44, p. 106]

Philippe Decraene rappelle avec raison que « le grand public considérait alors [l'Afrique noire] comme le domaine privilégié de l'exotisme sauvage par opposition à l'exotisme civilisé d'extrême-Orient [...]. Dès qu'on parlait de l'Afrique surgissaient (*vers 1900, J.G.*) des images insolites et effrayantes... splendeur et misère. Tout cela savamment orchestré par une presse et une littérature qui donnaient toujours le beau rôle au Blanc venu d'Occident, avec, dans ses bagages, l'École de Jules Ferry et l'Institut Pasteur » [117, pp. 9-10]. Pour l'avant-guerre 1938-1939, Jean-François Deniau se souvient : « L'Empire colonial français "la plus grande France" était incontesté dans son étendue, dans ses méthodes, dans ses raisons, sinon par quelques rares esprits indépendants [...]. Nous apportions avec fierté l'Institut Pasteur, les bons pères missionnaires à larges barbes, nos héroïques pionniers, le progrès, la civilisation. En échange les colonies devaient "rapporter" et fournir des soldats quand la mère-patrie était menacée. La Ligue maritime et coloniale était reconnue d'utilité publique et, dans les lycées, les garçons étaient vivement invités par les professeurs à y cotiser. » [118, p. 172]

En 1927, Pierre Varet publie une étude générale qui aborde l'état d'esprit de la métropole suite à la contribution de l'Empire à l'effort de guerre et conclut : « Le "Français moyen" est convaincu que les colonies ne sont bonnes qu'à donner aux bureaucrates un moyen de vivre et qu'elles pèsent lourdement sur le budget de la métropole. Il ne connaît rien aux questions coloniales ou plutôt il n'en connaît que ce que la presse de masse veut bien en révéler, ce qui est fort peu. » [119]. L'Institut français d'opinion publique amorce des études à la fin des années trente, elles montrent que les personnes entre 30 et 50 ans et les hommes d'affaires sont les moins attachés aux colonies ; ceux qui y sont les plus favorables sont les jeunes, les vieux et les travailleurs [182]. Charles-André Ageron présente les résultats d'un sondage fait en juin 1949 par l'Insee ; d'après 3 000 réponses, seulement 27 % des Français prêtaient quelque intérêt aux informations concernant les territoires d'outre-mer ; 19 % des répondants ne connaissaient le nom d'aucun de ces territoires, et 28 % seulement pouvaient en citer plus de cinq ! Cependant, à la question : « La France a-t-elle intérêt à avoir des territoires d'outre-mer ? », le « oui »

---

29. Le premier film que j'ai vu, je pense en 1936, était *Trader Hora*. A-t-il déclenché ma vocation coloniale ?

recueille 81 %, le « non » 4 %, 3 % émettent des réserves et 14 % sont sans avis [121, p. 7]. En février 1950, lors de l'interrogation de 1 000 élèves des classes terminales et préparatoires, 84 % répondent qu'il y a intérêt à maintenir l'Union française avec les territoires d'outre-mer (contre 7 % de non) et 73 % disent que la France peut être fière de son œuvre (contre 9 % de désaccords) [121, p. 9].

Les Français traduisent donc, avant comme après la Seconde Guerre mondiale, une assez grande méconnaissance mais une vision positive des colonies. Pourtant les avertissements ne manquent pas. Par exemple, Jean Dorsenne écrit en 1932 : « La plupart des gens s'imaginent, dans la métropole, que nos colonies nous appartiennent pour toujours. Ils ne se doutent point que ce sont des fruits qui, à leur maturité, risquent de se détacher brutalement du rameau auquel ils pendent. » [122, p. 9] En 1931, Albert Sarraut reconnaît avec un peu de dépit que « rien n'est plus mal connu encore et plus méconnu [...] que cette chose immense : le fait colonial » et admet que « La patience est le maître-mot de l'œuvre colonisatrice. » [16, pp. 25 et 274] À la suite de Charles-André Ageron, Danon Mayaffre montre que la France recherche en 1936-1938 une compensation à ses difficultés en Europe [123] ; mais Pierre Biarnes considère que « l'aventure coloniale n'a [...] jamais été très populaire en France, aussi bien à droite qu'à gauche, et, par suite, les dirigeants français ne lui ont jamais consacré des sommes très importantes » [124, p. 7]. Après la Deuxième Guerre mondiale, historiens et politologues sont plus compétents que moi pour disserter sur les attitudes des responsables politiques français en face des problèmes coloniaux. La Conférence de Brazzaville de janvier 1944 propose un tournant dans la gestion ; lors d'une réunion entre Churchill et de Gaulle en novembre 1944, le premier constate : « Les colonies ne sont plus aujourd'hui un gage de bonheur, ni un signe de puissance » et de Gaulle est prudent : « Nous connaissons bien ces pays. Nous savons qu'il ne faut pas y procéder par remaniements inconsidérés. » [125, p. 597] En 1945, le gaulliste René Capitant dit : « Notre Empire est menacé ; il peut être sauvé, à condition que sa structure soit entièrement restaurée », et Ageron cite de Gaulle : « À mon avis, le XX<sup>e</sup> siècle sera celui de l'indépendance des peuples colonisés. » [121, note 14 page 2 de l'annexe]. Cependant on ne discute plus du dilemme assimilation/intégration, le dogme de l'indépendance budgétaire des colonies est récusé, le système Plan/FIDES permet à la métropole de financer largement des opérations d'équipement et de développement outre-mer. Tandis que la France s'acharne à conserver l'Indochine, des Africains font partie des gouvernements français et l'Assemblée de l'Union française siège régulièrement. L'aveuglement des métropolitains dénoncé par G. Dardenne en 1932 est encore largement partagé par la plupart des coloniaux en 1950 et il faut attendre les déboires militaires en Indochine et la loi-cadre dite « Loi Defferre » de 1956 pour que l'ère des certitudes s'achève.

### ***II.6.4.3 Les Européens dans les territoires d'outre-mer : sociétés et individus***

Les attitudes, les comportements traduisent à la fois le mode de vie et l'état d'esprit, les influences réciproques de l'intellectuel et du matériel. Et à cet égard il y a dans les colonies françaises deux mondes juxtaposés, indépendants, le monde des

Blancs, dit des Européens, même si les Français en constituent la grande majorité, et le monde des indigènes, des Jaunes, des Noirs. On évoquera dans le paragraphe suivant l'état d'esprit des Européens envers les membres de ce dernier.

Dans *Le Temps* du 19 août 1909, Pierre Mille explique la différence avec les métropolitains : « Nous sommes dans une société à la fois fortement hiérarchisée et démocratique ; ils [les coloniaux] se considèrent tous comme égaux et tous aristocrates, la couleur de leur peau étant ici le plus sûr, le moins contestable des titres de noblesse : la vraie noblesse, celle qui donne droit à des privilèges » (cité par [20 p. 67]). L'ensemble de préjugés, d'opinions arrêtées qui constitue l'« esprit colonial », à la fois assez général chez les Européens, même les plus libéraux, et souvent attaché au territoire, voire même à la région ou l'on travaille, persiste dans les années cinquante. La plupart des Européens y viennent pour travailler sans trop d'entraves, pour soigner, éduquer, améliorer, pour créer, développer, en gagnant correctement leur vie, sans que l'argent soit la motivation essentielle.

Il y a d'une part des sociétés urbaines de un ou plusieurs milliers de personnes dans les grandes villes, ports ou capitales, des mini-sociétés de 10 à 200 Européens dont tous les membres se connaissent, mais aussi, dans certains postes, des petits groupes de quelques individus ou familles ; et il y a un peu partout des « personnages », figures originales parfois truculentes, parmi lesquelles certains exploitants forestiers, parfois très pointus sur une question étroite, comme le note G. Balandier dans *Afrique ambiguë*, page 215<sup>30</sup>. Sauf dans le cas où il n'y a que quelques Européens qui obligatoirement se fréquentent, s'établissent la plupart du temps des classes, sinon des castes. Déjà avant 1914 où le nombre de Blancs est très limité : « Si peu nombreux qu'ils fussent, ils apparaissent d'autre part profondément divisés. Les militaires méprisaient les civils, les administrateurs dominaient les agents des divers services cependant plus compétents qu'eux ; les fonctionnaires détestaient les commerçants et les colons, les catholiques rivalisaient avec les protestants. » [126, p. 209] En Indochine, Jean Dorsenne divise dans les années trente les Européens en deux classes : « les fumeurs d'opium qui restent chez eux, lisent, étudient et méditent, et les autres, c'est-à-dire ceux qui fréquentent les cafés et pour lesquels le whisky et les cocktails sont les dieux secourables » [122]. Madagascar présente la particularité d'avoir d'assez nombreux ex-fonctionnaires, ou même fonctionnaires, colons ou commerçants [127, p. 153]. Les fractions, les « coteries », forment des microcosmes juxtaposés, dont les membres se reçoivent de préférence entre eux ; cependant, le club, avec ses équipes d'habitues, un bal dit « de charité », le 14 Juillet, sont des occasions de mélanges. Les Syro-Libanais abondent dans certaines régions, parfois les seuls commerçants de petits postes sont tenus à part. Si les « bons pères » catholiques participent assez volontiers, les missionnaires protestants, norvégiens, américains etc., vivent sur eux-mêmes. L'Européen qui vit ouvertement en concubinage ou qui se marie avec une Africaine est considéré comme un « déclassé », encore dans les années cinquante.

---

30. Quelques figures camerounaises : Chamaulte, autoritaire directeur de la plantation d'hévéas de Dizangué, grand chasseur, collectionneur de fusils et de cétoines ; Pinault dit l'Ancien qui, avec un vieux camion fatigué, fait la navette entre Yaoundé et Maroua, 20 ans sans rentrer en France car à chaque tentative de départ il dilapide à Douala toute sa petite fortune ! Quesnel de la Rosière qui, disant avoir été éleveur en Argentine, se vêt en gaucho, poète et peintre, et essaie de spéculer sur les zébus.

Contraste entre la ville et la brousse, les urbains envient et plaignent à la fois les broussards. Ceux-ci vont en ville se faire soigner, faire des achats, prendre des ordres une ou deux fois par an. Jusqu'en 1950, les lenteurs du courrier, la radio inaudible expliquent un sentiment d'isolement, un décalage, une inattention, voire un certain dédain des fluctuations politiciennes en métropole. Par contre, l'Européen se sent concerné par la vie de la colonie blanche, les affectations, les divorces, les coups d'éclat et s'intéresse, mais de façon superficielle, aux curiosités locales : chutes d'eau, événements folkloriques, etc. Le 7 mai 1948, le naturaliste Roger Heim, du Muséum national d'histoire naturelle, fait une conférence à l'Académie des sciences coloniales : « J'ai défini le centre urbain, la capitale aux colonies : la tête hypertrophiée, pesante et coûteuse, gonflée d'un fonctionnarisme excessif, où les Européens se mélangent entre eux sans se fondre dans le pays, où les Noirs au contact de trop de mauvais exemples ne gardent que leurs défauts en perdant le fond de leur propre et pure personnalité. » [128, p. 88].

En dehors de la notation sur ceux « qui tirent sur le bambou », je n'ai pas relevé beaucoup de remarques sur l'évolution du caractère individuel chez les coloniaux d'Indochine, alors qu'elles sont assez nombreuses sur ceux d'Afrique. Il y a certes la différence entre des coloniaux d'avant 1940 et ceux d'après 1945 (pour reprendre une expression relative au gouvernement de Vichy entre les « vieux Romains » et les « jeunes cyclistes »), ou entre coloniaux ayant déjà plusieurs séjours et « métros » venant faire une courte mission, mais il y a un esprit colonial ou plutôt des esprits coloniaux. Alfred Silbert comprend en 1932 « pourquoi ils [ceux qui vivent en Côte d'Ivoire] se sentent parfois aussi étrangers pendant leur passage en France. L'optique n'est plus la même. Tout leur paraît petit, mesquin, de ce qui pourrait être si facile ! Cette attraction constante des gens par la réalité de l'immédiat, par la lutte, pour vivre, créer, et se maintenir contre la nature plus que contre les hommes, n'est-ce pas là tout le charme de l'Afrique ? »<sup>31</sup> [129, p. 102]. En 1929, Georges Hardy fait dire à Timée : « Sans doute a-t-il [le colonial] tendance à s'exagérer son utilité ; il y a, tu le verras, un "vrai" colonial, fort sujet à l'hypertrophie : j'ai fait ceci, on me doit cela [...], mon agent par ci, mes indigènes par là, mais il n'est guère de vertus sans travers, ni de force sans orgueil. » [6, p. 45] C'est ce que, d'après Guy Georgy, l'administrateur en chef, maire de Douala, Salasc, appelait l'infatuation du moi, dont résultaient des mutations de caractère : autoritarisme, verbe péremptoire, impatience, indiscipline, susceptibilité [130, p. 25].

J'ai écrit plus haut esprits coloniaux au pluriel, car, comme il y a une différence entre la brousse et la ville, entre la forêt et le Sahel, les Européens ont vite tendance à manifester un attachement particulier à « leur » colonie. Louis Sanmarco rappelle : « Il s'est en effet développé chez les Européens du Cameroun, un "nationalisme" quasi-chauvin. » [131] Pierre Biarnes écrit : « Entre tous ces coloniaux, les clivages étaient innombrables. Ceux du Sénégal s'estimaient d'une essence supérieure. Ils n'avaient que mépris pour leurs compatriotes du golfe de Guinée (en particulier les

---

31. On retrouve la même idée en dernière phrase, page 432, du livre de Mary Kingsley, qui visite le Gabon en 1893-1845 ? : « Que suis-je venue faire en Afrique ? me demandai-je, songeant que, décidément, l'enfer en est la fidèle réplique. Mais après tout, si l'enfer avait autant de charmes et d'attraits, qui hésiterait à y aller ? » [179].

exploitants forestiers). » [124, p. 248] Il en résulte une distance certaine entre colonies, une méconnaissance de ce qui se passe ailleurs. Marcel Rolland explique ainsi en 1934 le retard de la mécanisation forestière coloniale : « C'est que les coloniaux s'ignorent entre eux, ou plus exactement ils ignorent leurs procédés respectifs d'exploitation. Sur le même continent, le Gabon ne sait pas ce qui se passe en Côte d'Ivoire. À plus forte raison, le colon ne connaît-il rien, ou presque rien, des exploitations étrangères. » [132, p. 82]. Même si l'on sait ce qui réussit ailleurs, on a tendance à penser soit que c'est moins bien que ce qu'on fait, ou que ce n'est pas applicable. On a vu, en ce qui concerne les forestiers, la rareté des échanges entre colonies. La diffusion de *Bois et forêts des tropiques* à partir de 1949, la 1<sup>re</sup> Conférence forestière interafricaine à Abidjan en 1951, sont d'importants jalons dans la diffusion des idées.

La solidarité qui existe entre les individus de race blanche, quelle que soit leur nationalité, explique l'emploi fréquent du mot Européen au lieu de Français. La légendaire hospitalité coloniale en est aussi une traduction, même si elle s'accompagne longtemps d'une curiosité certaine vis-à-vis du passager. « Nul, s'il n'a été aux colonies, ne peut saisir ce qu'on entend par l'hospitalité coloniale. C'est l'accueil chaleureux, les attentions aimables, les conseils désintéressés, les petits souvenirs » dit Edmond Tranin pour l'Afrique en 1925 [111, p. 143]. En 1932, Jean Dorsenne dit : « En quelque coin perdu de la brousse indochinoise qu'un Français s'aventure, il trouvera un compatriote qui le recevra avec une cordialité touchante. » [122, p. 38]. Mais Eugène Pujarniscle laisse entrevoir un point de vue un peu divergent : « Qui a voyagé à travers la brousse garde toujours un souvenir attendri de l'accueil qu'il a reçu chaque fois qu'il est allé demander asile à un Européen [...]. Et quelle joie pour le "broussailleur" [on dira plus tard "broussard"] d'avoir à sa table un frère de race, un pair. » [20, p. 74]. C'est que le passant rompt un peu l'isolement, apporte un peu d'air de la capitale ou de la métropole, transporte des nouvelles. Le broussard hospitalier sacrifie quelques vivres précieux, il ne sera pas toujours payé de retour quand il se rend en ville...

Après les opérations militaires liées à la conquête coloniale, une fois la pacification assez tardive (Côte d'Ivoire 1916), et la colonisation européenne établies, la forte empreinte qu'imposent la plupart des pays européens sur la majorité de leurs colonies est la paix générale, l'arrêt des luttes armées, la fin des chefs de guerre, mais au prix d'un gel des migrations de population ; ne suscitent que quelques conflits locaux, entre petites collectivités, entre éleveurs et pasteurs, etc., vite calmés et réprimés. La sécurité de la « pax gallica » règne longtemps partout, et les Européens voyagent partout sans danger. L'inspecteur des Eaux et Forêts Maurice Mangin, au retour de sa mission en AOF, reconnaît qu'il est allé partout sans crainte, une badine à la main, sans avoir besoin de sortir le revolver mis dans sa valise [120]. Dans les années cinquante, le broussard en Afrique couche sans crainte dans les villages ou même au bord de la route<sup>32</sup>. Le vol en brousse est quasiment inconnu, mais ce n'est pas la même histoire dans les villes importantes. Par contre, après 1945, la situation en Cochinchine, Annam et Tonkin devient beaucoup plus difficile ; l'attaque, dans une région considérée comme calme, du convoi Saïgon-Dalat du 1<sup>er</sup> mars 1948

32. De début janvier à mai 1952, j'ai voyagé seul et sans arme, en jeep, de Douala à Dar-es-Salam, visité l'est africain et le sud du Soudan pour gagner Fort-Lamy.

aboutit à 21 civils et 28 militaires tués ou disparus et à de nombreux blessés. Le nombre des victimes parmi les planteurs de caoutchouc est très élevé<sup>33</sup>. La paix, la sécurité des personnes et des biens sont des conditions de l'efficacité technique.

Aussi attaché qu'il soit à sa colonie, à l'Afrique noire, le colonial sait qu'il retournera en Europe pendant sa retraite. Le cas est parfois différent en Indochine et à Madagascar. « Fonctionnaire, commerçant ou colon, il n'est qu'un oiseau migrateur [...]. Il ne veillera qu'à préserver, momentanément, ses positions et ses privilèges. » [133, p. 319]. Déjà en 1931, Eugène Pujarniscle écrit : « La colonie n'est pour lui qu'un passage, un mauvais passage, une manière de purgatoire. La France lui apparaît comme le paradis » mais il ajoute en bas de page : « Sauf quand il s'y trouve, alors, il regrette la colonie » [20, p. 27] ; et plus loin : « Songez que j'avais vécu pendant dix ans dans un état de liberté quasi-absolue. La colonie, il y a 25 ans, c'était le paradis. Nous étions vraiment les maîtres du pays [l'Indochine], les lois n'étaient pas faites pour nous. Et non plus les convenances sociales, plus gênantes encore que les lois. » [20, p. 128] (il faut dire qu'entretemps Eleuthère s'est marié !). Début 1930, à Saint-Louis du Sénégal, un des doyens de la colonie explique : « La vieille colonie avait du bon. Du temps où il n'y avait pas ces sacrées inventions, l'auto, la TSF, et l'avion, et surtout la "mise en valeur". Car c'est elle qui tue le vieil esprit. Jadis on venait à la colonie par vocation, comme moi et pour toute la vie. Maintenant on y passe deux petites années et on trouve le temps long. Que peut-on faire en deux ans ? On se remue, on s'agite, mais on ne "colonise" pas. Autrefois on avait la vie devant soi, on vivait tranquille et calme. » [134, p. 9]. Nostalgie du passé avec ses difficultés et ses facilités, opposition des classes d'âge (« Vieux Romains contre jeunes cyclistes »), peur de la modernité et de l'évolution de la société coloniale. Maurice Martin du Gard note en 1934 : « La plupart des fonctionnaires qui arrivent maintenant à la colonie sont mariés. Les anciens le regrettent. » [135, p. 167] Débarquant à Madagascar en 1952, le contrôleur des Eaux et Forêts J. Arrignon est accueilli par le conservateur L. Bégué, chef du service, qui lui dit : « Un forestier marié perd 50 % de sa valeur. » Il est certain que la venue des femmes, mariées ou célibataires, l'existence d'enfants, ont considérablement contribué à modifier les conditions de la vie coloniale, de la vie sociale, et même de l'état d'esprit des Européens.

La Conférence africaine de Brazzaville marque une première inflexion dans la politique coloniale. Un certain nombre d'opposants, planteurs et exploitants forestiers notamment, souhaitent le maintien de la situation existante et les États généraux de la colonisation du 20 juillet et du 3 août 1946 émettent le vœu que « le Gouvernement français, qui a pour mission essentielle de garantir la pérennité des intérêts supérieurs du pays et de la civilisation dans les territoires de l'Empire français, y maintienne, au-dessus des partis, des contingences locales et temporaires, le principe sacré de la souveraineté française ». Mais les mondes sociaux, médiatiques, économiques, évoluent, et le monde politique s'ouvre encore timidement aux autochtones. Des assemblées locales sont créées. En 1955, l'Assemblée territoriale de Côte d'Ivoire compte 18 membres élus du 1<sup>er</sup> collège pour 15 000 Français et 32 membres pour 2 millions d'Ivoiriens, l'Assemblée représentative du Cameroun a

---

33. Cf. Amicale des planteurs d'hévéas, 1996. – Planteurs d'hévéas en Indochine, 1939-1954. – 404 p.



aussi le même nombre et la même répartition des membres (pour 12 000 Français et 3 millions de Camerounais). Les Africains participent aux Assemblées de la République en France ; le Cameroun, ex-mandat français de la Société des nations, sous tutelle de l'ONU, envoie quatre députés, trois sénateurs, cinq conseillers de l'Union française, dont huit Africains sur les douze. L'AEF est représentée par sept députés, huit sénateurs et sept conseillers, dont treize autochtones ou assimilés sur vingt-deux. L'AOF fournit de gros contingents : vingt députés, vingt sénateurs et vingt-sept conseillers, quarante-cinq noirs sur soixante-sept, etc. [136, pp. 687, 692 et 861].

Dans tout ce paragraphe, s'il n'est pas parlé des forestiers français, c'est que, sauf quelques rares exceptions, ils partagent les opinions et les attitudes de la quasi-totalité de la population européenne, célibataires ou mariés. Ils sont souvent en tournées, participent modérément aux soirées, « dégagements » locaux, ont une attitude sans histoires. Il y a bien sûr quelques exceptions : Rouvin, en Guinée, essaie de se présenter aux élections (*cf.* son portrait en annexe du chapitre II.V ; l'ingénieur général Alba, chef du service forestier de l'AOF à Dakar, va tous les jours à 17 heures jouer au bridge au club dont il est le président.

Les officiers s'inscrivent à la fois dans l'opinion publique européenne et dans le ciment amical et hiérarchique du corps. Si beaucoup pressentent les conséquences générales de l'évolution politique, ils restent attachés à leurs responsabilités, à leurs forêts, à leurs travaux, qui dépassent, par nature et dans la durée, les modifications des pouvoirs.

#### **II.6.4.4 Les relations entre autochtones et Européens**

Comment les Européens voient-ils les Annamites, Khmers, Malgaches ou Africains dans les pays et la période de ce travail ? Quels jugements, quelles opinions se portent réciproquement colonisateurs et colonisés ? Les caricatures et les poncifs fleurissent abondamment, le plus souvent généralisations abruptes sans fondement assuré. En 1930, Henri Labouret explique à la Société de géographie : « On a pris l'habitude de représenter le nègre comme une brute et un paresseux. Le portrait n'est pas flatté, mais il est général. Cette opinion [...] n'est d'ailleurs fondée sur aucune constatation précise. » [44, p. 57]. En vérité, il y a une grande méconnaissance entre les deux groupes et entre les hommes de chacun de ceux-ci. Une proportion élevée de Blancs n'ont avec les locaux que des rapports biaisés de patron à serviteur, à employé, à ouvrier. Même quand il s'agit de collaborateurs plus ou moins chargés de responsabilités, il ne s'agit dans la plupart des cas que de relations de travail. À la fin de sa carrière, le journaliste colonialiste Maurice Rondet-Saint écrit : « À de multiples reprises, j'ai été étonné de constater, en interrogeant des colons sur les alentours de leurs maisons, qu'ils n'en connaissaient que peu de choses et qu'ils n'avaient cherché à savoir ce qu'il y avait au-delà de leur horizon quotidien. » [137] Si l'Européen manifeste une curiosité certaine pour le pittoresque, le folklore, il ne s'intéresse guère (encore une généralité peut-être excessive) à la vie quotidienne, à la famille, aux croyances et coutumes des locaux. Un administrateur chevronné, qui présente le tableau de la Côte d'Ivoire en 1944, explique : « L'homme pour l'homme ? Son âme,

son esprit, son cœur ? qui s'en occupe ? Quelques-uns sans doute, plus nombreux qu'on ne pense mais trop souvent en amateurs, en dilettantes. Ils ont leur excuse : ce n'est pas leur affaire... » [138, p. XIII] Un administrateur, spécialiste des populations montagnardes africaines, n'hésite pas à écrire : « L'administration française n'aime pas l'ethnographie, et par là, j'entends toutes les recherches sociologiques tendant à la connaissance de l'administré et de son milieu économique et social [...]. Cette tendance [...] est peut-être issue de ce préjugé absurde, mais très français, que seules nos coutumes sont logiques et raisonnables. » [139]. Même son de cloche au sujet du Cambodge : « Bien peu d'administrateurs ou même de colons s'intéressèrent aux us et coutumes khmers [...]. Peu de chercheurs, hormis des historiens et archéologues, étudièrent ce pays. » [140, p. 47] Les agents des services techniques qui ont des contacts directs avec des paysans ont des vues empiriques, parfois mal fondées et entachées de leur position et de leur croyance d'être experts. J.C.F. écrit : « On a abondamment raisonné sur un "homo economicus" qui n'est qu'une vue de l'esprit. » [139] Paul Foury, un des premiers forestiers français en Afrique, rédige en 1957 à sa mise en retraite ses vues sur la politique forestière en Afrique : « Quand nous, les Blancs, débarquons en Afrique, nous arrivons imbus des méthodes en usage dans notre monde moderne, dit civilisé, et de leur supériorité sur les méthodes "indigènes", comme toujours plus ou moins entaché d'une nuance d'infériorité... Voilà précisément l'état d'esprit qu'il ne faut pas avoir. » [142]. Marcel Griaule, qui connaît depuis longtemps l'Afrique et certaines populations africaines, constate en 1953 : « Je ne vois pas que les Blancs, responsables des transformations à venir, aient fait, pour comprendre les Noirs, la centième partie de l'effort que font les Noirs pour se mettre sur le même plan que les Blancs. » [141] (il aurait dû dire « certains Noirs »). Dans son « testament », Paul Foury conseille : « Pour comprendre l'Afrique, il faut la connaître ; pour comprendre les Africains, il faut les connaître aussi. Quand on entreprend une carrière outre-mer, il faut oublier la métropole, se donner à l'Afrique, vivre en Africain avec les Africains. » [142] Mais comme le dit l'historien Terence Ranger en 1979 : « Il est plus difficile de se libérer soi-même de l'influence de ces antiques et locaux stéréotypes raciaux qu'on ne se l'imagine. » [143, p. 468]

En Afrique, les Européens manifestent, et ressentent, un sentiment net de supériorité vis-à-vis des autochtones, que ce soit dans le domaine technique (compréhension des mécaniques), matériel (différence de soldes), culturel (lecture et écriture) et intellectuel (raisonnement cartésien, prévision). Ce sentiment est rapidement adopté par beaucoup d'« évolués » à l'égard des « *bush-men* ». Cependant sont reconnus certains talents, par exemple chez les chasseurs indigènes, chez quelques artisans, etc. Cette idée de la différence s'appuie sur le contraste entre modernité et traditions, même si celle-ci est mal connue, parfois inventée et consacrée par la codification des coutumes. Cette attitude n'est pas nouvelle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Léon l'Africain écrit : « Ceux de la terre noire sont gens fort ruraux, sans raison ni pratique, n'étant aucunement expérimentés en chose que ce soit et surtout la manière de vivre des bêtes brutes sans lois, ni ordonnances » (mentionné par [144]) ; et Henry Bordeaux cite le pionnier de l'évangélisation au Congo, monseigneur Augouard : « Les noirs païens sont paresseux, gourmands, voleurs, menteurs et livrés à tous les vices » [145, p. 162]. Beaucoup de bonnes volontés, d'esprits ouverts et fraternels sont découragés, des missionnaires se laissent gagner

par le pessimisme<sup>34</sup>. En 1926, Théodore Monod écrit depuis la baie du Cameroun : « Ah ! que ceux qui veulent conserver leurs convictions négrophiles se gardent bien de ne jamais mettre les pieds en Afrique !... » (cité par [146, pp. 125-126]). En Indochine, les choses sont plus nuancées ; cependant, « lorsque le gouverneur général A. Varenne dans les années trente propose d'introduire des autochtones parmi les cadres subalternes de l'administration [...] les fonctionnaires se rebiffent et le président de leur amicale alerte le ministre des Colonies. En refusant de voir des officiers annamites dans l'armée française, Henri de Monpezat n'est pas plus raciste, ni réactionnaire que ces nombreux fonctionnaires » [147, p. 589]. Cette auto-opinion de supériorité conduit à une posture de domination. À l'occasion de la Conférence africaine de Brazzaville en 1944, A. Drogué, chef du Service de l'agriculture de l'AEF, rédige des notes préparatoires : « Les cadres, quels qu'ils soient, ne doivent être formés que d'une élite. On ne peut élever réellement que si on domine, et il ne convient pas de dominer l'indigène seulement sur le plan de nos connaissances, mais encore sur celui de la valeur propre de l'individu. » [148]. En 1945, le révérend père Émile Dehon, gaulliste de la première heure au Cameroun, rédige un projet de politique coloniale pour la France et y propose la création de coopératives rurales : « Le grand nombre des coopérateurs dépendant de ce centre [...] exige une direction hiérarchisée. À la tête seront des Blancs. Eux seuls, à notre époque, ont le dynamisme nécessaire pour secouer les inerties et le sens des responsabilités qui assure le contrôle [...]. Au contraire, aux Noirs seront réservés les emplois subordonnés. » [149, pp. 71 et 72].

Ce sentiment de supériorité chez les Européens ne s'exprime pas par mépris, condescendance ou fatuité, mais se traduit par un paternalisme certain. Albert Sarraut proclame en 1923 « le dessin paternel de développement humain qui caractérise cette politique coloniale » [150, p. 92]. Déjà en 1913, définissant la politique indigène en AOF, le gouverneur général W. Ponty déclare : « Nos devoirs actuels, comme nos droits sont ceux d'un tuteur sur son mineur » ; ce que reprend son successeur Jules Brevié en 1933 : « L'indigène apparut aux coloniaux sous son véritable aspect, un mineur incapable, dont il fallait d'abord entreprendre l'éducation, sans vaine participation. » [151, p. 7] Plus proche de l'homme gabonais, le docteur Schweitzer dit en 1929 : « Je définis comme suit mon attitude vis-à-vis de lui : "je suis ton frère, mais ton frère aîné". » [152, p. 174] À l'occasion d'un passage au Soudan français en 1937, le voyageur F. Sieburg rapporte : « Seul un exact dosage de force et de justice donne son sens à l'exercice d'une souveraineté européenne sur des races et des peuples étrangers [...]. Sur la terre africaine, le goût de l'autorité paternelle se manifeste comme une vertu remarquable, il prête au commandement une nuance personnelle, il se traduit par une sollicitude patriarcale, par l'équité, par une indulgence souriante où entre toujours une part de sympathie [...]. Le Français a ici [Gao, avril 1937] le privilège de ne montrer que ses bons côtés. Il n'apparaît ni comme exploiteur, ni comme colon avide de terres, il est surtout éducateur, administrateur, conseiller. Bref, il tient un rôle paternel. Il défend le Noir contre la maladie, les injustices et les profits excessifs. » [153, pp. 156 et 247]. Le tutoiement

34. Cf. MATHIAM (Joseph), 1985 ([186] dans le chapitre II.3).

très largement répandu en Afrique n'est pas signe d'égalité, d'amitié ou de familiarité, mais traduction du paternalisme<sup>35</sup>.

À partir de 1940, la situation évolue, au moins dans le vocabulaire. En 1941-1942, l'amiral Decoux prescrit la suppression du terme « indigène » à remplacer par « indochinois » (circulaire du 15 décembre 1941, renouvelée par circulaire du 18 avril 1942) [154, p. 33]. Le général Azan écrit en 1943 : « Les indigènes ont un amour-propre sensible, qui se froisse pour des motifs futiles à nos yeux. C'est ainsi que les nègres n'aiment pas être appelés de ce nom, et préfèrent l'adjectif "noirs" [...]. C'est ainsi que le mot "nègre" est apparu aux indigènes comme une injure ! Quoi qu'il en soit, le caprice des nègres a été satisfait, et l'on dit généralement "les noirs". Il est plus difficile de renoncer à l'emploi du mot "indigène" comme le voudraient certains de nos administrés. Le mot a peut-être été prononcé parfois avec une nuance de dédain [...] mais il n'a vraiment aucun sens péjoratif. » [155, p. 228] En 1952, Paul Chauvet, ancien directeur des Affaires politiques en Indochine en 1944, devenu gouverneur général de l'AEF, donne ordre formel que les fonctionnaires européens vouvoient les « évolués »<sup>36</sup> et « d'une façon générale tous les Africains de qui nous n'admettrions pas d'être tutoyés »<sup>37</sup>. L'évolution de l'attitude du colonial français envers les indigènes peut être schématisée en quatre phases : au début ils sont considérés comme hostiles, sauvages puis ils se révèlent comme inférieurs et souvent incompréhensibles, mais, en particulier grâce à l'éducation, ils sont vers 1950 devenus, avec restrictions, assimilables et progressivement semblables ; en 1960 ils seront devenus égaux mais différents.

À part, sous Vichy, une période d'apartheid officiel en AOF : compartiments séparés dans les trains, files d'attente et guichets différents [156, p. 126], il n'y a pas officiellement de ségrégation. Celle-ci se manifeste socialement et économiquement ; peu de Noirs ont les moyens d'accéder aux mêmes lieux et aux mêmes biens que le Blancs, ils sont peu invités et les rencontres sont essentiellement des relations de travail ou d'affaires. À l'inverse, certains Blancs affectent de dédaigner les produits locaux, même excellents<sup>38</sup>. Vers 1956-1957, s'ouvre en Afrique l'éventail des relations. Toute cette évolution prend du temps et exige beaucoup de volonté et de précautions. En 1931, le colonial chevronné qu'est Alfassa constate en AEF : « Dans les pays primitifs, [...] c'est, sous son aspect extérieur de torpeur, une vie intense de transformation, à un rythme accéléré qui s'établit sous l'effet d'une volonté ardente et tenace. Mais ce rythme à ses limites – l'indigène se transforme surtout en surface : chassez le naturel, il revient au galop –. La nature se transforme souvent temporairement : abandonnez quelque temps l'œuvre de la civilisation et la brousse reprend ses droits et envahit tout de nouveau. C'est un effort permanent de toutes

35. En 1921, Pujarnisclé cite Gustave Rodrigues : « Le principe de colonialisme, c'est que l'indigène n'est pas notre égal » [20, p. 68] ; mais en Afrique peu de Blancs s'offusquent que l'autochtone, peu familier avec la grammaire de la langue française, les tutoie en retour.

36. Catégorie d'Africains créée par le gouverneur général de l'AEF Félix Eboué en 1941.

37. Circulaire 997 Dir/Cab du 1<sup>er</sup> juillet 1952.

38. À titre anecdotique : 1) le prince Douala Manga Bell, élevé à la cour du Kaysar, membre de l'Assemblée représentative du Cameroun et député français, se permet des excentricités dans les bars « européens » de Douala, 2) demandant en 1954 au restaurant de l'aéroport de Douala un bon café, le serveur me le garantit, car « c'est du café qui vient de France, Monsieur ».

les secondes qui est nécessaire, il s'agit ici d'une création continue. » [157, p. 290]. Un quart de siècle après, le forestier Paul Foury écrit : « La marche en avant de l'Afrique doit se faire dans tous les domaines à partir des coutumes et des pratiques indigènes par une évolution progressive. Mais il ne faut pas, par une révolution brutale, anéantir brusquement tout l'échafaudage de la société, de l'organisation et des pratiques africaines. On risquerait de les remplacer par des dispositions qui seraient complètement inadéquates au pays et plus néfastes que profitables. » [142, p. 3]. Les jugements portés par les Européens sur les Indochinois et les Africains sont pendant longtemps défavorables, pessimistes et catégoriques, mais ils deviennent moins négatifs avec le temps. En 1880, H. Boulangier écrit : « Le singe pense et ne parle pas, le Cambodgien parle et ne pense guère. » [158]. L'administrateur A. Henry, dans une étude sur les forêts de la Cochinchine, déclare en 1891 : « Nous prions nos lecteurs d'excuser ces détails ; ils sont indispensables avec une race aussi ingouvernable que celle des forestiers (bûcherons) annamites. » [159, p. 23] Le forestier du cadre local indochinois Gourgand décrit comme suit en 1903 une peuplade de la chaîne annamitique : « Le Stieng vit dans l'oïseté la plus complète et ne travaille que tout juste pour ne pas mourir de faim ; il est menteur, pillard, ivrogne et gourmand comme tout peuple qui n'a aucun besoin ; la moindre chose est pour lui occasion de tuer un porc ou un buffle et de boire du vin de riz qu'il consomme en grande quantité jusqu'à ce qu'il tombe ivre-mort. » [160, p. 125] Les clichés sur les populations indochinoises abondent : le Khmer est doux et souriant, le Laotien paresseux, les montagnards sauvages, les Annamites frustrés ou cultivés, habiles mais fourbes, etc. Lefevre, directeur de la Société indochinoise des plantations d'hévéas (SIPH) a, dans les années trente, un jugement plus élaboré : « Les Annamites ont d'exceptionnelles qualités de travail, une habileté manuelle, une souplesse d'adaptation à n'importe quelle besogne, leurs facilités d'observation en font d'excellents copistes et ils ont le goût du travail bien fait. Mais ils manquent d'esprit de synthèse et ont tendance à dériver vers le rêve plutôt que de s'attacher au concret. » [96, p. 48].

Tout autant que les affirmations verbales, à la limite de l'injure, abondent les jugements écrits sur les Africains, leur paresse, leur stupidité, etc., ce serait un long catalogue, souvent peu varié, malgré la diversité des ethnies, et qui n'évoluera guère, avant 1950, si ce n'est parfois encore plus négativement, et du fait de rares spécialistes. En 1900, Enfantin, ayant étudié sur place l'agriculture sénégalaise, est pessimiste : « Le Sénégal manque d'une population assez laborieuse pour devenir essentiellement agricole et produire des récoltes en quantité exportable. Les indigènes [...] restreignent volontiers leurs besoins plutôt que d'augmenter leur travail dans l'espoir d'un bénéfice [...]. L'idéal du Noir est de ne rien faire. C'est peut être l'âge d'or de ces populations.<sup>39</sup> » [161, p. 357] Jesko von Puttkamer, gouverneur du Kamerun de 1895 à 1907, constate : « *Africans are naturally idle and African forest-farming was incompatible with economic progress, merely tending to devastate the land.* » [162, p. 228] Lors du Congrès d'agriculture coloniale de Paris en 1918,

---

39. Et il suggère d'installer en Casamance un village annamite ou chinois, « destiné à initier les populations autochtones aux procédés perfectionnés de culture, tels qu'ils sont pratiqués en Indochine ». Soixante ans plus tard, les géographes décriront avec enthousiasme la riziculture des Balante !

J. Raffin, président de la Chambre de commerce de Kayes, déclare : « Il ne faut [...] pas espérer voir augmenter largement les surfaces cultivées, en raison de la paresse incommensurable des noirs. » [163, p. 157] Dans le *Bulletin de la Société de Géographie* de Marseille de 1927 on peut lire, sous la plume d'un commerçant : « Le nègre n'est pas construit comme nous. Son crâne est d'une épaisseur considérable : on peut casser sur la tête d'un nègre une pile d'assiettes sans qu'il ressente le moindre inconvénient. Cette épaisseur du crâne limite la place du cerveau, qui est, de ce fait, petit. S'il y a plus de 7000 ans qu'il y a des hommes et qui pensent en Europe, en Afrique, le nègre ne pense pas. » [51, p. 431]<sup>40</sup> De telles opinions ne sont pas que le fait de « coloniaux », des intellectuels les adoptent et les propagent. En 1930, Henri Labouret expose en public : « On a pris l'habitude de représenter le nègre comme une brute et un paresseux. Le portrait n'est pas flatté, mais il est général. » [44, p. 57] Le romancier Henry Bordeaux fait une visite en Afrique en 1935 et rapporte ses impressions dans *Nos Indes noires* ; il trouve excellent le portrait que publie J. Vendéix des Sénoufo : « Rebelles à la compréhension, ils sont lents à suivre une idée quelconque. » [168, p. 273] Dans son tableau de la Côte d'Ivoire, Gaston Joseph écrit en 1944 : « Chez l'homme des bois, le concept des choses ne dépassait pas, du moins lors de l'occupation, l'horizon du village, le rideau de la forêt dense. Toujours aux écoutes, tel l'animal sauvage, il était prêt à se dérober, à se dissimuler, à se jeter dans un fourré au moindre bruit insolite. Sa tendance à vivre isolé dans la brousse provenait de la méfiance en ses semblables et en toutes choses. » [138, p. 88]. Le politologue André Siegfried visite l'Afrique du Cap au Caire en 1948 et conclut : « Je ne sais en somme si l'impression d'ensemble que je conserve est celle de la vieillesse sans fond de la nature africaine ou de l'infantilisme psychologique des éléments humains clairsemés qui l'habitent. » [164, p. 151]. Les Blancs, les Noirs et les jugements évoluent ; au lieu de dire paresseux, on dit peu motivé, non fiable. Des Africains illettrés conduisent avec habileté au bout de quelques semaines des engins lourds de travaux publics, sans en comprendre le fonctionnement et la nécessité de l'entretien. Les anecdotes fleurissent sur les chauffeurs qui se débrouillent pour réparer en pleine brousse leur camion, mais ne tiennent pas compte des délais ; les ménages européens trouvent d'excellents cuisiniers qui ne connaissent que quelques mots de français et refusent de goûter aux plats qu'ils confectionnent. Concernant une population à cheval sur le Nord Cameroun et le Tchad, que j'ai assez bien connue, les Toupouri, l'administrateur de Fianga Lamouroux dit, en 1913, que les hommes sont intelligents, courageux, mais peu industriels, incurablement paresseux et peu maniables. En 1923, son successeur écrit qu'ils obéissent, sinon avec empressement, du moins avec une certaine ponctualité. Alain Gandolfi, chef de la subdivision de Fianga, dépeint en 1951 le Toupouri comme « d'esprit lent, à réflexes peu rapides [...] rieur et avenant, vaniteux, très palabreur, superstitieux » [165]. Autant de portraits différents que d'administrateurs ! Une étude fine des temps de travail de huit familles Toupouri pendant deux années consécutives montre que, pendant la saison des cultures, les hommes et les femmes valides travaillent 25 à 30 jours par mois [166, 167].

---

40. Le nègre, le Cambodgien, autant d'images stupides, mais de la même farine que celle qui explique qu'en Guinée française le noir n'a pas de rendement au travail, en vertu de la thermodynamique, la différence entre la source chaude et la source froide est trop faible !

Les préjugés de paresse, de stupidité s'effacent peu à peu, mais d'autres clichés s'expriment chez les Européens. En 1936, Henry Bordeaux écrit : « Le Noir croit au génie du Blanc [...]. Non que le Noir admire le Blanc [...]. Quand il a dit "C'est manière de blanc", il a tout dit. Le Blanc a un génie mais le Noir a ses fétiches. [Un médecin explique] : Supposons que nous abandonnions la colonie. Au bout de dix ans, je gage que tous les indigènes seraient revenus à leur état primitif et que le souvenir de notre civilisation serait déjà presque oublié. » [145, pp. 259-260] Méfiance vis-à-vis de l'évolution des autochtones : « Le nègre émancipé est la bête noire des coloniaux » dit Maurice Martin du Gard [135, p. 133] et cela va jusqu'à la caricature ; ainsi l'administrateur G. Joseph dans *Koffi, le vrai roman d'un nègre*, roman préfacé par le gouverneur L. Clozel, accentue le trait : « Le Noir veut les chaussures, alors que la nature, prévoyante et épargneuse, le dota de semelles inusables [...]. Le Noir veut un casque alors que le pigment de sa peau et la crêpelure de ses cheveux le préservent des insulations. La civilisation pour le Nègre, c'est lunettes, casque et parapluie, la nuit. » Quels que soient la date, le territoire et la position qu'ils ont occupés, les Européens qui ont vécu dans l'outre-mer française avant 1960 retrouveront ici, dans cet échantillon, des on-dit très courants, même s'ils ne les partagent pas. À noter que les Européens ont souvent aussi la dent dure entre eux : F. Gigon rapporte le classement exprimé en 1959 par un Français travaillant à l'usine d'alumine de Fria en Guinée : « Il y a le Grand Blanc, celui-là qui n'appelle aucun commentaire, aucune hostilité de principe ; c'est celui, même simple ouvrier, dont l'apport est évident ; le Petit Blanc, sans commentaire non plus, le Blanc "couillon" que tout émerveille en Afrique, parce que c'est l'Afrique, il se promène avec le singe ou le perroquet sur l'épaule, la mamie derrière tout aussi émerveillée ; le Demi-Blanc, le type de bon ouvrier de chantier mais qui ne sait pas commander ; le Blanc "albinos" qui vit comme un noir selon la mode de certains commerçants, pas tous petits, de diverses nationalités. » [169, p. 92]

Les capacités des autochtones sont longtemps méconnues, jadis sous-estimées, aujourd'hui souvent surestimées. Chaque paysan d'un village isolé n'est pas un bon pisteur-chasseur, un bon botaniste ; il y a des spécialistes, disons même des professionnels. Toujours très critique, Louis Lavauden écrit en 1930 : « Il faut beaucoup en rabattre des facultés d'observations des indigènes, quels qu'ils soient. Aucun n'a encore établi de flore de son pays » [170, p. 22], puis, en 1934, il explique : « Conséquence du principe, fâcheusement admis aux colonies, que la compétence se mesure à la longueur du séjour, on croit volontiers qu'il faut "se mettre à l'école de l'indigène". Nous avons entendu soutenir cette idée par beaucoup de coloniaux. Elle est fautive. Nous n'avons – je parle bien entendu des hommes compétents – rien à apprendre des indigènes, nous avons au contraire à les enseigner. » [171, p. 218]. Un de ses prédécesseurs comme chef du service forestier à Madagascar dit en 1923 : « Si le Malgache est un maître comme destructeur, il est, par contre, totalement incapable d'apporter, de bon gré, une amélioration dans les productions de son pays. » [172, p. 208]. Certes on sous-estime la rationalité des coutumes, même si elles figent les situations. Goodfellow reconnaît en 1939 : « On a écrit des milliers de pages sur des sites agraires sans importance, et à peine quelques lignes sur les connaissances vitales qui, du point de vue de la technique, déterminent à chaque pas l'agriculture bantou. » (cité par [173, p. 276]). Si, en 1949, Aubréville

constate : « En Afrique, les habitants actuels sont très proches des hommes primitifs, ils ont les mêmes besoins, ils récoltent fruits, feuilles, racines, écorces sur les mêmes arbres de brousse que leurs très lointains ancêtres. À de rares exceptions près, la flore tropicale est bien une flore primitive en place. » [174, p. 54] Il connaît bien pourtant les effets des migrations humaines sur la dispersion des espèces (okoumé, elaeis) et le vaste recul des forêts denses. L'agronome Roland Porteres rappelle en 1962 : « La zone tropicale a fait naître quelques [civilisations agricoles anciennes] dont les caractéristiques particulières semblent maintenant peu décelables parce que ces civilisations se sont souvent éteintes, effondrées, pour avoir ruiné elles-mêmes les paysages qui les avaient fait naître et prospérer. » [175, p. 196]. Ce que le géographe Franck Debenham souligne en 1951 : « *The denudation of land round villages and towns has reached serious proportions [...] Many will have deplored the fact that the African has always had the greatest difficulty in taking thought for his children's tomorrow and hardly ever dreams of planting anything for posterity* » [176, p. 369] et Pierre Alexandre rappelle la formule rituelle des Ntumu du Gabon septentrional : « Comme nous avons fait hier, nous ferons demain, et comme nous ferons demain, nous avons fait hier. » [177, p. 72] Ainsi, de façon très générale, les Africains sont accusés d'être à la fois insouciant de l'avenir et réfractaires au changement. Évoquant les conditions de l'érosion en Rhodésie du Sud, D. Ayles synthétise ceci en 1950 : « *One cannot hurry the native, his advancement must be slow. He was, and to great extent still is, lethargic, conservative, and indifferent to and wasteful of national resources. The incentive of self-betterment rarely exists.* » [178, p. 86] Avertissement souvent donné aux jeunes coloniaux : « L'Afrique est une école de longue patience » ; ce lieu commun signifie à la fois qu'il y a un rythme lent dans les actes quotidiens et que l'évolution générale demande beaucoup de temps.

Comment les autochtones voient les Blancs ? On trouve des portraits plus ou moins chargés dans de nombreux écrits, romans d'auteurs autochtones, rédigés dans un très bon français, et pleins de notations intéressantes. Les opinions de la plupart de ces écrivains, souvent anticolonialistes, sont bien connues, mais peu d'entre elles traduisent les sentiments des paysans, des gens de la brousse. Pour ces derniers, le Blanc maîtrise des techniques, des « génies » inaccessibles et rien ne les étonne à cet égard. Certains Européens sont justes, d'autres méchants ou avarés, et il convient de s'interroger sur leurs motivations et sur leurs contradictions... Chez les Ewondo du centre Cameroun, l'Européen a le surnom de N'Tangan, petit animal qui a une longue queue, ce qui s'explique comme suit : « Quand un Blanc passe quelque part pour la première fois, il est tout seul, tout petit ; tu pourrais ne pas le rencontrer, ou même le tuer sans dommage ; mais, une fois qu'il est passé, plus rien n'est jamais pareil et, aussi vieux que tu deviennes, il aura laissé derrière lui une queue de conséquences dont tu ne verras jamais la fin. » [130, p. 79].

### **II.6.4.5 Un mouvement rapide des idées et des hommes**

Dans une perspective à l'échelle du siècle ou du demi-siècle, le changement est rapide dans beaucoup de compartiments. L'Ivoirien oppose l'inertie (ou la destruction nocturne) à la plantation de cacaoyers dans sa parcelle, la Côte d'Ivoire



s'affiche à la fin du siècle comme le premier producteur mondial de cacao. Alors qu'en 1960, un ministre africain refuse de voyager dans un avion piloté par un nègre (il s'agit en réalité du fils du gouverneur général Eboué), le transport aérien est aujourd'hui généralisé. En 1930, Henri Labouret explique à la Société de géographie : « Depuis 1900, on a adopté à l'égard de l'indigène une ligne de conduite assez imprécise, qui a oscillé entre deux pôles : l'assimilation et l'association. L'assimilation consiste à accorder à tous les sujets de la puissance coloniale les mêmes droits qu'aux citoyens, à leur donner le même statut politique et social, à les faire entrer, comme disent les journalistes, dans le sein de la grande famille française [...]. Certes l'assimilation apparaît comme un but très noble, mais l'expérience permet d'affirmer que c'est un but encore lointain en Afrique tropicale où une évolution considérable et bienfaisante reste à accomplir [...]. Rien ne peut se faire sans le temps, sinon le temps se venge de ceux qui veulent travailler sans lui. » [44, p. 55] L'association est plus difficile à définir et Labouret dit qu'elle unit, en vue du développement économique du pays, l'Européen et l'indigène : « Le premier est en principe le directeur et le bailleur des fonds des entreprises dont l'autre est l'exécutif » [44, p. 56], mais il reconnaît que la question agraire liée à l'activité familiale et l'organisation de la famille indigène en AOF n'ont jamais été étudiées. En 1947, le sociologue Balandier rencontre des amis blancs à Conakry : « Ils n'avaient connu ni la colonie d'avant, ni celle du temps de guerre ; ils étaient spontanément enclins à la réforme et au rejet des discriminations grossières. Ils pressentaient que la situation coloniale ne pourrait se maintenir telle quelle. » [113, p. 256]. Grâce en particulier aux apports du FIDES, l'évolution des infrastructures, des villes, est rapide, les progrès sociaux touchent de plus en plus de populations ; mais la guerre d'Indochine, les événements d'Afrique du Nord, la loi-cadre de 1956 accélèrent l'évolution politique. Si les forestiers ne semblent pas y être très sensibles, les administrateurs de France d'outre-mer ressentent fort ce passage de sociétés tribales, de chefs, de sociétés de prévoyance présidées par eux à des assemblées élues et des partis politiques.

Pour conclure ce sous-chapitre sur les états d'esprit, élargissons le champ temporel. Alors que la majorité des coloniaux associaient la triple motivation de grands espaces et de liberté, d'initiative et de dévouement, ils sont peinés par les critiques, l'opinion publique, qui les traitent de despotes et de profiteurs. Ceux qui, après l'indépendance, assurent une transition mesurée et les « conseillers, experts » etc., sont accusés de chercher surtout à « faire du Cfa ». Mais une autre phase de déconvenue a lieu quand dix, vingt ans après leur retour en France, ces coloniaux « paternalistes » reviennent sur place juger des résultats de tous les efforts qu'ils ont déployés.

Tout ce chapitre ne recevra pas une approbation générale tellement les situations, les personnes sont diverses, mais l'auteur s'est efforcé de tracer un portrait aussi honnête que possible de la vie matérielle et sociale des quelques forestiers dispersés dans ces sociétés des territoires de l'outre-mer français.

## BIBLIOGRAPHIE

1. FRANCHINI (Philippe), 1993. – La Belle Colonie. *In* : Saïgon 1925-1945. – Paris : Autrement.
2. HARDY (Georges), 1929. – Nos grands problèmes coloniaux. – Paris : A. Colin. – 216 p.
3. GIRARDET (Raoul), 1972. – L'idée coloniale en France de 1871 à 1962. – Paris : Ed. La Table ronde. – 506 p. (collection Pluriels).
4. JACOBSON (Alfred), 1936. – L'ingénieur et notre domaine outre-mer. – *Mémoires de la Société des Ingénieurs civils de France*, 89<sup>e</sup> année, janvier 1936, pp. 7-60.
5. MEYER (Charles), 1985. – La vie quotidienne des Français en Indochine, 1860-1910. – Paris : Hachette. – 298 p.
6. HARDY (Georges), 1929. – Ergaste ou la vocation coloniale. – Paris : Éd. Larose. – 143 p.
7. DELAVIGNETTE (Robert), 1935. – Soudan, Paris, Bourgogne. – Paris : B. Grasset. – 248 p.
8. AUBRÉVILLE (André), 1942. – Les forêts coloniales et les carrières forestières aux colonies. – Conférence ENEF Nancy du 6 juin 1942. – Quinzaine impériale, 14 p.
9. AUBRÉVILLE (André), 1955. – Discours de réponse lors de sa réception à l'Académie des Sciences Coloniales. Séance du 30 juin 1955. – *Comptes rendus mensuels de l'Académie des Sciences Coloniales*, tome XV, pp. 310-329.
10. GUHA (Ramachandra), 1993. – Dietrich Brandis et la gestion des forêts indiennes : la voie délaissée. – *Revue française d'histoire d'outre-mer*, LXXX, n° 299, pp. 149-164.
11. GUICHON (André), 1963. – Contribution à une étude des forces politiques en matière de protection des forêts en Afrique noire de langue française et à Madagascar. – Thèse de sciences politiques, Faculté de Droit d'Aix-en-Provence. – Ronéoté, 2 volumes, 410 pages + annexes.
12. LAVAUDEN (Louis), 1930. – Le problème forestier colonial. – *Revue des Eaux et Forêts*, vol. 58, janvier à mars 1930, pp. 1-15, 87-100, 179-185.
13. D., 1902. – L'effort colonial. – *Revue de Paris* du 15 septembre 1902. – Cité par R. Girardet [3, p. 230].
14. LANESSAN (J.-L. de), 1895. – La colonisation française de l'Indochine. – Paris : Félix Alcan. Cité p. 502 par Venier Pascal, 1991. – Lyautey et l'idée de protectorat de 1894 à 1902. – *Revue française d'histoire d'outre-mer*, LXXVIII, n° 293, pp. 499-517.
15. DELOS (Révérend père), 1930. – L'expansion coloniale est-elle légitime ? – Communication à la 22<sup>e</sup> session des Semaines sociales à Marseille – Cité par R. Girardet [3, p. 258].
16. SARRAUT (Albert), 1931. – Grandeur et servitude coloniales. – Paris : Éditions du Sagittaire. – 287 p. – Cité par R. Girardet [3, p. 262].
17. MAUNIER (René), 1942. – Conférence à l'École supérieure d'Organisation professionnelle, février 1942. – Cité p. 277 par MARSEILLE (Jacques), 1993. – L'Empire. *In* : AZEMA (J.P.) et BEDARIDA (F.), 1993. – La France des années noires. Tome I - De la défaite à Vichy. – Paris : Le Seuil. – 542 p., pp. 270-294.
18. MICHEL (Marc), 1989. – Galliéni. – Paris : Fayard. – 363 p.
19. LYAUTEY (Hubert), 1900. – Du rôle colonial de l'armée. – *Revue des Deux Mondes* repris en conclusion de H. Lyautey. – *Lettres du Tonkin et de Madagascar 1894-1899*. – Paris : Armand Colin, 1921.
20. PUJARNISCLE (Eugène), 1931. – Philoxène ou de la littérature coloniale. – Paris : Firmin-Didot et Cie. – 203 p.
21. LAVAUDEN (Louis), 1934. – Les grands animaux de chasse de l'Afrique française (AOF, AEF et Cameroun). – *Faune des Colonies françaises* tome V, fascicule 7. – Paris : Société des Éditions géographiques, maritimes et coloniales. – pp. 323-495.
22. CHAILLEY-BERT (Joseph), 1892. – La colonisation de l'Indo-Chine. – Paris : A. Colin. – 398 p.
23. JUNG (Eugène), 1901. – La vie européenne au Tonkin. – cité par [5, p. 200].
24. MAUNIER (René), 1943. – L'Empire Français – Propos et projets. – Paris : Librairie du Recueil Sirey. – 147 p. (écrit en août 1942).
25. ROQUES (Ph.), DONNADIEU (M.), 1940. – L'Empire français. – Paris : Gallimard. – 237 p.
26. SICÉ (médecin-général A), 1946. – L'AEF et le Cameroun au service de la France. – Paris : PUF. – 199 p.

27. TARDE (Alfred de), 1915. – Conférence « Le Maroc, école d'énergie » à Casablanca le 7 novembre 1915. – Cité p. 97 par AGERON (Charles-Robert), 1978. – France coloniale ou parti colonial. – Paris : PUF. – 302 p.
28. VOLLARD (Ambroise), 1919. – La politique coloniale du Père Ubu. – Paris : Éd. Georges Crès et Cie. – 32 p. Repris dans VOLLARD (Ambroise), 1994. – Tout Ubu colonial. – Paris : Musée Léon Dieix, Segquier. – 447 p.
29. FABÉ (Georges), 1908. – Discours à l'Assemblée générale de l'Association amicale des agents forestiers de l'Indochine du 9 février 1908. – *Bulletin trimestriel de l'Association*, n° 5, mars 1908. – Saïgon : Imprimerie Coudurier et Montégut. – pp. 1-17.
30. SARGOS (Roger), 1931. – La politique forestière coloniale, pp. 120-139. In : Actes du Congrès des Chambres de commerce et des Chambres d'agriculture de la France d'outre-mer. Section I. – Exposition coloniale internationale de Paris 1931. – Paris : éd Union Coloniale Française, 1932.
31. LECOINTE (Robert), 1935. – Nécessité d'une politique forestière aux Colonies. La carrière forestière coloniale. – Association des Officiers des Eaux et Forêts, 19 p.
32. LECOINTE (Robert), 1937. – La végétation et son rôle dans la protection de la nature en Afrique. – *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 47<sup>e</sup> année, pp. 303-307, 371-376, 476-479 et 579-584.
33. LECOINTE (Robert), 1938. – La politique forestière impériale. – *Annales de l'Institut National Agronomique*, XXX, pp. 76-115.
34. LECOINTE (Robert), 1937. – Lettre-circulaire du 18 mars 1937. – Archives Allouard-Bibliothèque ENGREF Nancy.
35. LAVAUDEN (Louis), 1935. – Lettre à R. Perraudin, signée le 13 août 1935 à Anjou (Isère). – Archives Perraudin, Bibliothèque ENGREF Nancy.
36. BOITEAU (P.), 1958. – Contribution à l'histoire de la nation malgache. – Paris : Éditions sociales. – 441 p.
37. DESCHAMPS (Hubert), 1975. – Roi de la brousse. Mémoires d'autres mondes. – Paris : Berger-Levrault. – 360 p.
38. DIALLO (Ibrahima Kegneko), 1989. – Historique et évolution de la foresterie guinéenne. – Conakry : FAO. – 111 p. (projet GUI/86/012, annexe 3)
39. DIALLO (F.), 1982. – Histoire du Sénégal : de la Conférence de Brazzaville à la fondation du Bloc Démocratique Sénégalais. – Thèse 3<sup>e</sup> cycle Université de Paris. – 318 p.
40. HEMERY (Daniel), 1977. – Aux origines des guerres d'indépendance vietnamiennes : pouvoir colonial et phénomène communiste en Indochine avant la Seconde Guerre mondiale. – *Le Mouvement Social* n° 101, octobre-décembre 1977.
41. AKPO (Catherine), 1993. – L'AOF et la Seconde Guerre mondiale : la vie politique (septembre 1939-octobre 1945). – Thèse doctorat Université Paris I. – 468 p.
42. SEBLAIS (Louis, Charles), 1929. – Impressions de forestier. – *Togo-Cameroun*, avril 1929, pp. 142-150.
43. HARDY (Georges), 1930. – Les carrières coloniales. In : BRESSON-DUCHÈNE *et al.* – Le domaine colonial français, tome IV. – Paris : Éd. du Cygne. – pp. 433-439.
44. LABOURET (Henri), 1930. – L'Afrique occidentale française et anglaise. – *La Géographie*, tome LIV, n° 1-2, juillet-août 1930, pp. 49-61.
45. MONTMARSON (Raoul), 1949. – À propos des nouvelles perspectives d'exploitation de nos forêts africaines. – *Revue internationale du bois*, XVI, n° 146-147, pp. 147-148.
46. THOMÉ (P.), 1891. – Les forêts d'Indo-Chine. – *Revue des Eaux et Forêts*, XXX, pp. 215-221.
47. COURTOIS (docteur E.), 1900. – Des règles hygiéniques que doit suivre l'Européen au Tonkin. – *Revue Annamite*. Cité par [5, p. 212].
48. SABOUREAU (Pierre), 1992. – Souvenirs d'un forestier d'outre-mer (1930-1933). – Tapuscrit 25 p. (Bibliothèque ENGREF, Nancy).
49. BERGERY (Gaston, député), 1937. – Air Afrique, voie impériale. – Paris : B. Grasset. – 219 p.
50. LANESSAN (J.L. de), 1889. – L'Indo-Chine française, étude politique, économique et administrative sur la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin. – Paris : Félix Alcan. – 768 p.
51. VACQUIER (Raymond), 1986. – Au temps des factoreries (1900-1950). – Paris : Karthala. – 400 p.

52. GODARD (O.), 1948. – Les hommes en forêt. – *Bois et forêts des tropiques*, n° 6, pp. 184-198.
53. KENNEDY (Dane), 1990. – The perils of the midday sun : climatic anxieties in the colonial tropics, pp. 118-140. In : MACKENZIE (John M., éd). – *Imperialism and the natural world*. – Manchester University Press. – VIII + 216 p.
54. BROOKS (George E. Jr), 1970. – Yankee traders, old coasters and African middlemen. A history of American legitimate trade with West Africa in the 19<sup>th</sup> century. – Boston University Press. – 370 p. [En note, p. 13, BROOKS cite une chanson analogue en Français des matelots des Rivières du Sud].
55. QUATREFAGES (Armand de), 1878. – L'Espèce humaine. – Paris : Germer-Baillière. – Cité p. 91 par GAULMÉ (François), 1988. – Le Gabon et son ombre. – Paris : Karthala. – 212 p.
56. GAFFAREL (Paul), 1884. – Les colonies françaises. – Paris : Baillière. – 423 p. (2<sup>e</sup> édition).
57. WONDJI (Christophe), 1976. – Bingerville, naissance d'une capitale. – *Cabier d'Études africaines*, 61-62 XVI (1-2), pp. 83-102.
58. AUBLET (lieutenant-colonel), 1913. – La forêt et l'arbre dans les colonies françaises. – *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, 3<sup>e</sup> série, 36<sup>e</sup> année, pp. 253-266 (Afrique occidentale et Togo).
59. ROUGET (Fernand), 1906. – L'expansion coloniale au Congo français. – Exposition coloniale de Marseille 1906 – Section du Congo français. – Paris : Éd. Emile Larose. – 942 p.
60. RONDET-SAINT (Maurice), 1933. – Sur les routes du Cameroun et de l'AEF. – Paris : Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales. – 250 p.
61. CONSIGNY (André), 1936. – Considération sur les feux de brousse, leurs méfaits et la possibilité de les enrayer. – *Bulletin Économique de l'Indochine*, 39 (2) et (6), pp. 183-195 et pp. 991-1029.
62. VERDAGUER (A.), 1912. – Les richesses qui se gaspillent et tendent à disparaître. Les boisements de palétuvier. Leur rôle. – *Bulletin Économique de l'Indochine*, 1912, pp. 435-437.
63. NOTER (R. de), 1912. – Les Eucalyptus. Culture, exploitation, industrie, propriétés médicinales. – Paris : Librairie A. Challamel. Bibliothèque d'Agriculture Coloniale. – 125 p.
64. HERVOUET (Jean-Pierre), 1992. – Environnement et grandes endémies : le poids des hommes. – *Afrique contemporaine*, n° 161-numéro spécial : l'environnement en Afrique, pp. 155-167.
65. SORRE (Maximilien), 1947. – Les fondements de la géographie humaine. – 2<sup>e</sup> édition, tome I. – Paris : Armand Colin. – 447 p.
66. GOUROU (Pierre), 1954. – Vue cavalière des tropiques pluvieux. – *Bois et forêts des tropiques*, n° 37, septembre-octobre 1954, pp. 3-17.
67. PIEL-DESRUISSEAU (J.), 1960. – L'organisation du travail agricole dans les pays tropicaux. – *Bulletin de l'Institut agronomique et des stations de recherches de Gembloux* (Belgique), n° hors série, vol I, pp. 148-167.
68. CHEVALIER (Auguste), 1906. – Les Baobabs (*Adansonia*) de l'Afrique continentale. – *Bulletin de la Société botanique de France*, vol. 53, pp. 480-496.
69. ROULLET (Jacques), 1910. – Discours aux obsèques de F. Proust. – *Bulletin de l'Association professionnelle des agents forestiers de l'Indochine*, n° 12 et 13, p. 56.
70. COMTE (Gilbert), 1988. – L'Empire triomphant, 1871-1936. L'Afrique occidentale et équatoriale. – Paris : Denoel. – 390 p. (collection l'Aventure coloniale de la France).
71. COHEN (William B.), 1971. – Rulers of Empire. The French Colonial Service in Africa. – Stanford : Hoover Institution Press. – 278 p.
72. WORTHINGTON (E.B.), 1938. – Science in Africa, a review of scientific research relating to tropical and Southern Africa. – London : Oxford University Press. – 746 p.
73. DELAFOSSE (Louise), 1976. – Maurice Delafosse, le Berrichon conquis par l'Afrique. – Saint-Denis : Société française d'histoire d'outre-mer, XIV. – 429 p.
74. LAURE (René), 1952. – Le continent africain au milieu du siècle. Perspectives et problèmes de la mise en valeur économique. – Paris : Ch. Lavauzelle et Cie. – 433 p.
75. BOUCHE (Denise), 1978. – Dakar pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale – Problèmes de surpeuplement. – *Revue française d'histoire d'outre-mer*, LXV, n° 240, pp. 423-438.
76. BICHON (Geneviève), 1995. – Témoignage d'une épouse d'administrateur 1950-1958, pp. 83-87. In : MASSA (G.), MADIEGA (Y.G.) (sous la direction de), 1995. – La Haute-Volta coloniale. Témoignages, recherches, regards. – Paris : Khartala. – 677 p.

77. LAPEYSSONIE (Léon), 1988. – La médecine coloniale : mythes et réalités. – Paris : Seghers. – 310 p.
78. MBATHIE (Mamadou), 1990. – Histoire de la recherche au Sénégal. – UPR 318/Université Paris VII. – 83 p. (Mémoire DEA)
79. GASQUET (Roger), 1906. – Côte d'Ivoire. – Publication de l'Exposition Coloniale de Marseille. – Marseille : typographie Barlatier. – 407 p.
80. WONDJI (Christophe), 1972. – La fièvre jaune à Grand Bassam. – *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 215, pp. 205-239.
81. BADO (Jean-Paul), 1995. – La maladie du sommeil en Afrique de l'Ouest jusqu'en 1914. L'exemple de l'Afrique occidentale française. – *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 82, n° 307, pp. 149-168.
82. CHAUVET (Guy), 1986. – Pathologie comparée des grandes endémies africaines à vecteurs selon les milieux phyto-climatiques (milieux littoraux, forestiers et savaniques). – *Cahiers d'études africaines*, 26, (101-102), pp. 237-239.
83. COURTOIS *et al.*, 1960. – Annales de la Société Belge de Médecine tropicale XL, pp. 29-30 cité en note n° 5 p. 975 par SAUTTER (Gilles), 1966. – De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie de sous-peuplement. – Paris : Mouton et ORSTOM. – 2 tomes : 1 502 p.
84. DOMERGUE (D.), 1981. – La lutte contre la trypanosomiase en Côte d'Ivoire, 1900-1945. – *Journal of African History*, 22, pp. 63-72.
85. DOMERGUE-CLOAREC (Danielle), 1987. – La guerre aux moustiques et aux mouches : une étape fondamentale de la médecine tropicale, pp. 181-192. *In* : Histoire et animal, vol I. – Toulouse : Presses de l'Institut d'Études politiques, 1989.
86. DIJON (Louis), 1931. – La France au Cameroun. – *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1931, pp. 648-657.
87. COQUERY-VIDROVITCH (C.), MONNIOT (H.), 1974. – L'Afrique noire de 1800 à nos jours. – Paris : PUF Nouvelle Cléo. – 462 p.
88. BRUNEAU DE LABORIE, 1924. – Conférence du 11 mars 1924 à la Société de Géographie. – Actes de la Société de Géographie. – *La Géographie*.
89. COHEN (William B.), 1983. – Malaria and French imperialism. – *Journal of African history*, 24, pp. 23-36.
90. MERCIER (Léon), 1989. – Léon la France. – Arles : Archives privées, Actes Sud.
91. GOURAUD (général), 1944. – Zinder-Tchad. Souvenirs d'un Africain. – Paris : Plon, IV. – 307 p.
92. DOMERGUE-CLOAREC (Danielle), 1974. – La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920. – Université de Toulouse. – 627 + 266 p. (Thèse 3<sup>e</sup> cycle – Histoire)
93. DU VIVIER DE STREEL (E.), 1918. – Rapport général du Congrès d'Agriculture coloniale, Paris, mai 1918. – Actes du Congrès. – Paris : A. Challamel 1920. – 574 p. – pp. 7-85.
94. CREMIEU-ALCAN (Étienne), 1970. – L'AOF et l'AEF de grand papa. – Paris : Ophrys. – 120 p.
95. MOLLARET (H.H.), BROSSOLET (J.), 1985. – Alexandre Yersin ou le vainqueur de la peste. – Paris : Fayard. – 320 p.
96. VOGÜE (Armand de), 1993. – Ainsi vint au monde... la SIPH (1905-1939). – Vichères : Amicale des anciens planteurs d'hévéas. – 410 p.
97. ALLOUARD (Pierre), 1949. – Historique des centres de mise en valeur forestière installés au Cambodge. – Note dactylographiée du 18 août 1949. – Archives Allouard (Bibliothèque ENGREF Nancy).
98. DORGELES (Roland), 1944. – Route des Tropiques. – Paris : Albin Michel. – 283 p.
99. GUENEL (Annick), MOULIN (Anne-Marie), 1996. – Des médecins dans la jungle. – *L'Histoire*, n° 203, pp. 36-37.
100. RIVOALEN (Auguste), 1985. – L'œuvre sanitaire de la France en Indochine, pp. 163-174. *In* : Indochine, Alerte à l'histoire. – Paris : Académie des Sciences d'outre-mer. – 418 p.
101. GODART (Justin, député), 1937. – Rapport de mission en Indochine, janvier-mars 1937. – Paris : L'Harmattan. – 206 p. (collection Mémoires asiatiques) (dont 33 pages de présentation par F. BILONG, Ch. FOURNIAU et A. BUSCIA).
102. FOREST (Alain), 1980. – Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts, 1897-1920. – Paris : L'Harmattan. – 542 p.

103. BENOIST (Joseph-Roger de), 1978. – L'Afrique occidentale Française de la Conférence de Brazzaville (1944) à l'Indépendance (1960). – Paris : EHESS. – Ronéo, 3 tomes, 888 p. (Thèse 3<sup>e</sup> cycle).
104. SCHWEITZER (Albert), 1952. – Histoires de la forêt vierge. – Paris : Payot. – 174 p.
105. MAHUZIER (Albert), 1947. – Grandes chasses en Afrique centrale. – Paris : Amiot-Dumont. – 201 p.
106. PITOIS (Marcel), 1918. – Les transports maritimes entre la France et ses colonies, pp. 208-249. *In* : Congrès d'Agriculture Coloniale, Paris, 1918, tome I. – Paris : A. Challamel, 1920.
107. Gouvernement général de l'Indochine. Direction des Finances, 1981. – Histoire budgétaire de l'Indochine. – Exposition coloniale internationale Paris, 1931. – 105 p.
108. Haut-Commissariat de France en Indochine, 1952. – Évolution des prix en Indochine. – *Bulletin Économique de l'Indochine*, 55<sup>e</sup> année, n°1, nouvelle série fasc. 54.
109. GANGOUÉ (A.), 1989. – L'action du FIDES en AEF de 1946 à 1958. – Thèse d'Histoire Université de Poitiers. – 2 tomes, ronéo, 1 167 p.
110. CREMIEUX-BRILHAC (Jean-Louis), 1996. – La France Libre. – Paris : Gallimard. – 969 p.
111. TRANIN (Edmond), 1925. – Sur le dixième parallèle. – Paris : Bernard Grasset. – 280 p.
112. GRIMALD (A.), 1990. – Gouverneur dans le Pacifique. – Paris : Berger-Levrault. Mondes en devenir LVIII. Bâisseurs d'avenir 5. – 322 p.
113. BALANDIER (Georges), 1997. – Conjugaisons. – Paris : Fayard. – 413 p.
115. AGERON (Charles-André), 1991. – La décolonisation française. – Paris : Armand Colin Cursus. – 180 p.
116. WILBOIS (Joseph), 1934. – Le Cameroun : les indigènes, les colons, les missions, l'administration française. – Paris : Payot. – 256 p.
117. DECRAENE (Philippe), 1982. – Vieille Afrique, jeunes nations. – Paris : PUF. – 301 p. (Collection Perspectives internationales).
118. DENIAU (Jean-François), 1994. – Mémoires de sept vies, 1 – Le temps aventureux. – Paris : Plon. – 438 p.
119. VARET (Pierre), 1927. – Du concours apporté à la France par ses colonies et pays de protectorat au cours de la guerre de 1914. – Thèse Doctorat Sciences économiques. Faculté de Droit, Université de Paris. – Paris : Les Presses Modernes. – 126 p.
120. MANGIN (Maurice), 1924. – Une mission forestière en Afrique occidentale française. – *La Géographie*, XII-4 et XII-5, pp. 449-484 et pp. 628-654.
121. AGERON (Charles-André), 1984. – L'opinion publique face aux problèmes de l'Union Française. *In* : Prodomes de la décolonisation de l'Empire français 1936-1958. – Colloque Institut d'Histoire du Temps présent, octobre 1984. – 20 p.
122. DORSENNE (Jean), 1932. – Faudra-t-il évacuer l'Indochine ? – Paris : La Nouvelle Société d'édition. – 254 p.
123. MAYAFFRE (Danon), 2000. – Exalter l'Empire pour désertier l'Europe : le repli impérial dans le discours munichois. – *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 87, n° 326-327, pp. 273-286.
124. BIARNES (Pierre), 1987. – Les Français en Afrique noire de Richelieu à Mitterrand. – Paris : Armand Colin. – 448 p.
125. AMOUROUX (H.), 1991. – Les règlements de compte, septembre 1944-janvier 1945. – La grande histoire des Français sous et après l'occupation, tome IX. – Paris : Robert Laffont. – 767 p.
126. BRUNSCHWIG (Henri), 1983. – Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française, ou comment le colonisé devient colonisateur, 1870-1914. – Paris : Flammarion. – 245 p.
127. FREMIGACCI (Jean), 1982. – Les colons de la Côte Est-centrale de Madagascar, de la prospérité à la crise. – *Omalysy Amio*, n° 15, pp. 125-170.
128. HEIM (Rober), 1955. – Un naturaliste autour du monde. – Paris : Albin Michel. – 218 p.
129. SILBERT (Alfred), 1932. – Transafrrique. Notes et souvenirs d'équipée. – Hanoi : IDEO éd. – 240 p.
130. GEORGY (Guy), 1992. – Le petit soldat de l'Empire. – Paris : Flammarion. – 271 p.
131. SANMARCO (Louis), 1983. – Le colonisateur colonisé. – Lausanne : Éditions ABC Pierre-Marcel Favre. – 229 p.

132. ROLLAND (Marcel), 1934. – La motorisation forestière coloniale. – *Revue internationale du bois*, I.1, pp. 81-88.
133. MONTAGNON (Pierre), 1990. – La France coloniale : retour à l'hexagone. – Paris : Pygmalion - Gérard Watelet. – 501 p.
134. WEULERSSE (Jacques), 1931. – Noirs et Blancs. À travers l'Afrique nouvelle : de Dakar au Cap (1930). – Paris : Éd. Centre des travaux historiques et scientifiques CTHS, 1993. – 254 p.
135. MARTIN DU GARD (Maurice), 1934. – Le voyage de Madagascar. – Paris : Flammarion. – 198 p.
136. GUNTHER (John), 1955. – Inside Africa. – London : Hamish Hamilton. – 960 p.
137. RONDET-SAINT (Maurice), 1937. – Épître aux coloniaux. – *Mer et Colonies*, mars 1937.
138. JOSEPH (Gaston), 1944. – Côte d'Ivoire. – Paris : Arthème Fayard. – 234 p.
139. J.C.F. (Jean-Claude FROEHLICH), 1959. – Analyse de l'ouvrage de DUPIRE (Marguerite) et BOUTILLIER (Jean-Louis), 1958. – Le pays adioukrou et sa palmeraie. Étude socio-économique. – Paris : ORSTOM, 100 p. – *L'Afrique et l'Asie*, n° 46, 2<sup>e</sup> trimestre 1959, pp. 62-63.
140. MARTIN (Marie-Alexandrine), 1989. – Le mal cambodgien, histoire d'une société traditionnelle face à ses leaders politiques. 1946-1987. – Paris : Hachette. – 304 p.
141. GRIAULE (Marcel), 1953. – Intervention à la séance du 13 janvier 1953 de l'Assemblée de l'Union Française. – *Journal des débats de l'Assemblée de l'Union Française*, 1953, p. 32.
142. FOURY (Paul), 1958. – Programme d'action forestière tropicale. – Ronéo, 96 p.
143. RANGER (Terence), 1979. – White presence and power in Africa. – *Journal of African History*, n° 20, pp. 463-469.
144. ABOU SIRIL, 1950. – Civilisations africaines au pluriel. – *Présence Africaine*, n° spécial 8-9 Le Monde noir, pp. 71-77.
145. BORDEAUX (Henry), 1936. – Nos Indes noires. Voyage en Afrique occidentale. – Paris : Plon. – 309 p.
146. VRAY (Nicole), 1994. – Monsieur Monod scientifique, voyageur et protestant. – Arles : Actes Sud. – 464 p.
147. GANTES (Gilles de), 1993. – Du rôle des « grands hommes » aux Colonies, l'exemple d'Henri de Monpezat en Indochine. – *Revue française d'histoire d'outre-mer*, LXXX, n° 301, pp. 585-597.
148. DROGUÉ (A.), 1944. – Rôle à assigner aux Européens dans les colonies africaines, (Programme de colonisation A. 1<sup>re</sup> partie Politique indigène. – Note à Conférence Africaine de Brazzaville. Tapuscrit du 24 janvier 1944 – 33 p. (Bibliothèque historique du CIRAD – Nogent-sur-Marne).
149. DEHON (révérend père Émile), 1945. – La nouvelle politique coloniale de la France. – Paris : Flammarion.
150. SARRAUT (Albert), 1923. – La mise en valeur des colonies françaises. – Paris : Payot. – 676 p.
151. BREVIÉ (Jules, gouverneur général de l'AOF), 1933. – La politique forestière en Afrique Occidentale Française, circulaire du 1<sup>er</sup> février 1933. – *Bulletin mensuel Agence Économique de l'AOF*, 14. n° 146, pp. 35-42.
152. SCHWEITZER (docteur Albert), 1929. – À l'orée de la forêt vierge. – Paris : Éd. Rieder.
153. SIEBURG (F.), 1939. – Afrikanischer Frühling. – Frankfurt-am-Mein : Societäs Verlag. – Traduction : Visages de la France en Afrique. – Paris : Les Éditions de France, 1939. – 333 p.
154. LAMANT (Pierre L.), 1985. – L'Indochine de l'amiral Decoux. – *Revue d'Histoire de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale*, n° 138, pp. 21-42.
155. AZAN (général Paul), 1943. – L'Empire français. – Paris : Flammarion. – 236 p.
156. AGERON (Charles-Robert), 1992. – Vichy, les Français et l'Empire, pp. 122-134. In : AZEMA (J.P.) et BEDARIDA (F.), 1992. – Vichy et les Français. – Paris : Fayard. – 788 p.
157. ALFASSA (gouverneur), 1931. – L'étude et l'application des sciences à la colonisation en Afrique Équatoriale Française. – Conférence du 18 février 1931. – *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences Coloniales*, XVI, pp. 283-291.
158. BOULANGIER (H.), 1887. – Un hiver au Cambodge. – Écrit en 1880. – Cité par [5].
159. HENRY (A.A.), 1891. – Projet de mise en valeur du domaine forestier de la colonie. La sylviculture en Cochinchine. – Saïgon : Imprimerie coloniale. – IV + 90 p.
160. GOURGAND, 1913. – Les boisements de la vallée du Song-Bé ; région Nord des provinces de Biên-Hoa et de Thudaumot. – *Bulletin Économique de l'Indochine*, 1903, pp. 119-129.

161. ENFANTIN, 1900. – Les cultures du Sénégal et l'organisation agricole de l'Afrique Occidentale Française. – *Bulletin de la Société d'Acclimatation*, XLVIII, pp. 350-391.
162. GANN (L.H.), 1975. – Economic development in Germany's African empire. 1884-1914, pp. 213-255. In : GANN (L.H.), DUIGNAN (P.), 1975. – Colonialism in Africa. – Hoover Institution – Stanford University.
163. RAFFIN (J.), 1918. – Considérations générales sur l'agriculture et le commerce au Haut-Sénégal, pp. 157-173. In : Actes du Congrès d'Agriculture Coloniale Paris, Tome I. – Paris : A. Challamel, 1920.
164. SIEGFRIED (André), 1959. – Afrique du Sud, notes de voyage. – Paris : Armand Colin. – 160 p.
165. GANDOLFI (Alain), 1951. – Les Toupouris. – Archives centre IFAN-Cameroun.
166. GUILLARD (Joanny), 1958. – Essai de mesure de l'activité d'un paysan africain : le Toupouri. – *L'agronomie tropicale*, juillet-août 1958, pp. 415-428.
167. GUILLARD (Joanny), 1965. – Golonpoui. Analyse des conditions de modernisation d'un village du Nord-Cameroun. – Paris : EPHE, Mouton et Cie. – 502 p.
168. VENDEIX (J.), 1935. – Essai de monographie du Pays Sénoufo. – Paris : Larose.
169. GIGON (F.), 1959. – Guinée. État-pilote 1959. – Paris : Plon, Tribune Libre n° 51. – 111 p.
170. LAVAUDEN (Louis), 1930. – Le problème forestier colonial. – *Revue des Eaux et Forêts*, vol. 68, janvier-mars 1930, pp. 1-15, 87-100, 179-185.
171. LAVAUDEN (Louis), 1934. – La forêt équatoriale africaine, son passé, son présent, son avenir. – *Actes et comptes rendus de l'Association Colonies-Sciences*, X n° 114 et 115, pp. 209-222 et 1-8.
172. LOUVEL (M.), 1923. – La carpe à Madagascar. – *Bulletin Économique de Madagascar*, 2<sup>e</sup> trimestre 1923, pp. 205-209.
173. RANGLES (W.G.L.), 1974. – La civilisation bantou, son essor et son déclin. – *Annales Économies, Sociétés, Civilisation*, vol. 29, n° 2, pp. 267-281.
174. AUBREVILLE (André), 1949. – Contribution à la paléohistoire des forêts de l'Afrique équatoriale. – Paris : Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales. – 99 p.
175. PORTERES (Roland), 1962. – Berceaux agricoles primaires sur le continent africain. – *Journal of African history*, III (2), pp. 195-210.
176. DEBENHAM (Franck Professor), 1951. – The changing physical environment of Tropical Africa. – *Coruna*, vol III, n° 10, pp. 367-373.
177. ALEXANDRE (Pierre), 1981. – Les Africains. Initiation à une longue histoire et à de vieilles civilisations, de l'aube de l'humanité au début de la colonisation. – Paris : Éd. Lidis. – 607 p.
178. AYLEN (D.), 1950. – Social and economics problems of erosion in Southern Rodesia. – *Soils and Fertilizers*, XIII, n° 2, pp. 85-89.
179. KINGSLEY (Mary), 1992. – Une odyssee africaine. Une exploratrice victorienne chez les mangeurs d'hommes, 1893-1895. – Paris : Éditions Phébus. – 433 p.
180. PROU (Suzanne), 1987. – La petite Tonkinoise. – Paris : Calmann-Lévy, 172 p.
181. LETOUZEY (Yvonne), s.d. – Le pagne bariolé. – chez l'auteur, 2 bis rue Julien Certain, 78220 Viroflay. – 95 p.
182. HENRY (P.), 1939. – L'opinion publique française et le problème colonial. – *Sondages*.